



LA MÉTÉO: ENSOLEILLÉ, PASSAGES NUAGEUX.
MINIMUM: -20°, MAXIMUM: -8°.
DEMAIN: ENNUAGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2

À LONG TERME
une Mercedes-Benz
directement de
Mercedes-Benz

MTL: 735-3581 RIVE-SUD: 672-2739

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

MONTREAL, MARDI 29 JANVIER 1985, 101^e ANNÉE, N° 100, 68 PAGES, 4 CAHIERS •

Ottawa propose de réduire les allocations familiales

■ OTTAWA — Dans un document de travail publié hier sur la réforme des programmes sociaux, le gouvernement fédéral énonce sa double

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

intention de ne pas toucher aux pensions de vieillesse et de réduire les allocations familiales: celles-ci passeraient de \$31,27 par mois et par enfant à seulement \$20.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE INCHANGÉES

Le ministre de la Santé et du Bien-être, Jake Epp, a toutefois précisé hier que le gouvernement n'avait pas encore fait son choix définitif et qu'il consulterait la population avant de modifier tout programme de prestations.

Longtemps attendu, le document publié par le gouvernement conservateur suggère de légères

modifications à la sécurité sociale plutôt que des changements radicaux.

Ainsi, le gouvernement Mulroney n'entrevoit aucun geste immédiat quant aux programmes qui touchent les personnes âgées. «Ces programmes sont efficaces», a dit M. Epp.

Pour les prestations et les dégrèvements fiscaux

reliés aux enfants, le gouvernement présente deux options possibles.

■ La première comprend l'ensemble de mesures suivantes: les allocations familiales passeraient de \$31,27 par mois et par enfant à \$20 par mois; l'exemption d'impôt au titre des enfants serait ramenée de \$710 à \$240 par enfant; le crédit d'impôt pour enfant serait augmenté pour passer de \$367 à \$610 par enfant et, parallèlement, le niveau de re-

voir OTTAWA en A 2

RICHARD HATFIELD À SON PROCÈS



Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, fait son entrée au palais de justice de Fredericton où il subit son procès pour possession de marijuana. téléphone CP

La GRC n'a pas respecté ses normes pour l'enquête

■ FREDERICTON — Le procès du premier ministre Richard Hatfield, accusé de possession de marijuana, s'est ouvert hier à Fredericton, par la révélation que la GRC a outrepassé certaines procédures nor-

MICHEL CORMIER
collaboration spéciale

males d'enquête pour ne pas causer d'embarras à la famille royale et au premier ministre du Nouveau-Brunswick, après qu'un sachet de marijuana eut été trouvé dans sa valise à l'aéroport de Fredericton, le 25 septembre dernier.

Dans un témoignage qui a amené l'avocat de la défense à

émettre des réserves sur le comportement de la Gendarmerie royale, le policier responsable de l'enquête, l'inspecteur Richard Waller, a révélé que plutôt que de perquisitionner la valise du premier ministre, on a décidé de la mettre à bord de l'avion royal en partance pour Moncton.

Dans une session marathon qui a pris fin vers 21h30, la Couronne a appelé pas moins de 10 témoins pour établir les circonstances du délit dont est accusé le premier ministre de la province. Le juge Andrew Harrigan a prolongé l'audience en soirée pour tenter de terminer en deux jours l'audition de la cause.

M. Hatfield, dont on ne sait pas encore s'il sera appelé à té-

moigner, a fait une entrée remarquée dans une salle d'audience bondée, quelques minutes avant le début du procès. Le premier ministre, qui avait l'air détendu, a assisté à toute la séance, consultant à l'occasion ses avocats et écoutant avec attention les plaidoyers des témoins de la Couronne.

Le caporal Eugene Hoffman, de la GRC, a raconté comment, en fouillant la valise du premier ministre vers 14h20, le 25 septembre, il a découvert dans la pochette extérieure gauche une enveloppe brune contenant un sachet de marijuana. Après en avoir été informé, son supérieur immédiat, le sergent Thomas

voir HATFIELD en A 2

COMME DE BELLEFEUILLE QUI N'EST PLUS MEMBRE DU PARTI Jules Boucher rompt tous ses liens avec le Parti québécois

■ QUEBEC — Jules Boucher, député péquiste de Rivière-du-Loup, siégera dorénavant comme député indépendant. Non seulement quitte-t-il le caucus ministériel, mais M. Boucher rompt tous ses liens avec le Parti québécois et rend sa carte de membre. Il n'est pas question pour lui de briguer un troisième mandat à l'Assemblée nationale.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Son collègue Pierre de Bellefeuille, député indépendant de Deux-Montagnes depuis novembre dernier, a lui aussi décidé de couper les ponts avec le parti auquel il s'était joint en 1970. Au cours d'un entretien au téléphone, hier, M. de Bellefeuille a déclaré à LA PRESSE «ne plus se considérer membre du PQ».

Quant à Gilbert Paquette, député péquiste de Rosemont et ministre démissionnaire lors de la division du conseil des ministres, fin 1984, il se donne encore quelques jours de réflexion avant de rendre sa décision publique, jeudi ou vendredi, dans son comté montréalais.

Tout semble cependant indiquer que l'ex-ministre de la Science et de la Technologie quittera son collègue Jules Boucher, qu'il siégera comme indépendant et qu'il rendra lui aussi sa carte de membre du Parti québécois.

De tous les membres de l'équipe ministérielle à avoir changé de côté, en Chambre, ou à avoir quitté leur siège à l'Assemblée nationale, seuls MM. Boucher et de Bellefeuille ont, jusqu'ici, également renié leur appartenance au Parti québécois.

Au cours d'une entrevue hier, quelques heures avant qu'il n'annonce sa décision en conférence de presse à Rivière-du-Loup, M. Boucher a expliqué à LA PRESSE qu'il ne pouvait accepter, une fois de plus, que l'option souverainiste soit mise au frigo pour quatre années. De plus, il ne se

sent pas d'humeur à «défendre un discours fédéraliste».

«C'est pour ça, dit-il, que je quitte à la fois le caucus et le parti. Jusqu'au congrès extraordinaire du 19 janvier, j'entretenais l'espoir que ce parti se ressaisisse. Au contraire, les députés ont approuvé la position du premier ministre Levesque. Je ne peux l'accepter parce que ça revient à dire que le Parti québécois ne présentera pas, en partie ou en tout, la souveraineté comme l'un des moyens d'assurer le développement du Québec.»

Par ailleurs, M. Boucher reproche à son ex-collègue et ministre Pierre-Marc Johnson son empressement à signer le «Canada Bill» à rabais.

«La seule police d'assurance que nous avons, nous du Québec, c'est justement de ne pas l'avoir signé. Tant que nous ne l'aurons pas fait, Mulroney pourra toujours continuer à nous faire ses mamours.»

Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas être dupe de ce flirt entre con-

voir BOUCHER en A 2



Jules Boucher, député de Rivière-du-Loup.

AUJOURD'HUI

• AQUARIUM

L'Aquarium de Montréal réalise, après cinq ans d'efforts, une première canadienne en réussissant la reproduction naturelle d'un couple de manchots nains d'Australie.

page A 3

• ENVIRONNEMENT

Le gouvernement fédéral envisage de remettre prochainement au Québec la gestion des réserves fauniques du cap Tourmente et de l'île Bonaventure.

page A 4

• COPRODUCTIONS

L'industrie cinématographique canadienne est en train de réaliser une percée spectaculaire dans le domaine des coproductions internationales.

page C 1

• JEAN-PAUL II

À l'occasion de son nouveau périple sud-américain, le pape Jean-Paul II met encore une fois les catholiques en garde contre les idéologies contraires aux enseignements de l'Église.

page A 8

• LORTIE

C'est parce que son père avait été traduit en justice pour inceste que Denis Lortie avait songé à divorcer, par crainte de devenir, à son tour, un père incestueux.

page A 3

BITACI

Tchin-tchin!

■ «It's Miller time in Ontario», titrait dimanche un quotidien de Toronto, paraphrasant le slogan publicitaire de la bière du même nom.

Si elle paraît amusante à première vue, cette référence au houblon, ce champagne des pauvres, n'apparaît guère opportune au sujet du nouveau chef du PC et futur premier ministre, Frank Miller. Il s'est en effet lui-même décrit comme un ultra-conservateur. Une sorte de Ronald Reagan canadien, vraisemblablement plus amateur de boissons plus nobles.

Et d'ailleurs, si on tient compte de la longue tradition conservatrice de la province voisine, c'est peut-être à la Labatt Bleue qu'il aurait fallu songer.

Car, là non plus, on ne connaît probablement jamais le secret de la popularité du Parti conservateur, ni pourquoi, depuis plus de quarante ans, les électeurs ontariens estiment que sa politique... est bonne rare...

PIERRE GRAVEL

SOMMAIRE

Annonces classées C 7, B 9
à B 11, C 12 à C 14
Arts et spectacles
— Informations..... A 9 à A 14
— Horaires..... A 15, A 16
Décès, naissances, etc. C 15
Économie..... C 1 à C 10
Êtes-vous observateur? B 9
FEUILLETON
«L'impayable
Mme Chadwick»..... B 10
Horoscope..... B 11
Le monde..... C 8
Mots croisés..... C 13
«Mot mystère»..... B 10
Quoi faire aujourd'hui A 15
Télévision A 9
Tribune libre A 7
Vivre aujourd'hui..... B 1 à B 6
TABLEAU SPORTS
Bandes dessinées..... 12, 13
Mots croisés..... 18

Sinclair Stevens loge une adjointe politique chez d'anciens associés

■ OTTAWA — En poste depuis trois mois, l'adjointe spéciale du ministre de l'Expansion Industrielle régionale, Sinclair Stevens, pour la région de

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Toronto, Mme Shirley Walker, travaille encore dans les bureaux de son employeur précédent, la York Centre Corporation, une société privée dirigée par M. Stevens jusqu'en novembre 1983.

Mme Walker ne paie aucun loyer et elle reçoit ses appels téléphoniques au numéro de la firme juridique Stevens and Stevens, du ministre et de son épouse.

Elle occupe également des bureaux qui sont situés à la même adresse civique que deux autres compagnies dans lesquelles M. Stevens a eu des intérêts, la Gill Construction Ltd et la Stevens Securities Ltd. Le ministre détient d'ailleurs toujours des actions au sein de cette dernière compagnie.

C'est ce qui ressort d'une enquête effectuée par LA PRESSE et qui risque d'embêter M. Stevens, qui est tenu d'éviter de se placer dans une situation — ne serait-ce qu'apparente — de conflit d'intérêts. Les lignes directrices du conseil des ministres sur le sujet s'appliquent également au personnel des ministères.

Interrogée sur cette situation, la porte-parole de M. Stevens, Mme Vera Hollad, a déclaré que le tout sera «régularisé dans une

semaine» et que Mme Walker travaillera alors dans les bureaux du ministère de l'Expansion Industrielle régionale à Toronto. Elle a expliqué que c'est le retard du ministère à préparer des locaux qui a forcé Mme Walker à travailler dans le bureau de la York Centre Corporation et à emprunter les services téléphoniques de Stevens and Stevens.

Cette situation place néanmoins le ministre dans une situation gênante. Ainsi, lorsque LA

voir STEVENS en A 2

TOSHIBA

Nouveau concept
révolutionnaire!
UNE CHAÎNE
COMME VOUS N'EN AVEZ JAMAIS VUE!



GÉNIAL!
DOMMAGE
QUE NOUS N'AYONS
PAS D'OREILLES!

COMPLÉT:

• RECEPTEUR 50 WATTS
• ÉGALISATEUR
• AUTO-REVERSE • DOLBY
• TABLE DE LECTURE
LINEAIRE
• ENCEINTES 2 VOIES
MOINS DE:

699\$



Le petit magasin
au grand grand
choix!

Dumoulin
783 Mistral (coin 8250 St-Hubert) 388-4777
SPEC
À DEUX PAS DU METRO JARRY
À DEUX PAS DU METRO JARRY

NEUF SPECTACLES AU LAC DES DAUPHINS ENTRE LE 31 MAI ET LE 19 JUIN

La Ronde accueillera un superfestival « unique au monde » de feux d'artifice



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Dans l'ordre habituel, MM. Roger D. Landry, président et éditeur de LA PRESSE (commanditaire), Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la ville de Montréal, Luc Beauregard, président du conseil d'administration de l'AMARC, et Pierre Arcand, vice-président du réseau Télémedia et directeur général de CKAC (commanditaire).

La Ronde avait déjà le Supermanège, le Boomerang, la Grande Roue. Les Supermontagnes russes et les Glissades d'eau sont prévues pour cet été. Mais ce n'était pas encore suffisant pour les dirigeants de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), soucieux de rechercher des nouveautés pour revitaliser le parc et satisfaire un public de plus en plus exigeant.

GEORGES LAMON

Au cours d'une conférence de presse donnée hier à Montréal, les dirigeants de l'AMARC, en compagnie de M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la ville de Montréal, ont annoncé la présentation d'un « événement inédit, prestigieux, unique et international » à La Ronde cet été.

En effet, du 31 mai au 19 juin — en dehors de la date d'ouverture habituelle de La Ronde — Montréal accueillera le premier festival international de feux d'artifice jamais tenu en Amérique du Nord.

C'est à 22 heures et du lac des Dauphins que seront tirés, durant les neuf spectacles du festival, bombes sphériques, comètes, feux de Bengale, chandelles romaines, fusées et volcans, soit plus de 65 000 pièces. Bref, de quoi en mettre plein la vue aux milliers d'enfants de 2 à 90 ans qui envahiront La Ronde cet été.

Il s'agit effectivement du premier grand championnat mon-

dial de feux d'artifice classiques et musicaux, commandité par LA PRESSE et le réseau Télémedia, auquel participeront huit pays réputés dans le monde pour posséder les meilleurs fabricants de pièces pyrotechniques: le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et le Mexique.

Tout à tour, les pyrotechniciens de chaque pays démontreront, durant les 25 minutes que durera chacun des feux d'artifice, leur adresse, leur génie inventif, leur technique dans un magnétique kaléidoscope qui illuminera le ciel montréalais. Pour \$5, stationnement compris (entrée gratuite pour les enfants de six ans et moins), les visiteurs pourront assister à chacun des spectacles. Les manèges seront aussi accessibles, mais avec des billets vendus à l'unité.

Pour le président du comité exécutif de Montréal, M. Lamarre, il s'agit d'un autre fleuron à ajouter à La Ronde, qui deviendra ainsi « le parc récréatif et culturel le plus important au Canada ».

Quant à M. Luc Beauregard, président du conseil d'administration de l'AMARC, il a précisé que cette autre manifestation faisait partie du programme de revitalisation de La Ronde. Déjà, l'an dernier, on avait réaménagé la place d'accueil et le monde des petits. Dès le printemps, l'AMARC s'attaquera à l'aire des manèges et des jeux d'adresse et à la promenade ceinturant le lac des Dauphins.



Jake Epp, ministre fédéral de la Santé et du Bien-être, en conférence de presse hier. téléphoto UPC

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE A 1

venu familial où le crédit commence à diminuer serait situé à \$25 000 au lieu de \$26 330 par année.

Pour les familles dont le revenu est inférieur à \$10 000, cette option augmenterait en moyenne le revenu de \$175, tandis que celles dont le revenu varie entre \$10 000 et \$20 000, la hausse serait de \$130. Une famille avec un revenu supérieur à \$30 000 subirait une perte de \$120, tandis qu'à un niveau de revenu de plus de \$50 000, la diminution de prestations familiales et de dégrèvements fiscaux serait de \$375 par année.

Cette option produirait des revenus additionnels de \$130 millions pour le gouvernement fédéral et de \$150 millions pour les provinces.

Le document fédéral souligne que cette formule semble compliquée mais qu'elle a l'avantage d'améliorer le sort des familles les moins bien nanties.

La seconde option est d'application plus simple. L'exemption fiscale au titre des enfants (\$710) serait abolie et le crédit d'impôt pour enfants passerait de \$367 à \$595 par enfant. Par contre, le niveau de revenu familial où le crédit d'impôt commence à diminuer serait ramené de \$26 330 à \$20 050.

Cette option profite toutefois davantage aux gouvernements provinciaux qu'aux familles dans le besoin. Les provinces augmenteraient leurs recettes fiscales de \$330 millions tandis que l'économie pour Ottawa serait de \$80 millions.

M. Epp soutient que la réforme sociale protégera le caractère universel des programmes sociaux et que les économies réalisées seraient redistribuées à d'autres fins sociales.

Le document de travail fait aussi mention que le gouvernement n'a pas écarté la possibilité d'imposer une surtaxe aux citoyens à revenus élevés pour les allocations familiales. Toutefois, le gouvernement Mulroney attendra les propositions des différents groupes sociaux avant de s'engager dans cette voie.

En conférence de presse, le ministre a souligné que l'action du gouvernement avait tenu compte des faits suivants avant d'entreprendre des changements: « Les Canadiens reconnaissent, d'une part, que le déficit fédéral est élevé et, d'autre part, ils ne veulent pas procéder à une refonte révolutionnaire de leur sécurité sociale, mais à des ajustements prudents ».

La consultation auprès du public se fera sous la direction du comité parlementaire de la Santé, qui entendra les mémoires des groupes intéressés. Le comité devra remettre son rapport final le 31 mars prochain. Les recommandations serviront au ministre des Finances, Michael Wilson, pour la préparation de son budget.

Réactions

Dès hier, les partis d'opposition se sont dits satisfaits de constater que le gouvernement Mulroney ne toucherait pas à l'universalité des programmes sociaux. Le député libéral de Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, a toutefois souligné que le gouvernement devrait entreprendre des changements dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, et non viser quelques groupes-cibles comme les familles à revenus moyens ou les personnes âgées.

Le critique libéral a dit aussi que les économies réalisées par le gouvernement fédéral devraient être retournées aux familles qui auront vu certains de leurs avantages réduits.

Pour sa part, le chef du Nouveau Parti démocratique voit dans ce document un véritable assaut du gouvernement sur la classe moyenne, au bénéfice de ceux qui touchent des salaires de \$50 000 et plus. « Il est maintenant évident, a déclaré Ed Broadbent, que le Parti conservateur a changé de cible et qu'il a décidé de s'en prendre à la classe moyenne plutôt qu'aux riches ».

Le NPD défendra, au cours de la période de consultation qui s'amorce, les trois principes qu'il a toujours proposés: « Il ne faut pas toucher à l'universalité; il ne faut pas réduire les prestations des travailleurs de la classe moyenne; il faut une réforme réelle des lois fiscales pour faire payer les riches ».

STEVENS

SUITE DE LA PAGE A 1

PRESSE a tenté, hier matin, de le joindre à Toronto, on a d'abord acheminé l'appel au numéro de la York Centre, qui a ensuite dirigé le journaliste vers Mme Walker, au numéro de la firme juridique du ministre.

Cette situation ne cause pas nécessairement de conflit d'intérêts. Mais c'est l'apparence de conflit qui est en cause. La nomination de Mme Walker à son poste a été confirmée auprès de tous les fonctionnaires dans un memo interne, signé par le ministre, le 19 novembre. Elle fait officiellement partie du cabinet du ministre et elle est rémunérée par le gouvernement.

Or, les employés du ministère et les gens d'affaires qui ont traité avec elle ont dû composer le numéro téléphonique de Stevens and Stevens pour lui parler.

En octobre dernier, peu de temps après son accession au conseil des ministres, M. Stevens a été accusé de conflit d'intérêts à cause de sa participation dans la firme York Centre Corporation. Le *Globe and Mail* avait fait valoir que la York Cen-

ter contrôlait alors une compagnie de chaussures en difficulté, la Sisman's du Canada, dont l'avenir pouvait dépendre des politiques d'importation du tribunal anti-dumping, sous la responsabilité du ministre. La saisie, en novembre, de cette compagnie par la Banque de la Nouvelle-Ecosse a soulagé le ministre de ces accusations.

Le 31 octobre, M. Stevens s'est conformé aux lignes directrices du conseil des ministres sur les conflits d'intérêts en faisant état de tous ses avoirs et de ses activités professionnelles. Il a déclaré avoir démissionné le 19 octobre du conseil de la Gill Construction Ltd, qui contrôlait la York Centre, et de la Stevens Securities, dont il ne possède plus que 9,7 p. cent des actions privilégiées et 6,5 p. cent des actions ordinaires.

Il a également confirmé sa participation dans la firme d'avocats Stevens and Stevens, mais en précisant que ce bureau était inactif depuis 1977. En théorie, le ministre ne transige plus avec la York Centre Corporation. En pratique, la firme aura tout de même abrité gratuitement un de ses adjoints politiques pendant trois mois.

Le jury reprend ce matin ses délibérations au procès de Cyr

Les jurés assignés au procès de Luc Cyr ont commencé à délibérer, hier, après avoir entendu les directives en droit du juge J.R. Hannan, président de la Cour d'assises. Ils ont interrompu leur travail à 21 heures, les délibérations devant reprendre ce matin.

MARIO ROY

Ces six hommes et six femmes auront ainsi le dernier mot dans ce qu'il est convenu d'appeler le « scandale de la Société d'habitation du Québec », une affaire âprement débattue à l'Assemblée nationale à la fin de 1980. Pour une des premières fois, l'intégrité du gouvernement du Parti québécois avait alors été mise en doute.

Luc Cyr, 52 ans, a été coordonnateur de la Division des réparations majeures à la SHQ entre 1978 et 1980.

À ce titre, il aurait été en mesure de faire jouir d'un traitement

de faveur son fils Daniel, surveillant de chantier, et sa fille Johanne, photographe. En plus de retirer des bénéfices de la location de machinerie lourde (niveleuse et souffluse à isolant) à la société d'Etat.

C'est du moins ce dont on l'a soupçonné, et le procès s'est engagé le 7 janvier sous les neuf chefs d'accusation d'abus de confiance portés contre lui.

Représenté par Me Robert LaHaye, Luc Cyr a renoncé à se faire entendre ou à présenter des témoins.

En fait, il serait presque juste de dire qu'il n'a pas eu à le faire, les témoins présentés par Me Serge Authier, agissant en poursuite, s'étant chargés de donner des précisions souvent disculpatoires pour l'accusé; en plus de faire, à maintes reprises, des commentaires élogieux sur le travail abattu par M. Cyr au sein de la SHQ.

On a notamment souligné le fait qu'en prenant en mains une

situation déplorable — plusieurs immeubles étaient affectés de défauts majeurs de construction —, M. Cyr avait réussi à trouver des solutions correctes et peu coûteuses: il aurait ainsi fait économiser plus de \$2 millions au trésor public.

À tel point que, une fois la preuve de la Couronne déclarée close, Me LaHaye présentait au tribunal, en l'absence des jurés, une motion de non-lieu pour absence totale de preuve. Le juge Hannan a toutefois rejeté cette requête.

Plus tard, Me Authier se chargeait de rappeler que le procès n'avait pas pour but de qualifier la compétence professionnelle de l'accusé. Mais plutôt de savoir s'il avait encouragé l'embauche de ses enfants par des firmes liées à la SHQ; et s'il avait entériné la location d'équipement dans lequel il avait des intérêts.

Ces « faveurs » personnelles ou familiales représenteraient quelques milliers de dollars.

HATFIELD

SUITE DE LA PAGE A 1

Robertson, a ordonné la perquisition du sac et l'a lui-même porté à un laboratoire de Halifax pour identification.

Trois jours plus tard, le 28 septembre, l'inspecteur Waller et le surintendant Dennis Ling se rendaient à la résidence du premier ministre pour l'informer de l'enquête et lui annoncer qu'il était considéré comme suspect.

En contre-interrogatoire, l'avocat de la défense, Donald Gillis, a souligné ce qu'il a qualifié d'irrégularités dans l'enquête de la Gendarmerie. Il a notamment voulu savoir de l'inspecteur Waller pourquoi il avait ignoré les directives du ministre fédéral de la Justice et du commandement de la GRC de soumettre l'instruction à un juge d'Oromocto, où est situé l'aéroport.

Pourquoi, à son retour d'Ottawa, le 25 octobre, a-t-il senti l'urgence de se rendre, en pleine nuit, chez le juge James Harper pour lui soumettre l'instruction alors que l'enquête piétinait de-

puis un mois? Pourquoi la GRC a-t-elle émis un communiqué annonçant l'accusation du premier ministre, sept heures avant que celui-ci n'en soit informé? Pourquoi a-t-il servi la sommation à M. Hatfield devant l'hôtel de ville, entouré d'une meute de journalistes?

À ces questions, l'inspecteur Waller a répondu que les établissements judiciaires d'Oromocto n'étaient pas adéquats pour la tenue d'un procès de cette envergure; qu'il s'est rendu chez le juge Harper en pleine nuit pour échapper aux journalistes; qu'il ne peut expliquer la diffusion du communiqué de presse avant que M. Hatfield eût été accusé; qu'il a servi la sommation au premier ministre devant l'hôtel de ville parce que l'un des avocats de la défense avait refusé le choix d'un endroit plus privé.

La défense a aussi tenté de savoir de la GRC comment un journaliste du réseau ATV a pu être au courant des détails de l'infraction avant même que le premier ministre n'en soit avisé. Le surintendant de la GRC a affirmé que la fuite ne venait pas de son service. À la reprise de

l'audience, ce matin, il pourrait révéler la source des renseignements du journaliste qui lui en aurait fait part.

La défense a enfin tenté de démontrer, en retraçant le périple de la valise du premier ministre, le 25 septembre, que de nombreuses personnes y ont eu accès. Le gérant de l'aéroport a raconté qu'à la demande du premier ministre, dans la matinée du 25 septembre, il a transporté la valise de l'entrée de l'aéroport jusqu'à son bureau pour la durée de la cérémonie marquant l'arrivée de la reine. Ensuite, il l'aurait déposée pendant quelques instants dans le bureau de l'administrateur de l'aéroport, avant de la remettre aux agents de la GRC qui ont fait la découverte que l'on sait.

Dans son témoignage qui a mis fin à la première journée du procès, le surintendant Ling a révélé que si la valise du premier ministre avait porté une marque d'identification et qu'elle avait été remise directement aux militaires à l'aéroport, on ne l'aurait probablement jamais fouillée.

BOUCHER

SUITE DE LA PAGE A 1

servateurs et péquistes. « C'est bien beau signer des ententes-cadres de développement, mais encore faut-il qu'elles soient aussi bonnes que celles d'avant. Ainsi, l'entente auxiliaire sur le tourisme prévoit maintenant que le Québec assumera une plus grande part du gâteau qu'avant. Une participation à 50-50, cela signifie que Québec paiera 10 p. cent de plus. »

Enfin, M. Boucher, comme plusieurs de ses collègues orthodoxes, opte pour la formation d'un mouvement souverainiste plutôt que pour la fondation d'un nouveau parti indépendantiste.

Notamment, dit-il, parce que l'échéance électorale n'en per-

met pas la mise sur pied dans un délai aussi court.

Avec la décision du député de Rivière-du-Loup de quitter le caucus ministériel, s'ajoutant aux démissions récentes de Denis Vaugeois et de Camille Laurin, la position des partis à l'Assemblée est maintenant la suivante: Parti québécois, 62 sièges; Parti libéral, 49; indépendants, 7; quatre sièges sont vacants.

Signalons aussi qu'outre Gilbert Paquette, Jacques Léonard, ex-ministre des Transports et député indépendant de Labelle, et Denise Leblanc-Bantey, ex-ministre déléguée à la Condition féminine et député indépendant des Îles-de-la-Madeleine, n'ont pas encore décidé de leur avenir politique. Les deux songeraient sérieusement à quitter leur siège à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines.

Le suicide plutôt que le congédiement

CLEVELAND (d'après UPI) — Désespéré à la pensée qu'il pourrait être congédié, Frederick Holliday, le premier inspecteur de race noire des écoles de Cleveland, s'est suicidé en fin de semaine dernière en se tirant une balle de revolver dans la poitrine.

Holliday, qui avait accédé à ce poste en 1982 et qui était âgé de 58 ans, avait laissé sur son bureau une lettre à l'intention des résidents de Cleveland qui doit être publiée aujourd'hui.

Le corps a été découvert hier par un étudiant de l'Aviation High School, une école de pilotage où Holliday, un pilote chevronné, enseignait. Selon la police, le suicide aurait toutefois été commis samedi.

DEMAIN

dans LA PRESSE

■ LA CRÊPE DE RIGUEUR: Selon le dicton, il suffit de faire sauter les crêpes le 2 février pour que la fortune nous accompagne toute l'année. Dans le cahier « Alimentation » de demain, Françoise Kayler nous explique la technique à utiliser et propose différentes recettes visant à mettre cette technique à l'épreuve.

■ LA GUERRE DES SUPERMARCHÉS: Que pense le client de cette guerre des prix et des services que se livrent actuellement les « grands » de l'alimentation? Un reportage de Jeanne Desrochers, des photos de Jean-Yves Létourneau et Roger Picard, dans le cahier « Consommation » de demain.

La Quotidienne à trois chiffres Tirage de samedi 233

à quatre chiffres 7524

LA MÉTÉO

DATE: Mardi 29 janvier 1985
AUJOURD'HUI: Min.: -20° Max.: -8°
ENSOLEILLÉ, PASSAGES NUAGEUX

DEMAIN: ENNUAGEMENT

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-25	-15	Ens. pos. nu.
Ottawa	-20	-8	Ens. pos. nu.
Laurier	-20	-8	Ens. pos. nu.
Canotons de l'Est	-20	-8	Ens. pos. nu.
Mauricie	-23	-14	Ens. pos. nu.
Québec	-22	-8	Ens. pos. nu.
Les-Saint-Jean	-23	-14	Ens. pos. nu.
Rimouski	-19	-9	Ens. pos. nu.
Gaspésie	-16	-6	Ciel variable
Bas-Caraïbe	-16	-6	Ciel variable
Sept-Îles	-16	-6	Ciel variable

Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Vancouver	-5	0	
Edmonton	-17	-17	
Regina	-27	-23	
Winnipeg	-22	-20	
Toronto	-13	-4	
Hamilton	-18	-7	
Montréal	-13	-4	
Ottawa	-15	-7	
Saint-Jean	-8	-2	

États-Unis			
	Min.	Max.	
Boston	- 6	- 2	N.-Orléans 11
Buffalo	- 6	- 4	Pittsburgh - 4
Chicago	-16	- 1	S. Francisco 7
Miami	9	19	Washington - 4
New York	- 3	0	Dallas - 1

les capitales			
	Min.	Max.	
Amsterdam	- 1	2	Madrid - 4

Athènes	10	15	Moscou	-10	-
Acapulco	22	32	Mexico	18	24
Berlin	-3	0	Oslo	-15	-13
Bruxelles	0	7	Paris	2	6
Buenos Aires	17	25	Rome	10	12
Copenhague	-16	-6	Séoul	-12	-7
Genève	0	6	Stockholm	-17	-12
Hong Kong	15	18	Tokyo	1	12
Le Caire	10	22	Trinidad	23	29
Lisbonne	4	12	Vienne	-7	0
Londres	4	9			

Accusée d'avoir brûlé sa fille

■ Au banc des accusés : une frêle jeune femme, devant qui sont dorénavant installés les 12 jurés qui auront à se prononcer sur son sort. La Cour d'assises a commencé, hier, l'examen d'une des affaires criminelles les plus pénibles de l'année 1984.

Lucie Bourassa, 23 ans, est accusé du meurtre prémédité de son enfant, la petite Sandra, deux ans et demi, qui a péri par le feu après avoir été arrosée d'essence, le 14 juillet dernier, au domicile familial de la rue Lacordaire.

C'est le résumé qu'a donné de l'affaire, hier, le procureur de la Couronne au dossier, Me Jean-Pierre Major. L'accusée est représentée par Me Richard Dion.

Les premiers témoignages, à caractère technique, ont été entendus, hier.

Theresa Sorour, qui a fait l'autopsie de l'enfant, confirme que celle-ci a brûlé vive, et est décédée des brûlures subies et de l'inhalation de fumée. La petite Sandra n'a pas reçu de coups, ajoute la pathologiste.

Le procès se poursuit ce matin devant un jury composé de huit femmes et quatre hommes, sous la présidence du juge Gerald Ryan.

La police de Longueuil poursuivie

■ Un fonctionnaire de la rue Lapointe, à Longueuil, ainsi que son épouse et ses sept enfants ont intenté, hier, une poursuite en dommages de l'ordre de \$115 000 contre une dizaine de policiers de la Sûreté municipale de Longueuil.

Gilles Richard, 38 ans, et son épouse, Sherita Johnson, soutiennent avoir été brutalisés lorsque le policier Gaetan Chretien et ses confrères se sont présentés à leur domicile, le 31 juillet, pour exécuter un mandat d'arrestation levé contre le père de famille.

Il plaide devant la Cour supérieure que les policiers ont non seulement agi avec brutalité, mais ont aussi frappé trois de ses enfants ainsi que son épouse, alors enceinte de huit mois. L'un des policiers aurait même à plusieurs reprises commis des attouchements sexuels sur la jeune femme, lui lançant en outre des injures à caractère raciste, la conduisant ensuite au poste de police à demi-nue et lui refusant tout transport à l'hôpital malgré son état.

Dettes de l'ex-maire Crépeault

■ La Cour d'appel doit rendre sous peu une décision dans le litige qui oppose la ville d'Anjou à son ex-maire, Ernest Crépeault. L'ex-maire doit plus de \$900 000 à la ville mais se trouve dans l'incapacité de payer, ayant cédé divers biens - dont un immeuble - à son épouse Marguerite Gratton, en novembre 1973.

Un an plus tard, la Cour supérieure déclarait nulle cette cession de biens. C'est ce jugement qu'Ernest Crépeault vient de contester devant les juges Bernier, L'Heureux-Dubé et Beauregard, du tribunal de seconde instance.

Toute cette affaire est née d'une série de transactions immobilières effectuées au cours des années 60, avant la série de révélations qui devait déclencher une enquête publique sur l'administration municipale et la mise en tutelle de ville d'Anjou.

Le 25 janvier 1980, le juge Perry Meyer, de la Cour supérieure, rendait une décision en faveur de la ville, qui se voyait ainsi autorisée à percevoir quelque \$658 428 de l'ex-maire Crépeault et de l'ex-trésorier municipal, Gilles Séguin, que l'on a tenus responsables des sommes payées en trop à des promoteurs immobiliers.

Les procédures ultérieures ne sont que le fruit des efforts de perception effectués par la municipalité.

PREMIÈRE CANADIENNE À L'AQUARIUM DE MONTRÉAL

Reproduction de manchots nains

■ Non seulement il ne faut pas être manchot pour réussir pareil exploit, mais il faut aussi avoir l'intelligence du cœur, c'est-à-dire de l'intuition. Parce qu'il s'agit bel et bien d'un exploit ! Qui devrait d'ailleurs en boucher un coin à tous ceux qui pensent que l'Aquarium de Montréal est « la bonne planque pour une mafia de fonctionnaires à bout de souffle et d'inspiration ».

CONRAD BERNIER

En pareille circonstance, des gens moins modestes parleraient d'une « première mondiale » plutôt que d'une « première canadienne ». Et, à la limite, on pourrait difficilement les accuser de « charriage » tellement est rare la reproduction, en captivité, de manchots nains. Lorsque cela se produit, « il faut habituellement incuber les oeufs et élever les poussins à la main », affirme le biologiste Serge Parent.

■ À l'état sauvage, dans le sud de l'Australie et en Nouvelle-Zélande, les manchots nains, explique-t-il, creusent un terrier et pondent un à trois oeufs entre juillet et novembre. Les parents se relaient aux 24 heures pour couvrir les oeufs et élever les poussins. Le taux d'échecs, même à l'état sauvage, est pourtant très élevé. En captivité, c'est systématiquement l'échec.

Rouge et jaune

Or, cette-fois-ci, à l'Aquarium de Montréal, ROUGE et JAUNE



photo: Robert Nadon, LA PRESSE

Bébé de ROUGE et JAUNE ce manchot nain est né à l'Aquarium de Montréal. Une telle naissance en captivité constitue une première canadienne.

LA GRANDE ANGOISSE DE DENIS LORTIE

Il avait peur de devenir incestueux comme son propre père l'avait été

■ QUÉBEC — Si, peu de temps avant son raid sur l'Assemblée Nationale, Denis Lortie a évoqué un quelconque projet de divorce avec son épouse, Lise Lévesque, ce n'est pas parce qu'il ne l'aimait plus aussi passionnément qu'auparavant ou qu'il s'était détaché de ses deux jeunes enfants.

LÉOPOLD LIZOTTE

Au contraire. Son angoisse, et peut-être l'une des causes de la psychose qui le tenaillait, c'était la peur de devenir, à son tour, un père incestueux.

C'est l'un des rares, mais fort terribles secrets qu'il a confié à l'un des trois psychiatres qui l'ont tour à tour rencontré et examiné, depuis le 8 mai dernier.

Au Dr Louis Roy, auquel il n'a pas semblé vouloir se livrer facilement, il a en effet révélé qu'en plus d'élever fort durement les neuf enfants d'une famille dont il était le quatrième,

son père avait été traduit en justice, un jour, pour une affaire d'inceste. Et ça l'avait fortement marqué, traumatisé.

Aux derniers jours d'avril dernier, Denis Lortie avait par ailleurs dû prendre soin de son fils malade de la grippe, pendant que son épouse, fort religieuse semble-t-il, était partie à un cours d'interprétation de la Bible.

L'enfant avait vomi et s'était sali, il avait dû nettoyer tout cela lui-même. Selon ce qu'il a déclaré au psychiatre, il avait craint, à ce moment-là, de perdre le contrôle de lui-même, car il avait alors administré quelques solides tapes au petit, en dépit du souvenir des fessées inutiles qu'il avait subies dans sa jeunesse.

À l'autre médecin qui témoigne ensuite, à la requête de son avocat Me François Fortier, il devait révéler, deux jours seulement après l'attentat, qu'il avait toujours été un enfant chétif, attrapant toutes les ma-

ladies infantiles imaginables. À l'école, qu'il aurait fréquentée jusqu'au Secondaire V, il était dans la bonne moyenne. « Mais je n'étais pas un « bol », confiait-il au médecin.

Entré dans l'armée à l'âge de 17 ans, Lortie s'est plaint au Dr Guy Tremblay, comme dans sa cassette au Padre Arsenault, de l'hostilité latente que lui manifestait son supérieur immédiat, le sergent Chénier.

Pas un terroriste, mais plutôt un justicier

Le docteur Tremblay, qui n'a fait qu'entamer son témoignage, hier après-midi, a dit qu'il s'était tout d'abord demandé, lors de l'examen, si Lortie était un terroriste authentique, un fanatique convaincu par d'autres de poser les gestes qu'on lui reproche, ou, tout simplement un malade.

De l'accusé, il n'a obtenu que des références à quelque vingt-cinq proverbes populaires et citations un peu vagues de

l'Évangile. Il était évident qu'il ne voulait pas revenir sur les terribles et récents événements. « Dieu lui avait dit de tout oublier cela. »

Précédemment, le Dr Roy avait déclaré n'avoir pas trouvé aussi évidentes les traces d'un délire mystique (ou religieux). Et il n'a pas provoqué une nouvelle explosion de son délire politique, ne lui parlant justement pas de cette question. Toutefois, après une analyse très détaillée de la déclaration écrite, des trois cassettes audios et de la vidéo tournée le 8 mai par les caméras du Salon Bleu, le Dr Roy s'est dit d'avis que Lortie

se sont accouplés en novembre dernier. ROUGE a pondu deux oeufs, les 21 et 26 novembre. Le premier oeuf s'est cassé et le second a éclos le 28 décembre après 33 jours de couvain par les parents. ROUGE et JAUNE sont arrivés à l'Aquarium de Montréal en 1975. Depuis 1979, toutes leurs tentatives de reproduction ont échoué, aucun poussin n'ayant vécu plus que six jours.

« Notre réussite, soutient Serge Parent, est probablement attribuable à la conception de notre habitat, à l'expérience acquise au fil des ans par ROUGE et JAUNE et aux soins particuliers que nous leur avons donnés, y compris ce cinquième repas quotidien servi à 22 heures ».

Grâce à la 5^e bouffe

À l'instar du contremaître Guy Deland, Serge Parent souligne que « la contribution de l'aquariste Lionel Blanchette a été capitale dans cette réussite ».

C'est, en effet, ce dernier qui a pensé à « la petite bouffe additionnelle d'éperlans de 22h », qui s'est finalement révélée « une trouvaille d'importance ». Le service de cette cinquième « bouffe » exige toutefois « une patience d'ange et beaucoup de cœur à l'ouvrage ». En fait, Lionel Blanchette s'est impliqué à fond, sans rien dire, sans rien exiger, presque clandestinement.

Hier, on a pesé le petit manchot. Il pèse moins d'un kilo, soit 795 grammes !

semble avoir voulu définitivement poser au justicier, jouer les redresseurs de torts, les vengeurs d'innocents, les punisseurs de coupables et les sauveurs tout court. Et il semble que Lortie était fort conscient de devoir laisser sa peau dans cette aventure, et de courir directement au suicide.

Mais comment ce jeune homme, jusque-là rigoureusement respectueux de l'ordre social, a-t-il pu faire ce qu'il a fait ? Parce qu'il s'est convaincu lui-même que la population du Québec, gouvernée par le PQ, était en danger, et qu'il fallait tout simplement détruire ce gouvernement.

Lortie a pourtant posé une foule de gestes normaux

■ QUÉBEC — Après avoir passé des heures à citer des paroles et à évoquer des gestes de Denis Lortie, force est de conclure que les troubles psychotiques éprouvés par le jeune homme impliquaient obligatoirement une altération majeure de son expérience et de son sens de la réalité, déclarait hier après-midi le psychiatre Louis Roy.

LÉOPOLD LIZOTTE

Contre-interrogé, plus brièvement que prévu par Me André Plante, procureur de la Couronne avec Me Georges Letendre, le Dr Roy a admis que non seulement l'accusé était bien orienté dans le temps et dans l'espace, et, qu'il savait de quoi il était accusé, mais qu'au surplus, il avait posé, le 8 mai, une série de gestes normaux, si l'on tient pour véritablement prouvés la plupart des faits qui ont été révélés devant le jury que préside le juge Yvan Mineault.

Malgré les objections répétées des avocats de la défense, le psychiatre a donc qualifié de « normaux » les gestes suivants : la location d'une auto, avec une carte de crédit, pour venir à Québec ainsi que les fausses raisons (en trois versions différentes), invoquées pour justifier ce voyage ; normal aussi, selon le médecin, l'usage d'un « kitbag » et d'un

havresac pour transporter ses armes, même si l'appropriation de celles-ci, à la base de CARP, reste incompréhensible pour ce médecin qui fut élève-officier dans sa jeunesse. Et normale encore la « prévisite » de Lortie à l'Assemblée Nationale et sa demande de renseignements sur les horaires de la session.

La cassette à l'aumônier

Par contre, le psychiatre ne reconnaît pas totalement la normalité du geste de diversion à la Citadelle. Et il se demande pourquoi Lortie voulait livrer sa cassette à l'aumônier de Valcartier, dès la veille de l'exécution de son projet.

Mais il ne peut nier, par ailleurs, que le prévenu était conscient de bien des choses : lorsqu'il a arraché le téléphone rouge d'urgence des son entrée dans l'immeuble ; lorsqu'il a tiré en direction des caméras de télévision ; et lorsqu'il a percé le dossier de la sixième chaise de la première rangée à droite, dans la salle : Celle de René Lévesque.

Et Lortie était conscient aussi lorsqu'après s'être demandé combien de personnes il avait tuées, tout en se disant sûr d'en avoir blessées plusieurs, il répétait à plusieurs reprises : « J'ai manqué ma shot, j'ai manqué ma shot ».

DANS

la presse

LES MARDIS ET JEUDIS,
DÈS LE 5 FÉVRIER 1985

STRATÉGIES DE
PLACEMENTS

Un
cours
conçu
pour
vous!

TIRAGE D'UN VOYAGE
POUR DEUX À NEW YORK



POUR PLUS DE DÉTAILS,
VOIR PAGE C-5

EN COLLABORATION AVEC
LE COLLÈGE MARIE-VICTORIN

SECTEUR PUBLIC Début des audiences sur l'avant-projet de réforme du mode de négociation

■ QUEBEC (PC) — La CSN sera la seule organisation syndicale à intervenir aux audiences publiques que tient le gouvernement à compter d'aujourd'hui sur son avant-projet de réforme du mode de négociation dans le secteur public.

Ces audiences se dérouleront sur une période de deux semaines à raison de trois journées par semaine.

Après bien des tergiversations, les centrales syndicales ETQ, CEQ et CSD ont décidé de manifester leur opposition à cet avant-projet de loi en refusant de participer à ces audiences que tiendra la commission parlementaire du Budget et de l'Administration.

Plusieurs autres associations de salariés — elles sont une quinzaine au total — ont également décidé de boycotter les travaux de cette commission. Parmi elles, on retrouve le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, les trois fédérations d'infirmières, le Cartel des organismes professionnels de la santé, etc.

La CSN, pour sa part, fait front commun avec toutes les autres organisations syndicales pour réclamer le retrait de ce projet de réforme mais elle a accepté de prendre part à l'exercice de consultation du gouvernement.

C'est jeudi que la CSN se présentera devant la commission. Les principaux intervenants d'aujourd'hui seront la Fédération des CLSC, les Centres de services sociaux et le Syndicat des conseillers en gestion du personnel du gouvernement du Québec, une association professionnelle qui compte 342 membres.

L'avant-projet de loi que le président du Conseil du trésor Michel Clair a déposé à l'Assemblée nationale juste avant l'ajournement des Fêtes, vise à établir un nouveau cadre de négociation.

Entre autres, il retire le droit de grève aux syndicats sur les questions salariales.

La masse salariale serait déterminée après une comparaison avec le secteur privé. Un nouvel institut paritaire de recherche sur la rémunération serait créé afin de déterminer cette masse salariale, dont l'enveloppe ne serait pas négociable.

La plupart des questions normatives, soient la mobilité du personnel, l'organisation du travail et les droits syndicaux, seraient négociées au niveau local.

Certaines questions normatives seraient discutées à l'échelle nationale et c'est sur ces points, uniquement, que pourrait être exercé le droit de grève.

Parizeau devra « se brancher » au plus tôt

■ Jacques Parizeau devra « se brancher » au plus tôt et dévoiler ses intentions politiques. Sinon, il perdra le leadership moral qu'il conserve sur les militants souverainistes orthodoxes comme leader éventuel de leur école de pensée, à l'intérieur ou à l'extérieur du Parti québécois.

PIERRE VENNET

Le coordonnateur de la Coalition pour l'indépendance du Québec, M. Roger Paquin, également président de l'Association péquiste du comté de Saint-Jean, est de cet avis. « Il faut que la réflexion se prolonge, mais pas indéfiniment », a-t-il déclaré hier à LA PRESSE.

M. Paquin a également révélé que dans son comté, comme ailleurs au Québec, c'est le criminaliste québécois Guy Bertrand qui est le deuxième choix, de préférence à l'ex-ministre Gilbert Paquette, toujours député de Rosemont. M. Paquette doit annoncer d'ici à quelques jours qu'il siégera dorénavant comme indépendant à l'Assemblée nationale.

M. Paquin, dont l'association avait tenté de présenter au congrès spécial du 19 janvier une résolution, déclarée hors d'ordre, dans le but de convoquer immédiatement une lutte au leadership au sein du PQ, a également hâte que les députés orthodoxes s'entendent sur une politique à suivre à l'Assemblée nationale.

La maire de Ste-Anne-des-Plaines candidat à l'investiture libérale

■ Le maire de Sainte-Anne-Plaines, Robert Thérien, annoncera demain soir devant des partisans à Sainte-Adèle qu'il se portera candidat à l'investiture libérale qui doit avoir lieu en mars en prévision des futures élections provinciales. Agé de 35 ans, M. Thérien a été élu pour une première fois à la tête de cette municipalité en novembre 1979. En 1983, il était réélu par acclamation. M. Thérien est professeur à l'école secondaire Pont-Viau, de la Commission scolaire Chomedey de Laval.

Ottawa envisage de remettre à Québec la gestion des réserves de Percé et de Cap Tourmente

■ Le gouvernement fédéral a l'intention d'éliminer certains « irritants » qui l'opposent au gouvernement du Québec, en matière de protection de l'environnement. Il envisage ainsi la possibilité de remettre prochainement à l'État québécois la gestion des réserves fauniques de Cap Tourmente, près de Québec, et de Percé (l'île Bonaventure).

JEAN-PIERRE BONHOMME

Le ministre fédéral de l'Environnement, Mme Suzanne Blais-Grenier, a indiqué hier à LA PRESSE que cette décision est la conséquence du changement de cap qu'Ottawa entreprend d'effectuer dans ses relations avec les provinces.

Le député de Rosemont a dit vouloir se garder, « contrairement à l'ancienne administration », d'adopter une attitude « envahissante » vis-à-vis des responsabilités administratives partagées. Elle a donné la réserve faunique fédérale de Percé comme exemple d'un domaine qui pourrait « facilement » être pris en charge par des fonctionnaires provinciaux.

Deux groupes de fonctionnaires — l'un provincial, l'autre fédéral — se partagent actuellement la responsabilité de la gestion du parc Bonaventure. Le premier s'occupe de la protection de la faune ailée, les fous de bassan, l'autre de l'aménagement d'un centre d'interprétation historique. Le domaine du Cap Tourmente, où le gouvernement fédéral protège un refuge des oiseaux



photo Réal St-Jean, LA PRESSE
Mme Suzanne Blais-Grenier, ministre fédéral de l'Environnement

blanches, pourrait également faire l'objet d'un transfert des responsabilités, a dit Mme Blais-Grenier.

Mme Grenier a d'autre part indiqué l'intention du gouvernement fédéral d'ouvrir davantage les parcs fédéraux aux usages publics. Dans cette optique, Ottawa facilitera l'accès des sentiers à un plus grand nombre de personnes et réduira la fonction proprement « protectionniste » de ces espaces privilégiés. Elle a

précisé que des passages asphaltés seraient construits dans les parcs fédéraux pour l'usage des handicapés.

Les pluies acides

L'intérêt principal de Mme Blais-Grenier se porte toutefois, pour le moment, sur la question des pluies acides. Le ministre espère beaucoup de la rencontre fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement, prévue pour le 4 février, à Montréal. Cette rencontre, estime-t-elle, permettra au pays d'adopter une politique fondée sur un consensus au sujet du calendrier de dépollution de l'air eu égard aux rejets de soufre. Selon la ministre, le premier ministre Mulroney pourra ainsi mieux présenter la position du Canada lors de la rencontre qu'il aura en mars avec le président Ronald Reagan.

Mme Blais-Grenier fonde enfin de grands espoirs sur les propositions que la Commission Pearce formulera l'été prochain au sujet de la gestion de la ressource eau. Le ministre ne veut pas se prononcer avant cette date sur l'appui financier que le gouvernement fédéral pourra donner au Québec pour la réalisation de son programme d'assainissement des eaux (construction des usines de traitement des eaux usées). On sait que la province d'Ontario a été privilégiée à cet égard. Elle a dit que le ministre québécois de l'Environnement, M. Adrien Ouellet, ne lui a pas présenté de requête particulière à cet égard lors de la rencontre Ottawa-Québec sur l'environnement qui s'est déroulée l'automne dernier.

AU-DELÀ DE \$53 000 POUR YVES MICHAUD EN 84 Il en coûte très cher pour maintenir des fonctionnaires en poste à l'étranger

■ QUEBEC (PC) — Maintenir des fonctionnaires en poste à l'étranger est une opération très lourde pour le budget de l'État, révèlent les derniers Comptes publics du gouvernement du Québec.

Par exemple, uniquement à la rubrique « frais de déplacement », les Comptes publics couvrant l'année financière se terminant le 31 mars 1984, indiquent des dépenses de \$53 383 pour M. Yves Michaud, alors délégué du Québec à Paris. M. Michaud est actuellement Président-directeur général du Palais des congrès de Montréal.

D'autres fonctionnaires du Québec oeuvrant à l'étranger ont eux aussi des dépenses annuelles élevées au chapitre des frais de déplacement. C'est notamment le cas de Gérard Frigon (\$42 640), délégué à Caracas au Venezuela, de Gilles Dault (\$42 690), conseiller économique du Québec à Milan en Italie, et de Gérard Vézina (\$35 952), représentant québécois à Chicago.

Ces frais sont tout à fait conformes aux normes du ministère, explique par ailleurs le directeur de l'administration au ministère des Relations internationales, M. Gilbert L'Heureux.

La rubrique frais de déplacement

comprend, outre les frais de voyage proprement dits, les dépenses encourues pour le déménagement, les coûts d'installation, les frais de représentation et ceux causés par la rupture d'un bail.

LES 13 MILLIONS AUX PRODUCTEURS DE PORC

Ottawa compromettrait sa position face aux Américains

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral compromettrait sa position de négociation face aux Américains s'il acceptait de payer les \$13 millions formellement promis aux producteurs de porc québécois par le ministre conservateur des Travaux publics, M. Roch LaSalle.

C'est ce qu'a soutenu hier, à la sortie des Communies, le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, après qu'en Chambre libéraux et néo-démocrates eurent, à l'unisson, accusé le gouvernement Mulroney d'avoir répudié les engagements faits devant les agriculteurs québécois.

Pour le ministre Wise, cependant, Ottawa, en payant l'argent promis par M. LaSalle, mettrait en danger les exportations de porc vers les États-Unis. Washington est justement à la recherche d'arguments pour justifier une réduction dans l'importation de porc canadien, a-t-il indiqué.

« Est-ce que le ministre (Roch LaSalle) fera ses excuses aux fermiers du Québec pour les avoir si délibérément induits en erreur durant la campagne électorale? », a lancé le député néo-démocrate Vick Althouse.



Le vieux rêve d'un Parti conservateur au Québec

■ La décision du président démissionnaire de l'Union des municipalités régionales de comtés, André Asselin, d'accepter la direction du Parti conservateur du Québec (PCQ) a pris les autorités conservatrices fédérales de Brian Mulroney par surprise.

Sans doute en raison des dettes « morales » contractées à l'endroit du Parti québécois et de ses organisateurs lors de la dernière campagne électorale, les conservateurs avaient décidé de ne pas s'impliquer « officiellement » dans l'arène politique provinciale avant le prochain scrutin.

Le nouveau premier ministre conservateur avait d'ailleurs été très clair à ce sujet, il y a une semaine, à la suite d'une rencontre avec le chef du Parti libéral du Québec, Robert Bourassa. Ce dernier craignait la division du vote fédéraliste. Il avait reçu l'assurance de M. Mulroney d'avoir les coudées franches lors de la prochaine campagne électorale, la décision de fonder un PCQ ayant été reportée à plus tard.

Ainsi, le geste surprise que vient de poser André Asselin inquiète-t-il grandement les libéraux, qui évaluent les conséquences de l'arrivée de ce nouveau parti dans l'arène politique.

Se démarquer d'Ottawa

Après avoir accepté de devenir le leader du PCQ, M. Asselin a tenu à se démarquer de ses « grands frères » d'Ottawa, indiquant qu'il n'avait de permission à demander à personne pour entreprendre son action politique.

Il relève donc ce défi en conservant toute sa liberté de manœuvre. Le président de l'Association provinciale, l'avocat Robert Brunet, a confirmé à LA PRESSE que M. Asselin n'a eu aucune consultation avec les dirigeants québécois du Parti conservateur du Canada.

« Nous suivons la politique dictée par M. Mulroney de ne pas nous impliquer sur la scène provinciale avant les prochaines élections. Il faut attendre de voir le nouvel équilibre politique qui suivra l'élection et mesurer les effets des événements qui sont survenus au Parti québécois.

« Dans le contexte actuel, notre présence risquerait de fausser le jeu. Et les délais d'organisation sont aussi trop courts. Il ne faut pas non plus poser des gestes guidés seulement par l'opportunisme politique. Après les élections, on verra », a noté le président Brunet.

Celui-ci a néanmoins convenu que le geste posé par M. Asselin pourrait avoir des rebondissements intéressants. Après

l'élection, on sera plus en mesure d'évaluer l'ampleur de ce mouvement et la crédibilité de cette formation politique.

« Il faudra alors s'ajuster à la réalité qui se dégagera », a souligné M. Brunet. Ce dernier connaît personnellement M. Asselin et affirme nourrir pour lui le plus grand respect. Il n'a pas exclu la possibilité que plusieurs personnalités conservatrices se joignent à M. Asselin au cours des semaines à venir.

Le président provincial tentera donc de rencontrer M. Asselin dans les prochains jours afin de faire le point.

Un autre membre du Parti conservateur fédéral, l'avocat Pierre Paquin, qui était l'un des principaux conseillers de l'ex-président Marcel Danis, maintenant député de Verchères et vice-président de la Chambre, considère lui aussi que l'action du PCQ n'est pas souhaitable pour le moment.

Reconnu pour ses talents d'organisateur, Me Paquin estime qu'il serait impossible de mettre en place des organisations dans les 122 comtés de la province à moins de six mois des élections.

Une vieille idée

L'idée de fonder un Parti conservateur au Québec n'est pas neuve. Depuis des années, les nostalgiques de « la belle époque bleue » de Maurice Duplessis caressaient ce rêve.

Alors que les libéraux régnaient en rois et maîtres sur le Québec, plusieurs, dont l'ancien ministre unioniste Mario Beaulieu, estimaient que la seule façon pour le PC d'avoir des chances de succès durable au Québec était de bâtir un parti provincial, comme il en existe dans les neuf autres provinces du Canada.

En février 1982, quelques mois après la défaite électorale des conservateurs de Joe Clark, Brian Mulroney, alors président de l'Iron Ore, était lui aussi partisan d'une formation provinciale. Il avait notamment déclaré être convaincu que le temps était venu de fonder un parti autonome au Québec.

Tout en étant indépendante des structures nationales du parti, cette formation québécoise, selon l'évaluation de l'époque, aurait eu pour mission de jeter les bases d'une solide organisation politique en vue du prochain scrutin provincial.

Cette évaluation est toujours valable aujourd'hui. Car les conservateurs ne pourront pas continuer à jouer de l'appui tacite des péquistes dont l'action avait pour seul but de faire mordre la poussière aux libéraux de l'ex-premier ministre Pierre Trudeau.

Espèce en voie de disparition

(petrocarnius factum astronomicum)



■ Au Sanctuaire du Mont-Royal vous n'avez plus à craindre les effets secondaires d'une fournaise bouillonnante sur vos actifs. Fini. A tout jamais. Les gens bien et perspicaces l'ont compris. Ce qui explique le succès que nous connaissons.

Vivre mieux est la façon la plus subtile de se distinguer. C'est pourquoi nous insistons sur une architecture d'avant-garde. Sur une finition soignée et une isolation de qualité supérieure. Sur d'immenses salles de bains. Sur deux terrasses pour chaque propriétaire. Sur de grandes baies vitrées qui vous permettent une vue superbe: Montréal est à vos pieds.



le sanctuaire
du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie.

Condominiums privilégiés en bordure ouest d'Outremont.
6000 Chemin Deacon, Montréal (514) 738-6000
De préférence sur rendez-vous.

1 ch. à coucher: 1036 pi car. +, \$89,500 + 2 ch. à coucher: 1323 pi car. +, \$132,000 + 3 ch. à coucher: 1711 pi car. +, \$169,000 + Penthouses: 2346 pi car. +, \$360,000 +

1985

Quel départ!...

Une randonnée d'essai peut vous rapporter jusqu'à 100\$ comptant.

Escort «S» 1985

à partir de **6985\$**

Équipement standard: radiaux 4 saisons, phares halogènes, sièges inclinables, suspension indépendante aux 4 roues.

TRACTION AVANT

TEMPO «L» 1985

à partir de **7985\$**

Équipement standard: radiaux 4 saisons, servofreins, sièges inclinables, dégivreur électrique arrière, suspension indépendante aux 4 roues, phares halogènes, bandes décoratives.

TRACTION AVANT

Ranger «S» 1985

à partir de **7185\$**

Équipement standard: 5 vitesses o/d, pneus radiaux, moteur 2.0 litres

* Transport et préparation en sus. Plusieurs modèles 1984 en inventaire à des prix extraordinaires.

TEMPO — T-BIRD — RANGER — MUSTANG

FORD, DE QUI VOUS CONVAINCRE.

RAPIDES FORD

3175 VICTORIA LACHINE H8S 1Z4

637-5811 — 481-5611

GARANTIE PARAGARANTIE 5 ANS

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS Ottawa couperait \$60 millions

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a l'intention de couper quelque \$60 millions dans ses programmes d'emplois d'été pour les étudiants.

C'est ce qu'affirme le député néo-démocrate Howard McCurdy sur la foi d'un document interne du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, document dont la ministre Flora MacDonald a, toutefois, refusé de confirmer l'authenticité.

Le document, daté du 9 janvier dernier, est une note de service du directeur du programme Été Canada, Mme Catherine A. Kerr, et qui affirme que «le ministre a regardé et donné son appui au programme intitulé Fonds d'expérience et d'apprentissage».

Le document parle d'un programme de \$140 millions qui créera quelque 65,000 emplois, alors que l'an dernier les programmes fédéraux de création d'emploi avaient coûté \$200 millions pour quelque 86,000 emplois.

Selon M. McCurdy, le gouvernement aurait dû, en cette année internationale de la Jeunesse, «faire au moins aussi bien que le gouvernement libéral qui l'a précédé».

Le député de Windsor-Walkerville a aussi fustigé la ministre pour avoir refusé de rencontrer

la plus importante fédération d'étudiants au Canada avant d'annoncer son programme.

Mais Mme MacDonald a soutenu que, lorsque le programme d'emplois d'été serait annoncé, «le député verra que le gouvernement se préoccupe des problèmes des jeunes».

Plus tard, en réponse à une autre question du néo-démocrate Ian Deans, la ministre a nié avoir déjà approuvé la réduction de \$60 millions prévue dans le document du 9 janvier.

«Il y a eu un grand nombre de propositions faites au gouvernement par toute une série de personnes, d'organisations et de ministères et les cris ou l'exaspération des députés sur cette question ne nous feront pas prendre une décision une seule minute plus tôt», a soutenu Mme MacDonald.

Le gouvernement avait annoncé, dans l'exposé économique du ministre des Finances Michael Wilson, en novembre dernier, l'abolition du programme Été Canada, en affirmant cependant qu'il serait remplacé à une date ultérieure.

Depuis, le gouvernement avait été maintes fois critiqué par les députés de l'Opposition qui affirmaient que le nouveau programme ne saurait être présenté à temps pour venir en aide aux étudiants dès cet été.

NÉGOCIATIONS SUR L'ACCÈS À L'ÉCOLE ANGLAISE

Québec pourrait se heurter à la règle de l'unanimité

■ OTTAWA — Si le Québec veut renégocier les dispositions de la Charte des droits sur l'accès à l'école anglaise — ainsi que l'affirmait le ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson au cours du week-end — il risque de se heurter à la règle de l'unanimité.

MICHEL C. AUGER
de la Presse canadienne

Si les politiciens fédéraux ne voulaient pas commenter les déclarations de M. Johnson, les constitutionnalistes, quant à eux, ne manquent pas de remarquer que toute modification des dispositions de la Charte des droits sur la question linguistique pourrait se heurter à la règle de l'unanimité qui est inscrite dans la nouvelle formule d'amendement à la constitution.

«A priori, il semble clair qu'il faudrait l'unanimité», affirme le professeur Gerald Beaudoin de l'Université d'Ottawa.

Selon lui, on ne pourrait modifier l'article 23 de la Charte des droits — qui établit que la «clause Canada» doit réglementer l'accès à l'école anglaise au Canada — qu'en ayant l'accord de tous les gouvernements du pays.

«Une garantie constitutionnelle est donnée quant à l'usage du français et de l'anglais et l'article 43 (la formule d'amendement) est clair quant aux possibilités d'amendements», affirme M. Beaudoin.

La formule spécifique, en effet, qu'il faudrait l'unanimité pour modifier la constitution quant à

l'usage du français et de l'anglais».

Une exception

Mais cette formule contient une réserve quant aux dispositions qui ne touchent qu'une seule province et c'est précisément cette exception que le Québec pourrait utiliser pour contourner la règle de l'unanimité, estime, pour sa part, le professeur Gil Rémillard de l'université Laval.

Si une refonte complète de l'article 23 sur l'accès à l'école de langue minoritaire nécessiterait probablement l'unanimité, M. Rémillard croit qu'il faut plutôt utiliser un autre chemin.

Selon lui, l'article 59 de la nouvelle constitution prévoit déjà une exception en ce qui concerne le Québec, c'est à dire qu'il faudrait le consentement de cette pro-

vince pour élargir encore plus la «clause Canada».

Telle qu'elle est présentement rédigée, la «clause Canada» de l'article 23 prévoit que l'enseignement en langue minoritaire est limité aux personnes qui ont reçu leur instruction primaire dans cette langue.

Si le gouvernement du Québec y consentait, cependant, l'accès à l'école anglaise pourrait être étendu à tous les citoyens canadiens de langue maternelle anglaise.

Selon M. Rémillard, le Québec devrait accepter le principe de la «clause Canada», mais pourrait s'en voir confier les modalités d'application par le biais de l'article 59.

Cela permettrait au Québec de mettre un frein à certains des

problèmes causés par la «clause Canada», en particulier, en ce qui concerne l'accès à l'école anglaise des frères et sœurs d'un enfant qui aurait fait une partie de ses études en anglais dans une autre province.

Il suffirait de donner au Québec la possibilité de soustraire quand il le veut à l'article 23 (1) — ce que prévoit déjà, en partie, la constitution — pour que cette modification n'ait plus qu'à être ratifiée par Québec et Ottawa, estime M. Rémillard.

Cependant, estime-t-il, il serait sans doute préférable de demander le consentement de l'Assemblée nationale et non du seul gouvernement québécois, pour éviter, par exemple, qu'un gouvernement minoritaire donne son appui à une telle clause pour ensuite être défait en chambre.

Wilson incite les gens d'affaires à accélérer les investissements

■ TORONTO (PC) — Certains hommes d'affaires ne semblent pas encore avoir pris conscience que la reprise économique dépend autant d'eux que du gouvernement, a déclaré hier le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson.

Avec un budget à déposer au printemps, le gouvernement a des décisions importantes à prendre; il reste que si l'on souhaite une reprise économique, c'est autant la responsabilité des Canadiens du secteur privé que la nôtre au sein du gouvernement, qui fait tout en son possible pour remettre les affaires en marche, a précisé M. Wilson dans un discours prononcé devant le Canadian Club.

La presse avait obtenu le texte de ce discours à l'avance.

Le gouvernement conservateur veut créer une économie prévoyant au départ que non seulement les Canadiens devront compter moins sur le gouvernement, mais attendre plus du secteur privé.

Une société de sondage effectuant des travaux pour les conservateurs, Decima Research Ltd., a rapporté récemment que la population commençait à être exaspérée devant l'apathie des entreprises qui tardent à jouer leur rôle dans l'effort national pour stimuler l'économie.

Tout en soulignant dans son allocution la création de quelque 100,000 emplois au pays depuis l'accession des Tories au pouvoir, M. Wilson n'a pas caché son insa-



Michael Wilson

tisfaction devant le faible volume des nouveaux investissements des entreprises.

Compétition

Statistique Canada a en effet rapporté dans sa plus récente analyse économique que les investissements en biens d'équipement et en projets de construction étaient encore demeurés au ralenti durant le troisième trimestre de l'an dernier.

M. Wilson a aussi laissé entendre que le gouvernement déposerait aussitôt que possible une nou-

velle législation sur la compétition. Les libéraux ont travaillé à une telle législation durant plus de dix ans, mais leur dernière tentative de projet de loi a échoué avant la tenue des élections, même si le monde des affaires avait assez généralement manifesté son appui.

M. Wilson a également incité les entreprises à jouer un rôle plus actif dans l'attribution de fonds à la recherche et au développement, dans la formation de main-d'œuvre et dans la recherche de marchés étrangers.

Les contributions des fonctionnaires fédéraux au Fonds de solidarité FTQ pourront être déduites à la source

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral acceptera que soient déduites à la source les contributions que voudront faire ses 40,000 fonctionnaires au Québec au Fonds de solidarité de la FTQ.

C'est ce qui ressort d'une brève rencontre qu'ont eue hier le président de la Fédération des Travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, le président du Syndicat canadien de la Fonction publique, M. Pierre Samson, et le premier ministre Brian Mulroney.

A l'issue de la réunion d'une quinzaine de minutes, M. Laberge, peu loquace, a indiqué que la question des déductions pour les contributions que font les fonctionnaires fédéraux au Fonds de la FTQ avait été abordée et qu'il s'attendait à une décision «d'ici une couple de semaines».

«Je ne ramène pas d'argent», a-t-il lancé, refusant d'indiquer si on avait demandé au gouverne-

ment fédéral d'injecter de l'argent dans le fonds.

Plus volubile, M. Samson a laissé entendre que le premier ministre avait accepté qu'on fasse la déduction à la source pour les fonctionnaires fédéraux au Québec.

Il a reconnu que la coalition syndicale avait vu sa requête acceptée par M. Mulroney. «Vous pouvez lire entre les lignes», a-t-

il poursuivi après avoir précisé «qu'il ne pouvait pas parler».

M. Samson a cependant indiqué qu'il s'attendait à ce que le président du Conseil du Trésor, M. Robert René de Cotret, vienne faire part de la décision fédérale au conseil national du SCFP qui aura lieu cette semaine.

Toutefois les syndicats n'ont pas évalué en argent quel impact aura la décision fédérale.

Litige sur la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon: Paris convoque l'ambassadeur canadien

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral n'est en rien offusqué que la France ait convoqué le représentant canadien au Quai d'Orsay, M. Michel Dupuy, quant à un litige sur la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon.

C'est ce qu'a indiqué hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, à la sortie des Communions. Pour M. Clark, cette convocation «fait partie du processus normal» et ne vient pas compromettre les bonnes relations entre les deux pays.

Avouant qu'il n'était pas au fait des détails du dossier, M. Clark a cependant rappelé que le différend portait sur une question très particulière et ne remettait pas en cause l'entente générale entre la France et le Canada sur la question des pêches.

Samedi dernier, le gouvernement français avait convoqué l'ambassadeur canadien à Paris, M. Michel Dupuy, pour l'entretenir des problèmes causés à un chalutier français, «La Bretagne», en opération dans le golfe Saint-Laurent. Pêches et Océans a donné un permis au

cargo-congélateur qui l'empêche de procéder à la mise en file des captures en mer, une opération réalisable sur ce navire usiné.

Depuis 1972 un accord entre les deux pays prévoit que les navires de certains ports français peuvent venir pêcher dans le golfe entre le 15 janvier et le 15 mai et ce, jusqu'en janvier 1986.

De son côté le porte-parole des Affaires extérieures, M. Sean Brady, a souligné qu'il n'était pas exceptionnel qu'un ambassadeur soit convoqué par le gouvernement du pays où il se trouve.

Ce différend sur les pêches est «une question importante mais pas sérieuse», a-t-il dit, ajoutant que la convocation de M. Dupuy «n'avait pas perturbé» le gouvernement.

Refusant de spéculer sur une révision de la décision quant au permis à fournir à «La Bretagne», M. Brady a reconnu que «ce bateau a beaucoup d'équipement. On est à considérer si c'est un cas différent», a-t-il dit.

«J'espère qu'on aura une décision dans un avenir prochain», a-t-il conclu.

SEUL COLLÈGE PRIVÉ (dans la région métropolitaine) OFFRANT LE COURS TECHNIQUES INFIRMIÈRES



**COURS
COLLÉGIAL**

COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY
12630, boul. Gouin est
Montréal H1C 1B9

Tél.: 648-3821 ou 322-7980

Avec le Reér Obligations d'épargne, faites d'une pierre deux coups

Avez-vous des obligations d'épargne du Québec ou du Canada? En les déposant dans un Reér Obligations d'épargne de la Fiducie du Québec, vous faites d'une pierre deux coups.

Vos obligations du Québec continuent à vous rapporter 11 3/4 % et celles du Canada, 11 1/4 %; elles conservent tous leurs avantages mais en plus, vous réalisez des économies d'impôt appréciables.

11 3/4

Taux d'intérêt
que rapportent actuellement
les obligations d'épargne
du Québec en circulation.

Renseignez-vous davantage en communiquant avec l'un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.



**Fiducie
du Québec**

**Le rendement, c'est important;
le service l'est tout autant.**

desjardins

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
1600, boul. Saint-Martin est

Longueuil (514) 679-2810
1-800-361-5058
370, chemin Chambly

Montréal (514) 286-3225
1-800-361-2680
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
1640, rue King ouest

Les erreurs du Plan Dozois

Des résidents des Habitations Jeanne-Mance se plaignent de l'administration qui les dirige. On n'en est pas à la première plainte de locataires à l'endroit de leurs propriétaires. Mais ici, le contexte est différent: depuis qu'elles existent, les Habitations Jeanne-Mance représentent un monde à part, fermé, peu intégré à la société qui les entoure. Leurs habitants peuvent entretenir des doléances qu'il vaut la peine d'écouter.

On se souvient de leurs origines: au milieu des années 50, l'administration municipale décidait de doter Montréal de son premier HLM (habitation à loyer modique) sur le modèle, pourtant peu probant, de Paris. Le projet, fort controversé, fut baptisé «Plan Dozois», du nom de son concepteur. Il faut dire qu'à l'époque, l'expérience des villes dans la reconstruction des lieux défavorisés était restreinte. La bonne volonté ne manquait pas; mais elle n'a pas suffi à donner à la rénovation urbaine un air de dignité humaine. Paris n'a pas réussi; Montréal non plus, du moins à cette époque. Plus tard, on a appris.

Mais les gens des Habitations Jeanne-Mance paient encore le prix des erreurs du Plan Dozois.

Principale erreur: on a regroupé, dans un quadrilatère entouré d'édifices commerciaux, des citoyens économiquement défavorisés, à qui on n'a pas permis de vivre une vie intégrée au reste de la société. Comment élever des familles dans des tours de 12 étages? Comment mener une vie normale sans parc, sans espace vital, sans autre paysage que du béton? Comment intégrer des gens quand, même aujourd'hui, on les replie derrière une clôture? Comment les insérer dans une vie sociale normale si l'on ne leur permet pas de s'impliquer dans l'organisation de leur milieu de vie?

Or, il semble que le ghetto existe encore; que la vie des résidents demeure marginale; que les doléances sont nombreuses et souvent fondées: que les erreurs du début n'ont pas été corrigées et que certaines sont même amplifiées.

Il est intéressant de constater d'où viennent les récriminations actuelles: non pas d'activistes plus ou moins échevelés mais bien de religieuses, Petites Soeurs de l'Assomption. Ces religieuses ont l'habitude de partager la vie de ceux qui souffrent d'une façon ou d'une autre, à un moment où l'autre de leur vie. Elles habitent dans les quartiers défavorisés, connaissent bien leurs gens et méritent la confiance qu'ils leur témoignent. Tout cela pour dire que les plaintes qu'elles transmettent ont droit au respect et à l'oreille de ceux qui sont censés être à l'écoute. Ils sont des milliers à pouvoir attester de la crédibilité des Petites Soeurs.

Ce que ces Soeurs demandent, c'est tout simplement la possibilité, pour les gens des Habitations, de prendre en mains leurs responsabilités sociales. Ce qui signifie faire tomber les clôtures physiques et morales; et prendre les moyens pour que les résidents forment une cellule sociale normale, équilibrée et totalement intégrée à la vie montréalaise.

Ailleurs, dans la Petite Bourgogne, dans d'autres quartiers plus récemment renouvelés, on a pu éviter certaines erreurs structurelles du Plan Dozois. On ne peut pas tout refaire, évidemment. Mais on peut au moins mettre sur pied des structures de collaboration pour qu'animateurs, locataires et administrateurs travaillent ensemble à l'épanouissement de personnes qu'une politique de ghetto risque fort de traiter en citoyens de deuxième ou même de troisième classe. C'est une injustice qu'on peut éviter.

Jean-Guy DUBUC

Un grand show confidentiel

L'agence spatiale américaine NASA s'est fait toute une réputation dans l'organisation des grands shows de l'espace. Le dernier voyage de la navette spatiale Discovery était d'un genre différent: le grand show du secret militaire dans l'espace. En envoyant cinq militaires en orbite autour de la terre pour une mission militaire, les États-Unis font savoir qu'ils ont la capacité et l'intention d'utiliser l'espace pour leur sécurité. Est-ce pour menacer ou pour rassurer? Les deux interprétations sont bonnes.

Depuis une vingtaine d'années, Soviétiques et Américains mettent en orbite des satellites à des fins militaires, notamment pour photographier des territoires inaccessibles et pour écouter les communications radio de tout genre. La plupart du temps il s'agit d'engins dont le lancement est devenu une routine qui ne mérite pas plus d'une demi-douzaine de lignes dans les journaux. Il ne faudrait pourtant pas conclure de cette routine que les satellites militaires n'évoluent pas. En vingt ans la technologie a permis d'envoyer des charges plus lourdes et d'accomplir des tâches plus complexes par unité de poids.

Des deux côtés, l'envoi d'hommes dans l'espace a toujours eu un caractère plus civil et scientifique que militaire. Des tâches militaires étaient sans doute exécutées à l'occasion, mais les missions faisaient partie d'un programme scientifique. La construction de stations spatiales par l'Union soviétique et l'envoi de navettes par les Américains ont clairement montré que l'utilisation militaire de l'espace pouvait devenir très sophistiquée et qu'elle l'était vraisemblablement déjà.

Ce n'est toutefois que depuis peu que l'on songe sérieusement à engager des armes dans l'espace, soit pour neutraliser les engins de surveillance ennemis, soit pour abattre des missiles. Cette possibilité est même un point important dans les négociations sur le désarmement qui commenceront à Genève en mars.

Le secret bien orchestré autour de la mission de Discovery est sans doute lié à la reprise des négociations. Le message semble clair: les États-Unis ne négligeront pas la recherche dans un secteur où ils semblent avoir un avantage sur l'Union soviétique. Toutefois, il semble que les astronautes de Discovery avaient surtout pour tâche de lancer un satellite de surveillance et de communications sur une orbite fixe au-dessus de l'équateur au sud de l'Union soviétique. Il s'agirait d'un engin qui n'est qu'une version plus avancée des satellites qui existent déjà.

À ce stade, le nouveau pas américain vers la militarisation de l'espace pourrait tout aussi bien servir à vérifier le respect d'un éventuel accord sur le désarmement qu'à prévenir ou préparer des hostilités. En effet, la surveillance à partir de l'espace est devenue un moyen d'espionnage très précis qui est, de surcroît, licite. Elle permet aux grandes puissances de se surveiller mutuellement.

Cette nouvelle forme d'espionnage peut jouer un rôle très pacifique dans la mesure où les États-Unis et l'Union soviétique font un véritable effort pour créer et entretenir un climat de confiance. Dans ce cas, la surveillance ne peut que confirmer les bonnes intentions de l'adversaire. Si la confiance n'existe pas, en revanche, cette surveillance risque de devenir elle-même une arme redoutable.

Frédéric WAGNIÈRE

PEPIN INVITE LES ORTHODOXES À SE JOINDRE AU MOUVEMENT SOCIALISTE



(Droits réservés)



Marcel Adam

Au sujet de la crise qui secoue Le Devoir

Le Devoir traverse une grave crise au niveau de l'éditorial qui ne doit pas laisser indifférent, compte tenu de l'importance de ce journal dans notre société, et particulièrement des questions importantes que met en cause ce conflit entre un éditorialiste et la direction du journal.

Rappelons qu'il y a une couple de semaines l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc signait un premier-Montréal traitant des expertises médicales que le gouvernement du Québec projetait d'exiger des assistés sociaux de moins de 30 ans déclarés incapables au travail.

Le lendemain, le directeur Jean-Louis Roy et la rédactrice en chef Lise Bissonnette désavouaient publiquement un passage contenant «des accusations générales tout à fait gratuites à l'égard de deux groupes», et s'excusaient auprès des ministres, des fonctionnaires, des firmes d'ingénierie visées par l'éditorial, et auprès des lecteurs habitués à plus de vigilance de la part de la direction de ce journal.

Celle-ci devait ensuite préciser qu'elle n'était pas en désaccord avec le fond de l'article mais avec ce paragraphe excessif et inopportun attentant à la réputation de personnes et de firmes (ces dernières pourtant hors de cause).

J'avais lu cet éditorial et je n'avais pas sursauté, y reconnaissant le style habituel de cet éditorialiste passionné, parfois excessif mais toujours sincère dans la défense des causes qui lui tiennent à cœur. Mais j'ai sursauté en lisant la mise au point de la direction qui était sur la place publique un problème qui pourrait ou se régler d'habitude dans la discrétion, et infligeait un terrible désaveu public à un éditorialiste d'une quinzaine d'années d'expérience.

Dans ce passage que je trouvais par ailleurs excessif et injuste, je ne voyais pas une dérogation à l'éthique si grave qu'elle méritât à son auteur une remontrance publique lui infligeant un plus grand tort que celui qu'il était censé avoir lui-même causé à ceux qu'il avait attaqués sans les nommer.

La direction du Devoir dit que l'unique question qui a motivé son geste est un principe, «premier et absolu» pour une presse libre et responsable: le respect des droits des personnes et des institutions. Mais je crois que derrière ce noble motif s'en cache un autre beaucoup plus impérieux.

Dans sa mise au point publique, M. Leclerc dit que, outre son éditorial, on lui a reproché trois choses qu'il énumère. Deux d'entre elles me paraissent

triviales par rapport à la troisième: ses critiques du Devoir à l'extérieur. M. Leclerc n'a apporté aucune défense à ce reproche très grave, mettant en cause sa loyauté et sa solidarité. Ni dans sa mise au point, ni à la télévision lorsqu'en sa présence son patron, M. Jean-Louis Roy, lui a réitéré ce reproche et l'a accusé de s'adonner à un travail de sape à l'endroit de la direction de son journal.

J'ai le net sentiment que l'éditorial en litige n'a été que la bougie d'allumage du vrai détonateur de la crise: les critiques formulées par M. Leclerc dans le numéro de novembre 1984 du périodique français *Presse actualité*. Ou M. Leclerc fait une suggestion, entre autres, pour sortir *Le Devoir* de l'impasse: «Peut-être, dit-il, trouver un chef plus «politique», un meneur d'hommes de la trempe d'un Claude Ryan...»

On comprend que la direction pose cette question de fond: «Quelle entreprise, quelle organisation, quel regroupement tolérerait une dissidence aussi profonde à un aussi haut niveau de sa structure?»

Pourquoi la direction n'a-t-elle pas demandé des comptes à M. Leclerc sur ce point précis, plutôt que de choisir

une voie qui semble n'avoir eu pour résultat que de compliquer le problème?

Comme M. Leclerc est syndiqué, on a probablement cru qu'il serait plus simple de le mettre dans une situation où il serait acculé à démissionner, plutôt que de sévir en invoquant l'article de la convention collective relatif aux propos hostiles à l'employeur, et déclencher une redoutable guérilla syndicale.

Si mon hypothèse est juste — je serais bien étonné qu'elle ne le soit pas — se pose alors le problème de l'appartenance des éditorialistes à un syndicat. Un problème trop complexe pour le traiter en quelques lignes.

Qu'il me suffise, pour l'illustrer, de mentionner que M. Leclerc, après avoir songé à démissionner, s'en remet en dernière analyse au jugement de son syndicat. «Je suis prêt, dit-il, à continuer à l'éditorial, avec l'appui non équivoque de mes collègues de la rédaction.»

Ce qui signifie en clair qu'il peut se passer de la confiance de la direction du journal, du moment que son syndicat lui donne la sienne.

Un éditorialiste peut-il être plus solidaire de son syndicat que de la direction de l'équipe éditoriale à laquelle il appartient?

POINT DE VUE

Une année inoubliable

Alors qu'un peu partout, du moins en Occident, on déplore que l'histoire ne soit plus enseignée suffisamment, des millions de personnes vivront dans le passé en 1985. C'est que l'on commémorera, si l'on ne célèbre pas, le 40^e anniversaire du partage du monde entre l'URSS et les États-Unis, du 4 au 11 février 1945, au palais de Liavdia, ancienne résidence de Nicolas II au-dessus de la station balnéaire de Yalta. Ensuite, le 8 mai, ce sera le 40^e anniversaire de la victoire des Alliés en Europe; puis, à diverses dates, d'autres anniversaires reliés à la fin de la guerre.

WILLIE CHEVALIER collaboration spéciale

Officiellement, la conférence de Yalta avait pour but de résoudre les problèmes posés par la défaite prochaine de l'Allemagne, défaite inscrite dans le ciel, et de s'entendre sur l'étendue de la zone d'influence, en Europe, de l'URSS qui devait s'engager à attaquer le Japon, ce qu'elle n'eut pas à faire grâce aux bombes atomiques lâchées sur Hiroshima le 6 août et sur Nagasaki trois jours plus tard. En fait, quelles qu'aient été leurs intentions, à Yalta, Roosevelt et

Churchill livrèrent à leur hôte Staline une grande partie de l'Europe.

Pourquoi et comment? Le président des États-Unis était arrivé en Crimée dans un état d'épuisement physique, sinon mental (on n'a qu'à voir les photos officielles), et son principal conseiller, Harry Hopkins, était rongé par le cancer. Les deux hommes devaient mourir peu de mois après la conférence et celle-ci venait de se terminer quand un autre conseiller de Roosevelt, appelé Watson, grand cardiaque, décédait. Edward R. Stettinius, secrétaire au Département d'État, qui venait de succéder à Cordell Hull, était lui aussi gravement éprouvé.

Malgré les ingurgitations auxquelles son organisme était rompu depuis belle lurette, Churchill était, semble-t-il, parfaitement lucide; mais, comme Talleyrand au congrès de Vienne plus d'un siècle plus tôt, il ne représentait que le plus grand des petits. Et la puissance économique et militaire des États-Unis l'obligeait à de la déférence envers Roosevelt.

Staline, lui, tout fier d'être le point de mire du monde, en bonne santé physique, en pleine possession de ses moyens intellectuels,

savait exactement ce qu'il voulait et comment il pourrait l'obtenir. Il savait aussi, pour en avoir reçu des preuves, que Roosevelt l'admirait profondément, le prenait pour un autocrate débonnaire malgré la contradiction dans les termes, voulait lui plaire et, indépendamment de ce désir, entendait bien liquider un jour les empires (y compris celui de la Grande-Bretagne et de la France). De plus, connaissant de la nature humaine, il avait compris que Roosevelt avait pris goût à l'adulation qui entoure un homme quatre fois élu à la présidence des États-Unis, qu'il était enivré de la puissance de son pays dont la révélation récente passait toute espérance, et jaloux, inconsciemment peut-être, du prestige et de l'autorité morale de Churchill, manifestement son supérieur dans la connaissance et la compréhension de l'histoire et des relations internationales. Il sut agir en conséquence.

Ses illusions et sa vanité ont fait capituler Roosevelt devant Staline; et Churchill a dû l'imiter à cause du rapport des forces qui obligeait la Grande-Bretagne à suivre les États-Unis. Seule, donc, l'Union soviétique a des raisons de célébrer le 40^e anniversaire de Yalta.

Pour l'Occident et plus encore pour les États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), pour la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, le 11 février 1945 est jour de deuil, de grand deuil.

Les deux tiers des Allemands d'aujourd'hui n'étaient pas nés le 8 mai 1945 et leur chancelier, Helmut Kohl, n'avait que 15 ans. Que peut signifier pour eux cette date? Jour d'humiliation inoubliable pour la mère-patrie ou fin du joug nazi et début d'une ère de démocratie et de prospérité dans la partie occidentale du pays? En tout cas, nous ne saurions confondre ces Allemands du temps présent avec les nazis.

Après quarante ans, plusieurs «vainqueurs» de 1945 seraient bien en peine de dire ce qu'ils ont vraiment gagné. Et les deux grandes puissances se livrent une lutte inexpiable par pays interposés. Au moins, il n'y a pas de guerre mondiale; entre la première et la seconde, vingt ans seulement s'étaient écoulés; la paix relative et combien précaire dont nous jouissons dure, elle, depuis quarante ans. On oserait croire à sa pérennité si elle se prolongeait le temps d'une autre génération...

Pour des services sociaux efficaces

Le présent texte vise à mieux identifier certaines préoccupations qui devront être au cœur d'une démarche de changement, permettant au Centre de services sociaux de se transformer et de relever le défi de compléter le travail des CLSC et surtout de bien préciser ce qui devient son rôle spécifique dans les prochains cinq ans.

Nous accueillons avec enthousiasme la décision du 18 janvier dernier du ministre des Affaires sociales du Québec, Monsieur Guy Chevrette, qui confie à chaque conseil régional de la santé et des services sociaux l'appréciation des particularités régionales et le mandat de réaliser des accords sur la question des transferts d'effectifs et de juridiction des CSS vers les CLSC. Monsieur Chevrette a réussi à rassembler le tout, lequel est nécessairement plus grand que la somme des parties et/ou établissements concernés; il a réussi l'impossible, c'est-à-dire réunir autour d'une même table les CRSSS, les CLSC, les CSS, les travailleurs (CSN) et les gestionnaires (ACISSQ), pour qu'ensemble, ils conviennent de partager leurs avis et faire preuve d'ouverture. Le ministre des Affaires sociales opère avec la puissance de la proximité en véritable négociateur: il est direct et favorise par sa clarté le rapprochement des personnes et des associations.

L'émergence d'un changement dans ce dossier ne peut qu'être facilitée en région et non pas décentralisée de Québec. Bien sûr, il se garde une «souplesse» comme il le dit lui-même, il se conserve la décision finale avec des munitions en réserve pour une ou deux régions qui risquent de bloquer.

Il nous faut donc faire preuve de solidarité sociale et se remobiliser CRSSS - CSS - CLSC afin d'être complices de la coopération et de réaliser un véritable réseau complet de services sociaux directs et efficaces auprès des citoyens de notre région. Les ententes régionales doivent se concrétiser et nous avons l'espoir qu'au 15 février une majorité de régions les auront déjà transmises au ministre.

Trois préoccupations majeures doivent maintenant alimenter la réflexion interne dans «comment bâtir l'avenir du CSS» afin d'être efficace dans l'exercice des responsabilités confiées.

Premièrement: Un changement de culture où l'intervention psychosociale est revalorisée.

Il existe peu de technocratie aussi contraignante, où l'aide intervient auprès de la personne en difficulté, qu'il soit travailleur social, psychologue, criminologue, ou conseiller social, où un professionnel doit faire face à une telle réglementation, avec une quantité de formulaires et de contrôles aussi élevés. Un sentier est à définir, celui de la transformation et de la revalorisation de l'aide en lui faisant économiser du temps, du contrôle, du temps-bureaucratie, pour laisser place à sa créativité et à nos temps-services aux clients. A notre avis, cela aurait des impacts considérables sur les bénéficiaires et des effets bénéfiques sur la vie des gens. La provocation est intentionnelle, un débat doit venir pour qu'écluse la richesse clinique des intervenants nous entraînant vers des réalisations concluantes, des résultats tangibles. Cela est vrai particulièrement en protection de la jeunesse où nous avons comme société des écarts majeurs à combler en 1979, mais où aujourd'hui, il faut reconnaître que nous avons progressé considérablement.

Deuxièmement: Un réseau de services sociaux flexible et cohérent.

Le Québec s'est donné un réseau de services sociaux CLSC, CSS, Centre d'accueil, qui en soit capable de donner un soutien affectif, psychologique et économique à la personne en difficulté. Mais il

faut réaccorder les rôles pour être encore plus dynamiquement liés pour solutionner les problèmes sociaux personnels. Il faut ouvrir le système et éviter la «structure fixe». Il faut que le citoyen qui a besoin de services sociaux les reçoive près de chez lui et que ces services soient de qualité. Mais il est aussi nécessaire de reconnaître que certaines personnes sont victimes de problèmes psychosociaux plus complexes et en ce sens réclament une protection particulière. Qu'on pense à l'enfant violent physiquement ou à l'adulte en grande perte d'autonomie laissé sans service. Il ne faut pas oublier que la pierre angulaire de notre société repose tout de même sur le réseau d'entraide du cercle familial, du groupe d'amis, de comités de quartier et des groupes communautaires.

Troisièmement: Que chacun prenne son pouvoir.

De nombreux éléments précédemment décrits favorisent le changement, et il est souhaitable de créer un climat propice permettant «une certaine révolution» de la façon de faire, de travailler dans le CSS de demain. Il est peut-être requis de revoir notre engagement personnel et notre façon de voir les choses dans le futur immédiat.

Selon l'avis de plusieurs praticiens du CSS, il est grandement nécessaire de penser accomplissement personnel et de laisser place à la fierté personnelle d'avoir réussi à déclencher chez tel jeune sa propre remise en question qui le conduira à sa «raison d'être» dans sa famille d'accueil. Dans notre établissement présentement, l'on retrouve un cadre responsable d'une équipe de dix, douze praticiens. Peut-être sera-t-il nécessaire de modifier sensiblement cet état de fait qui reste statique et nous tourner vers une organisation où le personnel cadre a d'autres responsabilités que l'encadrement professionnel.

L'inspiration doit venir du sommet, mais le véritable pouvoir est celui que chacun prend en regard de sa responsabilité première. Le praticien membre d'une petite équipe de professionnels (quatre ou cinq), relativement autonome et doué de son propre dynamisme est le premier du secteur de la production de services sociaux à bien connaître les besoins et il encadre le processus d'aide. Le responsable hiérarchique encourage et fait que les idées remontent et que les projets dans le processus ne se perdent pas; il exerce son leadership de mobilisation pour l'ensemble des actions des équipes qu'il coordonne. Le cadre fait que les décisions arrivent à bon port et se prennent en ce qui concerne une équipe de travail donnée, en jeunesse, en famille ou auprès des personnes âgées. Le cadre supporte, stimule ces «commandos» de l'intervention sociale et exige d'eux qu'ils rendent des comptes, fournissent des résultats.

Si le praticien de l'intervention psychosociale occupe son pouvoir clinique et prend la place qui lui revient, le cadre lui deviendra plus un facilitateur, exerçant son leadership de mobilisation, un genre de coach de la démarche et des processus qui font que les choses arrivent, que les professionnels soient en autorité de compétence sur le contenu et qu'ils aient accès à influencer le décideur.

S'il est un fait que le destin d'une division, d'une équipe, d'une direction, diffère beaucoup selon l'individu qui assume la responsabilité de «leaders», il faut toutefois constater que les forces qui le motivent viennent souvent du dedans de lui-même. Il doit aménager de façon constructive ses forces individuelles et les potentialités de ses équipes.

Miville LAPOINTE,
m.a.p., adm.a.
Directeur général
CSS Laurentides-Lanaudière

Haiti: un nouveau pas vers la démocratie

Après les élections municipales de 1983 et législatives de 1984, le gouvernement haïtien vient d'effectuer un nouveau pas vers la démocratie. En effet, le traditionnel discours du président Jean-Claude Duvalier le 2 janvier traduit une nette orientation vers l'instauration d'une véritable démocratie libérale dans cette île des Caraïbes où les Duvalier exercent le pouvoir sans partage depuis près de 28 ans.

Solidement enraciné dans la paysannerie et les masses populaires, le régime duvalériste, fort de l'expérience de ses nombreuses années de pouvoir, a décidé de jeter du lest à la classe politique, au secteur international et aux intellectuels qui réclamaient depuis longtemps l'établissement du pluralisme politique. Le contenu du discours du 2 janvier de M. Jean-Claude Duvalier devait satisfaire les pensées du pays puisqu'il répond à une de leurs demandes fondamentales. En Haïti comme dans les chancelleries et les institutions internationales le discours est bien accueilli.

Mais qu'est-ce qui a occasionné cette volte-face du gouvernement haïtien? A-t-il subi des pressions des gouvernements étrangers, ou le régime se sent-il assez fort pour affronter ses adversaires sur son propre terrain, celui de la démocratie?

Un officiel haïtien contacté a fait savoir que Duvalier a opté délibé-

rément sans pression extérieure aucune pour l'instauration de la démocratie dans son pays. Il a d'autre part souligné que les grandes lignes du discours présidentiel du 2 janvier expriment l'inébranlable volonté du président de libéraliser progressivement le régime, option choisie depuis 1971 par le jeune Duvalier, reflétée à travers tous ses écrits, et qui se manifeste dans la réalité par le développement d'un lent, mais irréversible processus de démocratisation. A cet égard, deux points positifs du message méritent une attention particulière, à savoir: la création de partis politiques et un appel au retour sans condition des opposants haïtiens en exil.

Ces deux points suffisent pour placer le pays des Duvalier au rang des démocraties libérales si toutefois les autorités de Port-au-Prince passent de la parole aux actes. On attend le gouvernement dans la traduction en actes des belles consignes présidentielles, c'est-à-dire ce qu'il va mettre dans la loi sur les partis politiques et l'accueil qui sera réservé au retour des techniciens et exilés haïtiens.

Somme toute le gouvernement haïtien est sur la bonne voie. Il faut l'encourager car la Communauté internationale a intérêt à ce que la démocratisation d'Haïti se poursuive.

Jean BROUSSEAU
Montréal

Le hockey d'autrefois: quelques souvenirs

M. Réjean Tremblay

Un gros merci nostalgique pour votre article du 1er décembre concernant des anciens joueurs du Canadien que j'avais tous vus à l'oeuvre. À la petite école de N.D.G., j'ai eu l'occasion de jouer contre Sylvio Mantha de l'école St-Henri. Même dans le temps, il était déjà efficace à lancer la rondelle sur la bande pour dépasser son opposant.

Dans un passé lointain j'ai assisté à des parties du Canadien à l'aréna Jubilé sur rue Notre-Dame est, alors qu'évoluait Didier Pitre, Newy Lalonde, Jack Laviolette, etc. J'ai aussi été à l'aréna Westmount, coin Wood et Ste-Catherine ouest, où jouait le club «Wanderers» dont les étoiles étaient les 2 frères westmontais Sprague et Odie Cleghorn.

Dans le temps, seulement la passe latérale était permise et il incombe au joueur de centre de soutenir la rondelle à l'adversaire qui s'amenait. Le moyen le plus efficace était le poke-check. Le meilleur à ce jeu fut Frank Neighbor du club Ottawa, qui aussi affichait King Clancy à la défense, et Benedict dans les buts. Au cours des années, le meilleur «poke-checker» pour le Canadien fut Pit Lépine, et dans le hockey amateur senior, un nommé Pednault, originaire du Lac-St-Jean.

Il y eut un temps où le hockey et le patinage florissaient à Montréal. En plus des arénas Jubilé de Westmount, il y en avait une autre qui allait de la rue Drummond à la rue Stanley, entre Ste-Catherine et Dorchester et qui pouvait accueillir 2000 personnes pour le hockey amateur. Il y avait aussi une patinoire recouverte pour patiner seulement, du côté est de la rue Guy, au sud de Dorchester.

Je n'ai jamais eu le plaisir de rencontrer Zotique Lespérance, mais comme lui j'ai assisté au match d'ouverture du Forum le 29 novembre 1924. J'avais 2 billets de saison à \$1 chacun, sur la première rangée de la section supérieure sud, en plein centre. Selon Zotique ce serait l'année suivante, soit en 1925, que Vézina aurait abandonné la partie à la fin de la deuxième période pour cause de maladie et serait décédé peu après.

Zotique étant 10 ans plus jeune que moi, sa mémoire est sans doute meilleure que la mienne, en plus d'avoir accès aux rapports sportifs du temps, mais reste une chose à éclaircir. J'étais dans les estrades à l'aréna Mont-Royal, présumément en 1923, quand Vézina quitta la partie après la deuxième période, et j'ai toujours pensé que ce fut la sa dernière partie avec le Canadien, soit en 1923. Vous serait-il possible de déterminer dans vos archives si Vézina était sur l'alignement du Canadien lors de la partie inaugurale au Forum? Il a sûrement quitté la partie en ma présence à l'aréna Mt-Royal, mais reste à savoir s'il est revenu au jeu l'année suivante.

Il y a 40 ans de ça, la rumeur ou la légende voulait que le monument de Vézina dans le cimetière de Chicoutimi consistait en un goudron et une rondelle en marbre. Mon chalet d'été est sur la rive sud du St-Laurent, un peu de biais avec l'entrée de la rivière Saguenay, et sur les instances de mon jeune fils, nous avons pris le traversier pour St-Siméon. J'ai filé vers la Baie Ste-Catherine et de là, sur la route qui longeait la rivière Saguenay du côté ouest, une route étroite en terre et en roches et qui grimpait jusqu'au sommet des caps Trinité et Éternité.

Incidentement, en qualité de spectateur et d'actionnaire, j'ai aussi assisté à la première partie de baseball des Royaux de Montréal au parc de Lorimer en avril 1928.

Poul J. LÉVESQUE
Montréal

Perplexité des femmes

Je fais référence à l'article de Madame Huguette Roberge intitulé «Pourquoi les femmes ont-elles de moins en moins d'enfants», paru dans LA PRESSE du dimanche, 6 janvier.

Je désire rajouter, aux motifs invoqués par le démographe Anatole Romanuc, que les femmes sont rebutées par l'immense responsabilité de mettre des enfants au monde dans une époque où les hommes ne sont souvent pas en mesure de partager ladite responsabilité.

En cas de divorce, les femmes «héritent» souvent de la garde des enfants. Et elles ont souvent de la difficulté à renouer des contacts amicaux ou amoureux avec les

hommes, lesquels préfèrent les femmes sans enfants.

Il semblerait que les femmes soient fatiguées de vivre dans cette misère qui, bien sûr, est assortie de conditions économiques souvent précaires.

L'article en question se termine par une phrase qui nous réitére encore et encore le même message dans lequel les hommes sont totalement absents. Je cite: «...et des modalités de travail permettant aux femmes de concilier maternité et emploi».

Combien d'hommes accepteraient de voir leur vie professionnelle touchée par la venue de leur enfant?

Danielle ROBICHAUD
Montréal

Un image choquante

Je trouve dégradant le langage tenu par les acteurs de la Ligue nationale d'improvisation. Et des Rouges et des Bleus.

Passe encore si c'était seulement du jodel. Mais des gestes et des grosses farces de mauvais goût, additionnées d'un blasphème, c'était trop (le 17 janvier).

C'est certain qu'en famille, nous, les Québécois, nous sommes grognons, un peu plus que pas assez, mais à la télévision c'est autre chose.

J'ai honte de l'effort que nos

joueurs font pour parler le plus mal possible. On a dans le pion aux autres pays francophones avec cette idée formidable qu'est la Ligue nationale d'improvisation; il ne faudrait pas la ternir avec une image qui choque.

En réalité, les Québécois et les acteurs valent plus que cela.

Au point de vue compétition, si ça ne change pas, nous ne serons pas difficiles à battre.

Laurence LORD-D'ANNUNZIO
Montréal



Lysiane Gagnon

Quoi de neuf à Toronto?

■ Dommage pour eux, dommage aussi pour l'ensemble du Canada: les conservateurs ontariens viennent de rater la chance de sortir de la grisaille politique, préférant, au progressiste Larry Grossman, l'avunculaire Frank Miller.

L'arrivée d'un nouveau premier ministre en Ontario est d'un intérêt capital pour le Québec, ne serait-ce que parce que l'Ontario est la province la plus importante, et donc la plus influente. La voix de l'Ontario compte d'autant plus que partout au Canada les Conservateurs exercent à tous les paliers une hégémonie presque totale, dominant la scène fédérale et étant au pouvoir dans toutes les provinces, exception du Manitoba, dont le fidele Pawley ne pèse pas lourd de toute façon, de la Colombie britannique (où le gouvernement est encore plus à droite que le PC), et du PQ, qui, comme on le sait, a perdu tout sens critique à l'égard d'Ottawa.

Dans ce vacuum, le fait que le nouveau premier ministre ontarien soit un homme de droite, susceptible de s'allier avec l'aile droite du gouvernement fédéral, prend encore plus d'importance.

Larry Grossman aurait pu ouvrir à une province engourdie par 10 ans de règne conservateur la voie du ressuscitement. Comme en outre il avait ses entrées au fédéral, grâce à l'appui de la Big Blue Machine qui a porté Brian Mulroney au pouvoir, sa présence à un poste-clé aurait pu servir de contre-poids à la tentation réactionnaire.

Homme de droite que l'exercice du pouvoir, comme ministre, a toutefois amené à une certaine modération, Frank Miller tire toutes ses convictions de son expérience personnelle de self-made man, et, comme Bill Davis avant lui, exprime les valeurs éminemment conservatrices de l'Ontario semi-rural. Lui-même, parti de rien, est devenu millionnaire: qu'est-ce que les jeunes et les chômeurs ont donc à se plaindre? Exactement la mentalité du Crédit social de Bennett.

Mais l'Ontario étant le foyer entre tous de la modération, on peut prévoir que son nouveau premier ministre évitera les politiques extrémistes d'un Bill Bennett. En un sens, ce qui est à déplorer, c'est, davantage que l'événement, l'occasion perdue. La victoire de M. Miller n'est pas une catastrophe, mais celle de M. Grossman aurait été de bon augure.

La course au leadership conservateur, en Ontario, n'a pas suscité les passions que pareil événement entraînerait au Québec. C'est que la politique y tient davantage de la gestion tranquille que du leadership charismatique, et aussi que la politique provinciale n'y véhicule pas les mêmes aspirations qu'au Québec, où le gouvernement provincial est non pas seulement celui qui s'occupe des routes et des écoles, mais aussi le gouvernement «national» des francophones.

En Ontario, le sentiment d'allégeance est dirigé surtout vers le fédéral, et c'est au municipal que se concentre la passion politique et que s'impliquent — bien plus qu'à Montréal — les citoyens.

Toronto possède, sur Montréal, cet avantage d'être à la fois métropole et capitale provinciale: d'où la coopération plutôt que la rivalité entre les deux paliers de gouvernement. Ce n'est qu'une des choses qui jouent en faveur de Toronto. Il faut y aller pour le voir, pour le sentir: c'est là qu'est l'argent. L'argent et les gens: ce qui fait les métropoles.

Le mouvement a commencé très exactement en mars 1947, le jour, dit-on, où il s'est transigé plus d'actions à la Bourse de Toronto qu'à celle de Montréal. Dans les années 60, Toronto avait l'argent mais pas encore la culture. On disait encore: «Premier prix, une semaine à Toronto, deuxième prix, deux semaines à Toronto, etc...». Puis il y eut des vagues d'immigration, au point d'ailleurs où aujourd'hui, la majorité des écoliers torontois parle une autre langue que l'anglais à la maison. La dernière vague, la plus sophistiquée, est venue de Montréal. Ce «brain drain» subi par Montréal a bénéficié à Toronto en termes plus qualitatifs que quantitatifs: 150 000 citoyens mobiles, instruits, innovateurs, qui ont achevé le travail commencé par les Italiens, les Juifs, les Asiatiques, tous ces minoritaires qui ont fait d'une ville naguère puritaine et morne une métropole plus que vivable: vivante, et ma foi plutôt belle, où l'on peut même — hé oui! — se nourrir.

Quand j'y vais, mon cœur de Montréalaise n'en finit plus de saigner. Ça commence à l'aéroport, dans la cohue qui montre que Toronto est le centre du transport aérien. Ça continue en taxi, quand l'on passe près du magnifique Harbourfront, du Roy Thompson Concert Hall, du sombre canyon de Bay Street et des deux — oui, deux! — tours qu'érige, ajoutant l'insulte à l'injure, la Sun Life. Ça se termine dans un des nombreux bons restaurants de la ville, où jusqu'à la fin on espère qu'il se produira un accroc, un plat immanable, quelque chose qui vous fera dire qu'ils ne l'ont pas encore... Grâce au ciel, ça arrive. Hélas, parfois tout va bien jusqu'à la dernière goutte de café, et plus tard, en constatant que tous les bars ne ferment pas, comme jadis, à minuit, votre cœur de Montréalaise est en morceaux. Que reste-t-il à Montréal si Toronto commence à se comporter en cité civilisée? La mode? Il y a 15 ans, dit une ex-Montréalaise, je retournais à Montréal pour m'habiller. Plus maintenant. Le Holt de Toronto est trois fois plus grand que celui de Montréal. Et il y a des boutiques partout.

L'argent achète tout: pas seulement les gratte-ciel mais la culture. Il y a de l'art, des livres, du théâtre, de la danse, un bouillonnement culturel plus intense qu'à Montréal. Il y a aussi ce qui ne s'achète pas: un gros quartier chinois vibrant comme Hong Kong, une certaine courtoisie dans les rapports humains, et le goût du travail, qui vient à la fois de l'éthique protestante et de l'ambition forcenée des immigrants.

Heureusement, à la longue vous constatez que Montréal a gardé certains atouts irremplaçables (son centre-ville notamment), et tous les ex-Montréalais devenus Torontois vous jurent leurs grands dieux qu'ils s'ennuient de Montréal... De quoi exactement? D'un mélange indéfinissable: le charme, la chaleur, l'élégance, les gestes, ce qui vient à la fois d'une plus ancienne tradition urbaine et de la culture française. Un matin, dit un publicitaire, j'arrive au bureau teinté en blonde. Pas un mot. C'est comme s'ils ne te voyaient pas. Les Torontois sont si froids qu'on peut travailler cinq ans avec les mêmes collègues sans savoir s'ils sont mariés ou non!

Un couple d'universitaires transplantés: «Il y a quelque chose d'artificiel. C'est comme si Toronto s'était dit: bon, qu'y a-t-il à Montréal? On va se le payer. ... Gentils propos, mais votre cœur saigne: non seulement Toronto a-t-elle supplanté Montréal, mais on n'a même plus la consolation de s'en moquer.

Il y a en tout cas un domaine dans lequel nous gardons le premier rang: le Québec reste le principal fournisseur de politiciens. Nous en avons tellement que nous en exportons à l'ouest de l'Ontario: après avoir tant critiqué le French Power de Trudeau, «ils» n'ont pas réussi à lui trouver un successeur chez eux. C'est encore au Québec qu'ils sont venus le chercher!

Le scénario du métro

M. Guy Tardif
Ministre des Transports
Québec

La présente fait suite à l'annonce faite par les différents médias de Montréal, le 10 janvier 1985, concernant une entente intervenue entre la CUM et le gouvernement du Québec relativement au prochain scénario du métro de Montréal.

Sachant que la technologie fer sur fer créera un plus grand nombre d'emplois au Québec et nous ouvrira des portes sur les grands marchés internationaux, nous ne pouvons que féliciter votre gouvernement d'une telle décision. La firme Bombardier aura donc une vitrine à Montréal et pourra davantage concurrencer son compétiteur UTDC ONTARIO dans le domaine de l'exportation.

Cependant, voilà où il y a confusion. Le scénario présenté par les journalistes mentionne le tracé de la ligne n° 7 partant du métro Pie IX jusqu'au boulevard Langelier à Montréal-Nord. En juin dernier, M. Léger avait pourtant assuré le Comité du Transport de R.D.P. que la seule condition pour que la ligne n° 6 originale soit écartée du sujet était la suivante: lignes n° 6 et 7 combinées qui amèneraient le métro en surface ou souterrain jusqu'au boulevard Armand-Bombardier pour continuer ensuite en surface vers le boulevard Rivière-

des-Prairies et Pointe-aux-Trembles.

Doutant de la bonne foi de la CUM d'accepter le prolongement de la ligne n° 7 jusqu'à Rivière-des-Prairies (le boulevard Langelier est bien situé à Montréal-Nord si je consulte bien ma carte géographique), nous vous demandons de bien vouloir réévaluer le scénario de la ligne n° 6 (Gare Centrale-Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles). Une entente n'aurait pas déjà été conclue avec la CUM en mars 1981? Aussi, n'y a-t-il pas déjà eu plus de \$10 millions dépensés à même les fonds publics pour faire l'étude de cette ligne? (cf. mandat du COTRE).

Avant que toute décision finale soit prise au Conseil des ministres nous apprécierions que vous communiquiez avec M. Marcel Léger, responsable du quartier Rivière-des-Prairies. Vous pourriez aussi vous référer à M. Michel Clair auprès de qui nous avons fait des pressions énormes durant son mandat au ministère des Transports. Selon les médias, M. Jacques Léonard avait bien souligné à l'Assemblée nationale, en juin dernier, «que le projet de métro de surface sur l'emprise de la voie ferrée du CN à Rivière-des-Prairies était toujours sur la table».

Monique CREVIER
Relations publiques
Comité du Transport
de Rivière-des-Prairies

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Coursier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.		Commandes du lundi au vendredi 8 h à 17 h.	
		Pour changer du lundi au vendredi 9 h à 16 h 30.	285-7205
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	285-7202
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7306
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7265
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

FONCTION PUBLIQUE

Programme pour aider alcooliques et toxicomanes

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre du Travail Raynald Fréchette entend mettre sur pied un programme de dépistage et d'intervention sur l'alcoolisme à l'intention des employés de la fonction publique.

Ce programme pourrait venir en aide à quelque 6 000 employés de l'État aux prises avec un problème d'alcoolisme ou d'autres toxicomanies. Ils représentent 10 p.c. du personnel de la Fonction publique québécoise.

Le conseil des ministres sera bientôt saisi d'un projet en ce sens dont les grandes lignes ont été approuvées en novembre par le Comité permanent du développement culturel et social.

Le cabinet du ministre Fréchette vient de terminer la rédaction du mémoire qui sera présenté au conseil des ministres. Cette version du « Programme d'aide à l'employé de la fonction publique du Québec » diffère grandement de la version originale qui avait été conçue par des fonctionnaires du ministère de la Justice. « Des modifications très substantielles y ont été apportées », affirme M. Réjean Parent, sous-ministre adjoint chargé du dossier.

Il précise entre autres que la structure d'intervention a été élargie.

Le cabinet de M. Fréchette étudie enfin plusieurs scénarios d'application du programme. Celui-ci pourrait d'abord n'être appliqué qu'à un groupe restreint d'employés ou être étendu immédiatement à l'ensemble des quelque 60 000 membres du personnel de la fonction publique.

Si le cabinet Lévesque en au-

torise l'application, le Québec fera figure de pionnier au Canada puisqu'aucune autre province ni le gouvernement fédéral ne possède un tel programme. Plusieurs grandes entreprises privées en sont cependant déjà dotées.

Réhabilitation

La version initiale du programme prévoyait un budget de départ de \$875 000, dont \$600 000 pour défrayer les salaires des 16 personnes chargées de son fonctionnement.

Dans l'esprit des initiateurs, le succès de ce programme doit reposer en grande partie non seulement sur les professionnels de la santé qui seront mis à contribution pour la phase du traitement, mais aussi sur la collaboration du personnel de direction et des représentants syndicaux pour ce qui est du dépistage.

Les syndicats, pour leur part, devront comprendre que ce programme n'est pas un instrument de délation entre les mains de l'employeur pour prendre ses employés en défaut ou pour les congédier plus facilement, observent les auteurs du projet. Ils préconisent plutôt une démarche axée sur l'éducation et la prévention, dans le seul souci de la réhabilitation.

« Il faudra établir un climat de confiance et persuader l'employé qui se joint au programme qu'il ne sera pas pénalisé parce qu'il se fait soigner, que cela ne nuira en rien à sa sécurité d'emploi et à son plan de carrière et qu'il demeurera éligible aux promotions auxquelles il aurait normalement droit. »

Des mesures devront aussi être prises pour assurer la confidentialité de la démarche.

L'État pourrait épargner des dizaines de millions

■ QUÉBEC (PC) — Le programme d'aide pour les fonctionnaires québécois alcooliques pourrait faire épargner à l'État plusieurs dizaines de millions de dollars.

Des études ont en effet démontré que l'employé buveur non dépisté coûte 25 p.c. de plus que son salaire à cause de son inefficacité et de son absentéisme.

S'il faut en croire ces études, on évalue généralement à 10 p.c. le nombre des employés alcooliques dans une entreprise, et certains affirment que la réalité dépasse souvent ce chiffre.

Dans la Fonction publique québécoise, rien ne laisse croire que la situation soit moins grave, affirme un porte-parole du ministre du Travail, Raynald Fréchette, qui pilote un « Programme d'aide à l'employé de la Fonction publique du Québec ».

Suivant ces statistiques, 6 000 des 60 000 employés de la Fonction publique québécoise souffriraient donc d'alcoolisme et d'autres toxicomanies.

Une étude réalisée en 1980 par le ministère des Affaires sociales révèle que l'employé alcoolique s'absente du travail en moyenne trois fois plus souvent que tout autre employé, soit 22 jours par année en comparaison de 6 jours pour ses autres collègues, et que son rendement est réduit de 40 à 50 p.c.

Un tel employé coûte à l'entreprise privée \$5 000 en moyenne annuellement en pertes de toutes sortes, selon d'autres études sur le sujet.

Appliquée à la Fonction publique du Québec, cette statistique se traduirait par une perte de \$30 millions pour les contribuables.

Au Canada, plusieurs grandes entreprises ont implanté ces dernières années des programmes de réadaptation pour leurs employés alcooliques et le taux de succès varie de 50 à 80 p.c.

« Si c'est bon pour l'entreprise privée... », commentait l'automne dernier le ministre Fréchette en révélant l'existence de ce projet.

ESCLAVE SEXUELLE 16 ans de prison à un couple de millionnaires

■ DUSSELDORF (AFP) — Un millionnaire ouest-allemand, accusé d'avoir séquestré pendant plus d'un an une jeune fille de 17 ans et d'avoir fait d'elle son esclave sexuelle, a été condamné hier à 10 ans de prison par le tribunal de Düsseldorf.

Sa femme, Helma, âgée de 28 ans, a été condamnée à six ans de prison pour complicité. M. Dieter Engelbrecht, 46 ans, fabricant de câbles, avait engagé la jeune Sylvia comme baby-sitter en 1981. Le couple l'avait ensuite enfermée pendant 15 mois dans un réduit sans fenêtres. Là, ils l'avaient torturée et avaient abusé d'elle de façon horrible, selon l'acte d'accusation.

Une fois libérée par le couple, Sylvia avait porté plainte au

près de la police qui, tout d'abord, ne l'avait pas crue tant les détails paraissaient invraisemblables.

Le président du tribunal a déclaré que le jury était convaincu que Sylvia avait dit la vérité. Tout au long du procès qui a fait la Une de la presse à sensation, les défenseurs du couple Engelbrecht s'étaient efforcés de mettre en doute la crédibilité de la jeune Sylvia. Les avocats de la défense ont demandé qu'à l'avenir la vie privée des victimes d'agressions sexuelles soit mieux protégée à l'audience, grâce en particulier au huis-clos.

La jeune Sylvia s'est plainte d'avoir dû répondre en public à des questions très intimes posées par les défenseurs du couple Engelbrecht.

MALADIES, ACCIDENTS ET DÉCÈS INDUSTRIELS

Le SCPF dénonce «l'alliance criminelle» des entreprises et des services d'indemnisation

■ OTTAWA (PC) — Le plus important syndicat au pays accuse les commissions d'indemnisation des travailleurs et les employeurs de se soustraire à leurs responsabilités en matière de maladies et de décès d'origine industrielle.

Dans un rapport sur le point d'être publié, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) y va d'une charge à fond de train contre l'alliance proprement « criminelle » qui unit les entreprises et les organismes d'indemnisation motivés, affirme-t-il, par l'argent: des sommes pouvant atteindre des milliards de dollars au titre d'indemnités.

À travers le Canada, les législations en matière d'indemnisation permettent aux compagnies de se soustraire à leurs responsa-

bilités, affirme le rapport, préparé par M. Craig Paterson, un expert en matière de santé et sécurité au travail.

« La plupart des règlements d'indemnisation des travailleurs imposent des limites purement arbitraires et très restrictives pour déposer une réclamation », soutient le document.

M. Paterson critique aussi les organismes d'indemnisation qui, souvent, selon lui, n'effectuent pas les recherches appropriées pour les substances toxiques ou cancérogènes auxquelles les travailleurs ont pu être exposés à leur travail dans le passé. « On laisse au travailleur lui-même, ou à sa veuve, le soin de tenter de recueillir ces renseignements, sans aide, sans le soutien d'un spécialiste ».

M. Paterson s'en prend égale-

ment à la réticence des organismes d'indemnisation à ajouter de nouveaux dangers à leurs listes de maladies et à ne reconnaître « que les maladies industrielles acceptées ».

Pratiques criminelles

La situation actuelle équivaut à autoriser le meurtre, la négligence criminelle individuelle et collective, soutient M. Paterson, qui ajoute: « Si cela paraît un peu trop mélodramatique, je peux vous assurer que la réalité (des affections industrielles) est encore plus effroyable ».

Le SCFP estime que les Canadiens perdent 70 millions de jours de travail par an à cause des blessures et des maladies dont ils sont victimes au travail. Il s'agit d'un des taux les plus élevés au monde.

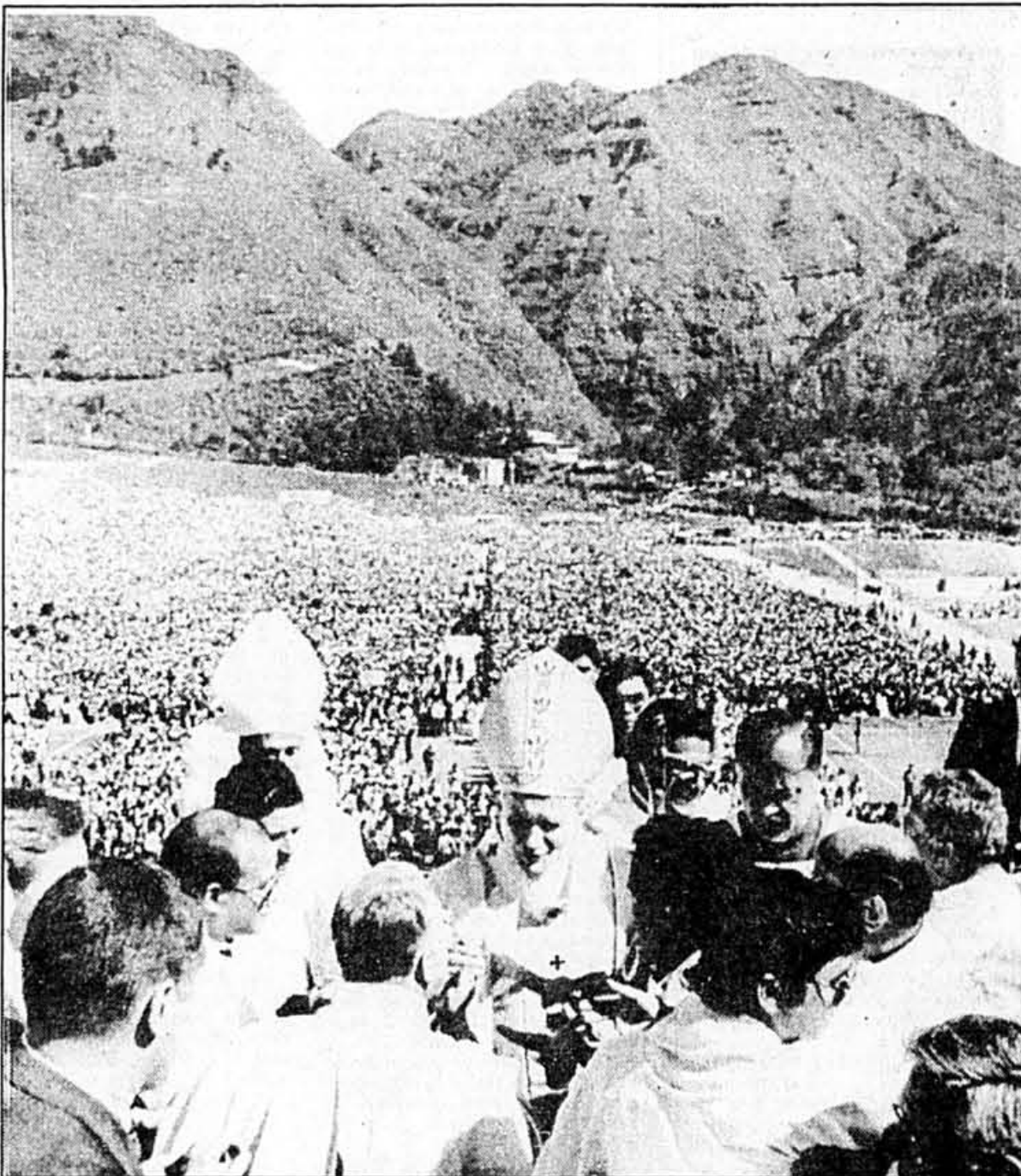
• Bronchites, emphysème, ma-

ladies cardiaques et pulmonaires, surdité, irradiation, dermatites, cancers variés, empoisonnement sanguin, maux du système nerveux, perte de vision, alcoolisme, stress—la liste est presque interminable. »

Selon M. Paterson, un avocat, des secteurs importants de la société—médecins d'entreprises, administrateurs, avocats, dirigeants de compagnies d'assurance et associations médicales—ont peur de tout ce qu'implique la reconnaissance des maladies industrielles.

Enfin, les commissions d'indemnisation des victimes d'accidents ou de maladies reliées au travail savent, dit-il, qu'elles ont manqué à leur devoir en n'évaluant pas suffisamment bien les risques et en ne percevant pas suffisamment de primes.

Mise en garde du pape contre les idéologies contraires à l'enseignement de l'Eglise



Le pape Jean-Paul II a célébré la messe pour des milliers de croyants sur le terrain de La Hechicera, face aux Andes vénézuéliennes.

photo Reuter

■ MÉRIDA (AP) — Le nouveau pèlerin sud-américain qu'effectue le pape Jean-Paul II l'a conduit hier aux pieds des Andes, où il a une nouvelle fois mis les catholiques en garde contre les idéologies contraires aux enseignements de l'Eglise.

Au troisième jour de son voyage, le souverain pontife, qui venait de Maracaibo — capitale pétrolière du Venezuela — est arrivé dans la matinée dans la ville universitaire de Mérida.

Dans un décor grandiose qui a dû lui rappeler ses Carpathes bien-aimées, face aux neiges éternelles du pic Bolívar scintillant au soleil, le pape a célébré une messe en plein air devant quelque 300 000 personnes.

Dans la foule se tenaient, attentifs, les paysans de la région, enveloppés dans leur traditionnel poncho rouge vif et coiffés d'un chapeau de paille.

Au cours de son homélie, le Saint-Père a une nouvelle fois repris le thème principal de ses interventions depuis le début de sa visite: la fidélité à l'Eglise et à sa discipline.

« Être fidèle à l'Eglise signifie ne pas se laisser entraîner par des doctrines ou des idéologies contraires au dogme catholique, comme certains groupes d'inspiration matérialiste ou de contenu religieux douteux aimeraient le faire », a-t-il affirmé.

C'était la deuxième fois, depuis le début de son voyage latino-américain, que le pape faisait allusion à l'influence de la « théologie de la libération », qui a tenté de donner une réponse politique à l'injustice sociale, particulièrement en Amérique latine.

Depuis son arrivée samedi à Caracas, pour un périple de 12 jours qui le conduira en Équateur, au Pérou et à Trinidad-Tobago, le pape a réaffirmé ses positions traditionalistes sur les questions touchant à la famille, et mis plusieurs fois ses auditeurs en garde contre les idéologies contraires au dogme: « La doctrine n'est pas un simple morceau de papier, mais une expression de foi, une inspiration de l'Esprit, une loi à suivre », avait-il dit dimanche.

Mérida, ville située à quelque 700 km de Caracas, au cœur des Andes, est l'une des régions les plus religieuses du Venezuela et possède un évêché depuis 1778.

Il faut doubler l'aide à l'Afrique

■ ROME (AFP) — La communauté internationale devra doubler son aide alimentaire d'urgence à l'Afrique en 1985 pour éviter de nouvelles tragédies, a affirmé, hier la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), dans un rapport spécial publié simultanément à Rome et Nairobi.

La FAO évalue à 6,6 millions de tonnes (mt) de céréales les besoins d'urgence de 21 pays africains affectés par de graves pénuries alimentaires. En 1984, ces besoins s'élevaient à 3,4 mt.

RENCONTRE FTQ-JEUNESSE

Gouvernements et entreprises sommés d'offrir des emplois aux jeunes et non des examens médicaux

■ M. Jean-Paul Vallières, représentant de l'association québécoise de la défense des retraités, a presque supplié les jeunes de se montrer patients et tolérants envers les travailleurs âgés qui s'accrochent à leur emploi à cause de régimes de retraite inadéquats.

MARTHA GAGNON

M. Vallières, qui participait à la rencontre FTQ-jeunesse en fin de semaine, à Montréal, a ainsi abordé l'une des questions les plus délicates dans le débat actuel sur le chômage des jeunes. « Je comprends que vous vouliez flatter la porte des entreprises tous les « vieux ». Mais à quoi sert de créer des jobs sur le dos des moins jeunes. Il faut plutôt se donner la main », a-t-il lancé comme message.

Tout au long de ce colloque qui a réuni 200 personnes, on a senti

l'important malaise qui envahissait ces deux groupes, travailleurs syndiqués et jeunes assistés sociaux. Chacun gardait une conduite prudente, veillant à ne pas brusquer l'autre.

Ce débat qui, de l'avis du secrétaire général Fernand Daoust, constituait un « risque » pour la FTQ, a été relativement calme. Plutôt que de se prendre aux syndicats, les jeunes ont surtout critiqué les gouvernements qui ne s'occupent pas d'eux et les employeurs.

Le président de la FTQ, Louis Laberge, a profité de l'occasion pour s'élever à nouveau contre la décision du gouvernement d'obliger les jeunes assistés sociaux à se soumettre dorénavant à un examen médical. « Donnons leur des jobs, ils guériront vite. »

La FTQ réclame aussi la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans. « C'est une injustice so-

ciale grave », estime-t-elle. « Quand le gouvernement payera suffisamment d'aide sociale, il se décidera peut-être à créer de vrais emplois permanents », déclare M. Laberge.

À l'occasion de ce colloque, le politologue Léon Dion a invité les jeunes à poursuivre leurs études, à s'instruire davantage, pour tenter de s'en sortir. « Les études démontrent que ce sont les plus forts, les diplômés d'universités, qui réussissent à dénicher des emplois. »

Les différents organismes de jeunes ne s'entendent pas sur les moyens d'action qu'il faut prendre pour faire bouger les gouvernements, sensibiliser l'opinion publique. Certains, comme le Regroupement des jeunes autonomes (RAJ) veulent descendre dans la rue, tandis que d'autres, tel que ENGJ, invite les jeunes à ne compter que sur leurs propres moyens.

ENTRACTE...



C'est gênant pour la famille...

■ **Marilyn Chambers**, qui fut la vedette de cinq films classés « X », donc plus ou moins pornographiques, ne se sent pas exploitée et elle ne croit pas, non plus, que ces films entraînent la violence sexuelle. Elle concède cependant que la nature de son travail gêne sa famille et c'est pourquoi elle a changé de nom. « Ma mère ne savait pas comment réagir. Ce n'est pas tout à fait le genre de choses que vous avez envie de raconter à vos amis », Marilyn, âgée de 32 ans, aimerait se marier et élever une famille mais, comme elle dit, « les hommes connaissent mon passé ». Mais, si elle avait des enfants, elle préférerait qu'ils voient des films classés « X » ou lisent *Playboy*, plutôt que voir *Dirty Harry* et un homme se faire flamber la cervelle.

Baryshnikov saute par la fenêtre...

■ Une surprise attend les fans de **Barbra Streisand** dans son prochain vidéo-clip. *Emotion*, dirigé par son actuel chevalier servant, **Richard Baskin**, comprend non seulement une apparition spéciale de **Roger Daltry**, le leader des défunts Who, mais aussi un petit numéro de **Mikhail Baryshnikov**. Il semblerait, selon une fuite, que ce vidéo s'attarde sur les fantaisies sexuelles d'une belle et fait voir Barbra vêtue de divers déguisements, allant de la petite fille polie à la punk. Et tout cela avec une telle intensité qu'à un moment, Misha (Mikhail Baryshnikov), saute par la fenêtre et danse un bref pas de deux avec Barbra.

Andy Warhol s'attaque à lui-même

■ Alors que l'émission télévisée *Love Boat* s'engage dans sa huitième saison, elle atteindra une certaine célébrité dans le genre « pop art » avec un prochain épisode absolument parfait. **Andy Warhol** participera à une émission qui sera diffusée en mars. Même s'il a son propre programme sur le câble et qu'il est habitué des talk shows, Andy avoue qu'il ne s'est encore jamais aventuré dans ce domaine, et qu'il est un peu inquiet. « Quand ils verront à quel point je suis mauvais, toute ma carrière va être en danger », a déclaré Andy qui interprétera son inimitable personnage.



Andy Warhol

Châteauvallon contre Dallas

■ Tentant de prendre les Américains à leur propre jeu, la télévision française a projeté sa réponse à la série *Dallas*, championne des cotes d'écoute. La série *Châteauvallon*, une ville de rêve dans une région française de châteaux où des gens riches vivent, aiment et haïssent, vient de prendre l'antenne. Le ministre français de la Culture, **Jack Lang**, considère qu'il s'agit d'un premier exemple pour contrôler l'influence de la télévision américaine en France. Et les Français ont vu à ce que *Châteauvallon* soit plus gros, meilleur et plus racé que *Dallas*.



Boy George new-look

■ **Boy George** a changé d'allure et de coiffure! On le voit ici, avec ses cheveux coupés court, entouré de quelques amis alors que le célèbre chanteur se trouvait au Limelight de New York.

À la rescousse de Fela Kuti

■ Trois concerts de soutien au saxophoniste nigérian **Fela Kuti**, récemment condamné à cinq ans de prison pour exportation illégale de devises, seront organisés en avril dans trois capitales européennes : Paris, Londres et Rome, sous le patronage d'Amnesty International.

Et les restes de Rin Tin Tin?

■ Un groupe de 1 200 propriétaires d'animaux domestiques tente actuellement d'arrêter la Society for the Prevention of Cruelty to Animals de céder un célèbre cimetière pour animaux, de Los Angeles, où sont enterrés notamment les restes de *Rin Tin Tin* et du lion *MGM*, pour laisser la place à un complexe immobilier. L'avocat **Dennis Polen**, dont le propre terrier **Duffy Dolittle** est enterré là, représente les intérêts du groupe **SOPHIE, Save Our Pets' History in Eternity**, qui veut acheter le cimetière.

CHOIX D'ÉMISSIONS

PAR LOUISE COUSINEAU

20:00 — **The Fifth Estate**

Parmi les topos à l'affiche, une entrevue avec les inventeurs du jeu *Trivial Pursuit*, qui sont, comme vous le savez peut-être, des Montréalais. Maintenant, ils sont archi-riches.

20:30 — **« Les mots pour le dire »**

D'après le célèbre roman de Marie Cardinal, l'histoire d'une femme anglo-saxonne qui entreprend de se

faire soigner par un psychiatre. Avec Nicole Garcia et Marie-Christine Barrault.

00:00 — **« Kes »**

Kenneth Loach est un des réalisateurs britanniques les mieux cotés. Son film *Family Life* en a fait réfléchir plusieurs. Le film de ce soir raconte comment un jeune garçon apprivoise un faucon. Avec David Bradley.

GALA DES AMERICAN MUSIC AWARDS Lionel Richie vole la vedette à Prince

■ **LOS ANGELES** (d'après AP, UPI) — Lionel Richie a obtenu six prix, dont quatre pour ses vidéos, l'emportant ainsi avec facilité sur le phénomène rock de l'année, Prince, titulaire de deux prix (meilleur album et meilleure chanson noire), et le chanteur country Kenny Rogers, s'adjudgeant ainsi sans conteste le titre de chanteur le plus populaire des États-Unis, hier soir, lors du 12e gala annuel des American Music Awards.

Richie a donc recueilli au total un prix de moins que les sept décrochés l'année dernière par Michael Jackson, qui cette année a été mis quatre fois en nomination mais n'a obtenu aucun prix.

Bruce Springsteen a gagné quant à lui dans la catégorie pop pour sa chanson « Dancing in the Dark ».

La chanson « When Doves Cry » a valu à Prince le prix de la meilleure chanson noire, pendant que la musique du film « Purple Rain », dont il est la vedette, était primée à titre de meilleur album noir.

Les chanteurs Kenny Rogers et Dolly Parton ont obtenu le prix de la meilleure chanson dans la catégorie Country avec leur duo « Island in the Stream », pièce gagnante pour la deuxième année consécutive. Une chanson peut en effet être mise en nomination et remporter un prix plusieurs fois, puisque les Music Awards sont attribués en fonction des ventes de disques durant l'année.

Daryl Hall et John Oates ont été choisis comme le meilleur groupe pop-rock pour la troisième année consécutive, exploit imité par le groupe Alabama en musique country. Pour leur part, les Pointer Sisters ont remporté le titre du meilleur groupe noir.

Voici quelques-uns des autres gagnants:

— Artiste vidéo féminine noire — Tina Turner

— Artiste vidéo féminine country — Anne Murray

— Artiste vidéo féminine pop-rock — Cyndi Lauper



Prince, à son arrivée au Shrine Auditorium.

— Disque vidéo country — « A Little Good News », Anne Murray

— Chanteuse pop-rock — Cyndi Lauper

— Chanteuse country — Barbara Mandrell

— Chanteuse noire — Tina Turner

— Duo ou groupe vidéo pop-rock — Huey Lewis & the News.



Lionel Richie

À LA SALLE WILFRID-PELLETIER

Anne Murray avec plaisir

■ Hier soir, la chanteuse canadienne Anne Murray aurait sans doute aimé être à l'autre bout de l'Amérique, pour participer à la remise des trophées de l'*American Music Award*. Mais elle avait rendez-vous avec le public montréalais, qu'elle n'avait pas rencontré depuis 11 ans.

DENIS LAVOIE

Et elle avait doublement raison d'être heureuse de se retrouver devant cette salle comble, au sortir de l'entracte durant laquelle elle avait appris qu'elle avait mérité deux nouveaux trophées, qui s'ajoutent à sa collection de prix récoltés tout au long de ses 15 ans de carrière, dont quatre Grammy, 25 Juno et deux récents Country Music Award.

C'est d'ailleurs avec un sourire de vedette au sommet de sa carrière, que l'une des plus réputées chanteuses populaires canadiennes, riche de dizaines de disques d'or et de platine,

tant aux États-Unis qu'au Canada, a chanté à guichets fermés à la salle Wilfrid-Pelletier.

Humour et chansons

Hormis quelques chansons à succès, je ne goûte guère le répertoire d'Anne Murray. Mais il faut avouer qu'elle sait charmer son public, bien qu'elle ne donne pas beaucoup de spectacles, se concentrant sur le disque et la télévision.

D'un simple tour de chant est résulté un chaleureux spectacle, car la chanteuse sait doser humour et chansons, faire rire et se raconter, parler de sa patrie la Nouvelle-Écosse et céder pour un moment le micro à son jeune frère.

Parfaitement à l'aise sur scène (elle osera même enlever ses souliers), se déplaçant avec aisance dans le geste comme dans le propos, Murray tient la vedette en toute simplicité.

Bien que je n'aime pas spécialement Anne Murray, j'apprécie sa voix chaude, et à cause de son entrain j'ai vu son spectacle avec plaisir.



Anne Murray

photo Pierre Côté, LA PRESSE

JE VOUS SALUE MARIE

Godard: ni interdit, ni coupé

■ **PARIS (AFP)** — *Je vous salue Marie*, le dernier film de Jean-Luc Godard attaqué en justice pour pornographie et obscénité par deux organisations françaises de catholiques intégristes, ne sera ni interdit ni coupé. Ainsi en a décidé, hier, le Tribunal de grande instance de Paris.

Après avoir visionné le film et entendu les arguments des avocats des deux parties, le tribunal a rejeté les demandes de l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne, et de la Confédération nationale des associations familiales catholiques, qui réclamaient l'interdiction du film, ou tout au moins des coupures.

Le tribunal a estimé que le film

tente une actualisation modernisée du mystère et du dogme de l'Immaculée Conception (...) au travers des images d'une nudité intégrale et d'un verbe volontairement dépouillé de toute délicatesse. Ces derniers sont à l'évidence de nature à provoquer, chez certains, émotions, et même réactions de rejet, encore qu'aucune scène ne puisse faire verser le film dans la catégorie des films à caractère pornographique ou même particulièrement obscène.

Liberté d'expression

Mais, si la liberté de conscience et le droit de chacun au respect de ses croyances doivent être protégés, l'exercice de cette liberté doit se concilier avec le droit fondamental de la liberté

d'expression artistique et littéraire, affirme le tribunal. Seules restrictions à ce droit, celles imposées et délimitées par la loi, à savoir: l'apologie des crimes ou délits sanctionnés par la loi pénale ou une provocation à en commettre, ou l'atteinte à l'intimité de la vie privée.

Le spectateur individuel, poursuit le jugement, sait que l'oeuvre relève du cinéma d'auteur et qu'il prend, par avance, le risque d'en accepter, sinon d'en subir, le caractère provoquant ou même choquant (...). Cette démarche du spectateur, constitutive de la liberté fondamentale de l'homme d'aller et de venir et d'avoir accès aux oeuvres de l'esprit, ne saurait être entravée par celle de groupements ou associations dé-

clarant agir — en dehors des autorités publiques et administratives compétentes — au nom d'un intérêt collectif très vivement contesté en la présente espèce, ajoute le jugement.

Je vous salue Marie ne sera pas coupé non plus, car il n'appartient pas au juge, qui n'a, à cet égard aucune qualité ni compétence particulière, de prescrire des coupures ou suppressions équivalant nécessairement à des mutilations et à des atteintes au droit moral de l'auteur.

Toutefois, compte tenu des circonstances de la cause et de l'émotion provoquée par le film, le tribunal a décidé que chacune des parties supportera sa part des dépenses engagées pour le procès.

They're playing our song: très divertissant

They're playing our song, comédie musicale écrite par Neil Simon, musique de Marvin Hamlisch et chorégraphie de Carole Bayer Sager, au Diner-Théâtre Les Marquis, de l'Hôtel Regence Hyatt jusqu'à la fin mai. Avec Michael Rawley et Claire Rodger. Au piano: Phil Keenan. Mise en scène: Roger Peace. Costumes: Peter de Castille. Vidéo Ray Roth.

Cette histoire est basée sur la relation trépidante d'un couple célèbre, Marvin Hamlisch, compositeur de *A Chorus Line* (qui fait encore des malheurs au box office de Broadway) et de sa

RAYMOND BERNATCHEZ

compagne et parolière, Carole Bayer Sager. Ils ont écrit plusieurs chansons d'amour à succès aux USA mais leurs relations privées étaient d'une très grande complexité. Dans *They're playing our song*, les auteurs ont imaginé un couple similaire et exprimé avec beaucoup d'humour, en dialogues et en chansons, la difficile liaison de ce tandem artistique.

Dans cette production, le producteur porte le nom de Vernon Gersh. Il est incarné par Michael Rawley, diplômé en art dramati-

que de l'Université de Windsor. Sa compagne se nomme Sonia Walsk et elle est interprétée par Claire Rodger qui fait carrière à la scène et à la télévision anglophones au Canada.

Les dialogues et les situations sont très amusantes. Rien d'étonnant à cela puisque l'on a fait appel à Neil Simon, le roi de la comédie américaine, pour la création new-yorkaise.

Nous nous retrouvons donc en présence de deux personnages. Le compositeur Vernon Gersh, auteur à succès, reçoit un jour chez lui une jeune femme qui lui a proposé les paroles de quelques chansons.

Cet homme et cette femme sont aux antipodes l'un de l'autre. Il est réservé, casanier, «straight». Elle est extrovertie, mal dégrossie, et cultive les complications. Mais Claire Rodger a du talent et Vernon Gersh en fait sa collaboratrice.

Leurs relations ne seront qu'une série de rapports abracadabrants et on se demande s'ils

parviendront jamais à se retrouver sur la même longueur d'onde. Il devient amoureux d'elle et Claire Rodger ne parvient pas à faire disparaître de son existence son premier mari, Léon, un enqueteur de première force, qu'elle persiste à protéger de son aile maternelle.

Professionnellement, les choses vont bien et leur association est très lucrative.

C'est donc la vie de ce couple que l'on nous raconte en dialogue et en quelque 14 chansons. L'ensemble est très divertissant et le metteur en scène, Roger Peace, a eu pour ce spectacle quelques trouvailles. Dans la création originale, il était prévu qu'un chœur accompagnait les deux

protagonistes. Mais comment loger un chœur sur la minuscule scène du Théâtre Les Marquis. Peace a donc fait appel à la technologie moderne et s'inspirant du vidéo-clip, il a disposé en fond de scène une série de téléviseurs sur les écrans desquels nous pouvons voir et entendre les deux comédiens en train de faire les voix d'accompagnement alors qu'ils chantent le thème sur le plateau.

Cette production, d'une indéniable qualité professionnelle, interprétée par un acteur et une actrice sachant chanter et jouer la comédie, plaira sûrement à un certain public. Un public de sortie, cherchant à concilier le théâtre de divertissement avec une sortie dans un restaurant chic.



Michael Rawley et Claire Rodger



Ligue Majeure d'Improvisation

SAISON 1984-1985
CONFÉRENCE YVON LEDUC

Section Maurice-Québec	PJ	G	P	BP	BC	Pts
1 QUÉBEC	13	11	2	134	78	22
2 TROIS-RIVIÈRES	12	10	2	101	80	20
3 BEAUCÉ	12	6	6	97	113	12
4 SHAWINIGAN	9	3	6	56	70	6
5 STE-FOY	11	2	9	83	100	4
Section Laurentides, Laval, Lanaudière						
1 REPENTIGNY	13	8	5	100	105	16
2 ST-JÉRÔME	13	6	7	99	106	12
3 TERREBONNE	11	3	8	54	63	6
4 JOLIETTE	10	2	8	82	96	4

CONFÉRENCE ROBERT GRAVEL

Section Montréal	PJ	G	P	BP	PC	Pts
1 MONTRÉAL-CENTRE	11	9	2	111	64	18
2 ST-LEONARD	11	6	5	87	89	12
3 MONTRÉAL-NORD	12	6	6	99	101	12
4 MONTRÉAL-EST	10	5	5	66	77	10
5 OUTREMONT	9	4	5	76	72	8
Section Rive-Sud, Estrie						
1 SHERBROOKE	9	6	3	84	63	12
2 VALLEYFIELD	12	6	6	103	108	12
3 SOREL	10	5	5	78	82	10
4 ST-HYACINTHE	16	4	12	53	60	8
5 LONGUEUIL	10	1	9	57	86	2

CONFÉRENCE PIERRE MARTINEAU

Section Côte-Nord	PJ	G	P	BP	PC	Pts
1 SEPT-ÎLES	10	7	2	78	60	14
2 PORT-CARTIER	11	5	4	67	70	10
3 BAIE-COMEAU	9	1	7	55	70	2

TOUS LES LUNDIS ET MARDIS PARTIE D'IMPROVISATION
À LA POLONAISE, 57, PRINCE-ARTHUR, MONTRÉAL.

«SOYEZ DE LA PARTIE»

Spectacles du mardi 29 janvier au lundi 4 février 1985

Ce soir le 29 janvier 1985
Sherbrooke vs Outremont

La Polonoise, 57, Prince-Arthur, Montréal, 20 h.

Mercredi le 30 janvier 1985
Montréal-Centre vs Longueuil

Brasserie Lemoyne, Boul. St-Charles, Longueuil, 20 h 30.

Shawinigan vs St-Jérôme

Récréasport, St-Jérôme, 20 h 30.

Jeudi le 31 janvier 1985
Montréal-Est vs Sorel

Disco-O-Bu-Ro, 96, rue Roi, Sorel, 20 h 30.

Lundi le 4 février 1985
Montréal-Centre vs Montréal-Est

La Polonoise, 57 Prince-Arthur, Montréal, 20 h.

Le calendrier de la saison régulière se termine le 27 février 1985. Les personnes ou organisations ne faisant pas partie de la L.M.I. et désirant participer à la saison 1985-1986 doivent écrire au: Théâtre de la Ligue Majeure d'Improvisation, C.P. 935, Shawinigan, P.Q. a/s de Pierre-André Hamel, Président

la presse

PRODUCTEUR: PROMOSHOW INC



BONAVENTURE HILTON

L'hôtel de villégiature au-dessus de la Place Bonaventure

Quel spectacle!

Tony Tillman, qui fait les beaux soirs d'Atlantic City et de Reno, est un «entertainer» dans tout le sens du mot. Il chante, danse, blague et ses sept remarquables musiciens complètent son spectacle de façon très professionnelle.

À ne pas manquer!

À 21 h 30 et 23 h 30, du mardi au jeudi. Frais de couvert: 4\$. À 22 h et à minuit, les vendredi et samedi. Frais de couvert: 6\$. Arrivez tôt et restez pour le deuxième spectacle sans frais de couvert supplémentaires.

Pour réserver, appeler au 878-2332.

Le Portage
présente Tony Tillman



OÙ TOUT LE MONDE EST CHEZ SOI

POUR TOUS

c'est
votre
cinéma!
en primeur

Le Travail piégé de Dagmar Gueissaz Teufel



L'ordinateur en tête de Diane Beaudry



DEUX FILMS SUR LES
CONDITIONS DE
TRAVAIL DES FEMMES.

Les mercredi et jeudi
30 et 31 janvier

Deux projections auront lieu chaque soir,
l'une à 19 h, l'autre à 21 h.

Le Cinéma ONF

Complexe Guy-Favreau
200, boulevard Dorchester ouest
(accès facile par le métro Place d'Armes)
Renseignements: 283-8229 Prix d'entrée: 2 \$

la presse et CFGL 105

en collaboration avec
LES FILMS RENÉ MALO
invitent 400 personnes
à la première du film de
CLAUDE JUTRA



LA DAME EN COULEURS

En présence des comédiens
PAULE BAILLARGEON GILLES RENAUD
CHARLOTTE LAURIER et GUILLAUME LEMAY-THIVIERGE

Mercredi le 13 Février 1985
à 20H30 Au Cinéma Berri
1280 rue St-Denis

CONCOURS LA DAME EN COULEURS
A/S LES FILMS RENÉ MALO
440 Place Jacques Cartier
Suite 3 H2Y 3B3 Mtl. QC.

NOM _____
ADRESSE _____
APP. _____ VILLE _____
CODE POSTAL _____ TEL. _____

JE SUIS ABONNÉ(E) À LA PRESSE ☐
J'ACHÈTE LA PRESSE AU KIOSQUE ☐

LE REÉR* FONDS EATON BAIE VIKING

ACCROISSEMENT TOTAL DE LA VALEUR DU
1ER JANVIER 1975 AU 31 DÉCEMBRE 1984*

FONDS VIKING

309%

PLACEMENTS D'UN AN DANS LES CPG

186%

PLACEMENTS DE CINQ ANS DANS LES CPG

199%

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

131%

Offert par Gestion de Fonds Eaton Baie par prospectus seulement
Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au
centre financier de votre région ou faites-nous parvenir le
coupon ci-dessous:

GESTION DE FONDS EATON BAIE LIMITÉE
2020, RUE UNIVERSITÉ, BUREAU 540
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 2A5

J'aimerais recevoir des renseignements sur le
REÉR FONDS EATON BAIE VIKING.

NOM _____
N° et RUE _____
VILLE _____ PROV. _____
CODE POSTAL _____
TÉLÉPHONE (TRAV.) _____ (DOM.) _____

Centres financiers Eaton
situés dans les magasins Eaton
677, rue Ste-Catherine ouest 284-8944
Les Promenades St-Bruno 461-2345
Carrefour Laval 687-1470
Centre Fairview Pte-Claire 697-6420
Centre Bayshore (Ottawa) 829-9211
Centre Rideau (Ottawa) 560-5380

Centres financiers la Baie
situés dans les magasins la Baie
585, rue Ste-Catherine ouest 281-4683
Place Vertu 332-4550
Centre Bayshore (Ottawa) 236-7511

SERVICES FINANCIERS EATON BAIE
DES SERVICES FINANCIERS PERSONNALISÉS

club nautique et de plein air de montréal

Ville de Montréal
Service des sports et loisirsBOULE DE NEIGE T'INVITE À
la fête des neiges

SUR L'ÎLE NOTRE-DAME DU 25 JANVIER AU 3 FÉVRIER

AUJOURD'HUI
PROGRAMME SCOLAIRE
de 9 h 30 à 14 h 30

- Courses sur une seule raquette
- Souque à la corde sur glace
- Sculpture sur glace
- Saut de baril

Activités libres:

Patinage, ski de randonnée,
raquette, glissade.

Location d'équipement sur place.

Renseignement: 872-6093

Accès: Métro de l'île Sainte-Hélène
pont Jacques Cartier ou de la Concordela presse
"Labatt Bleue"

cjms

Il sont "gais"
et drôles
à mourir!

TERENCE HILL / BUD SPENCER

ATTENTION!
LES DÉGÂTS

POUR TOUS



réalisé par E.B. CLUCHER

COMMENÇANT DEMAIN!

Le PARISIEN 2 480 ST-CATHERINE O 866-3856
GREENFIELD PARK 1 PL GREENFIELD PARK 671-6129
LAVAL 4 CENTRE LAVAL 689-7776
VERSAILLES 1 PLACE VERSAILLES 353-7880

N'OUBLIEZ PAS

LE QUATRIÈME ET DERNIER
ÉPISODE DE LA SÉRIEMaria
ChapdelaineMERCREDI, LE 30 JANVIER
À 20 HEURES, AU RÉSEAU FRANÇAIS
DE RADIO-CANADA.Réalisé par Gilles Carle d'après le célèbre
roman de Louis Hémon.

EN VEDETTE:

- Carole Laure
- Nick Mancuso
- Claude Rich

- Amulette Garneau
- Yolande Guérard
- Pierre Curzi
- Donald Lautrec



GAGNANT DE 4 GOLDEN GLOBES
AMADEUS
En Version Française
LE DAUPHIN 1
Tous les jours: 1.20 - 4.10 - 7.00 - 9.50

CENT JOURS
A PÉRILLE
LINO VENTURA
BERRI 3
Tous les jours: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

VERDUN
MONTREAL 1
ASTRE 4
Le Moment de Vérité
2e film au Verdun et Montréal:
«Krull». 2e film au Astro:
«Moscou à New York»

MARIO
LE DAUPHIN 2
Tous les jours: 1.15 - 4.00 - 6.40 - 9.20

THE COTTON CLUB
PLAZA ALEXIS NIHON 3
ALTITUDE 3
7.00 - 9.20

CHAMPLAIN 1
JEAN-TALON
VILLERAY
LONGUEUIL 1
CARTIER-LAVAL
S.O.S. FANTÔMES
VERSION FRANÇAISE DE
GHOSTBUSTERS

GAGNANT DE 3 GOLDEN GLOBES
LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE
A PASSAGE TO INDIA
PLAZA ALEXIS NIHON 1
NIVEAU DU MÉTRO ATWATER
12.30 - 3.45 - 7.00 - 9.55

CHUCK NORRIS
MISSING IN ACTION
PARIS
BROSSARD 1
ASTRE 2
SQUARE DECARIE 1
ODEON 1-LAVAL
UN FILM DE MARK
RYDELL DIRECTEUR DE
«ON THE GOLDEN
POND»

TIMOTHY HUTTON · SEAN PENN
THE FALCON & THE SNOWMAN
A true story
PLAZA ALEXIS NIHON 2
NIVEAU DU MÉTRO ATWATER

René Mako présente
LES RIPOUX
deux policiers très corrompibles!!!
PHILIPPE NOIRET et THIERRY LHERMITTE
CRÉMAZIE
Tous les jours: 1.15 - 4.00 - 6.40 - 9.20

ETTORE SCOLA
LE BAL
BERRI 5
Tous les jours: 12.25 - 2.35 - 4.45 - 7.00 - 9.40

MARIO
LE DAUPHIN 2
Tous les jours: 1.15 - 4.00 - 6.40 - 9.20

THE COTTON CLUB
PLAZA ALEXIS NIHON 3
ALTITUDE 3
7.00 - 9.20

CHAMPLAIN 1
JEAN-TALON
VILLERAY
LONGUEUIL 1
CARTIER-LAVAL
S.O.S. FANTÔMES
VERSION FRANÇAISE DE
GHOSTBUSTERS

GAGNANT DE 3 GOLDEN GLOBES
LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE
A PASSAGE TO INDIA
PLAZA ALEXIS NIHON 1
NIVEAU DU MÉTRO ATWATER
12.30 - 3.45 - 7.00 - 9.55

CHUCK NORRIS
MISSING IN ACTION
PARIS
BROSSARD 1
ASTRE 2
SQUARE DECARIE 1
ODEON 1-LAVAL
UN FILM DE MARK
RYDELL DIRECTEUR DE
«ON THE GOLDEN
POND»

TIMOTHY HUTTON · SEAN PENN
THE FALCON & THE SNOWMAN
A true story
PLAZA ALEXIS NIHON 2
NIVEAU DU MÉTRO ATWATER

L'Orchestre du CNA et le public de l'OSM

L'Orchestre Symphonique de Montréal est donc parti en tournée. Mais la vie musicale montréalaise n'en est pas interrompue pour autant. Mieux encore: l'OSM présente des concerts même quand il n'est pas là.

Ce soir et demain soir, 20 h, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, le septième programme de la série « Grands Concerts » de l'OSM est donné par l'Orchestre du Centre National des Arts, d'Ottawa, dirigé par Franco Mannino, qui en est, dit sa notice biographique, le « Principal Conductor and Artistic Advisor » depuis 1982.



CLAUDE GINGRAS

M. Mannino, né à Palerme en 1924, est également compositeur (il a écrit plusieurs opéras) et son nom est principalement associé au monde du cinéma. Il dirigeait la musique de Mahler dans le film *Morte à Venezia* (« Mort à Venise »), de Visconti (son beau-frère), et il a composé

et dirigé la musique d'autres films de Visconti, notamment *Ludwig*.

Ce soir et demain soir, M. Mannino dirigera justement une

oeuvre entendue dans *Ludwig*: il s'agit d'une courte pièce pour piano que Wagner aurait écrite à la fin de sa vie, en 1881, à Palerme, ville natale de M. Mannino, et dont celui-ci a signé une version pour quintette à vent et orchestre, sous le titre *Derrière composition*, op.81. M. Mannino en dirigera ce soir et demain soir la première en Amérique.



Franco Mannino dirige l'Orchestre du Centre National des Arts, d'Ottawa, à la Place des Arts, ce soir et demain soir.

Une autre oeuvre de Wagner figure au programme — celle-là beaucoup plus connue puisqu'il s'agit des *Wesendonk-Lieder*, recueil de cinq mélodies pour voix et orchestre (à l'origine pour voix et piano). Le réputé contralto montréalais Maureen Forrester en sera la soliste. Mme Forrester chantait la version originale des *Wesendonk-Lieder* avec le pianiste John Newmark, à la salle Claude-Champagne, en 1982; elle l'a également enregistré avec M. Newmark.

M. Mannino a également choisi une oeuvre canadienne pour son programme montréalais: *In Memoriam: Alberto Guerrero*, hommage de R. Murray Schafer, daté de 1959, à celui qui fut son premier professeur de piano.

Deux symphonies complètes, en début et en fin de programme: l'une de Boccherini, en ré mineur, op.12 no 4, portant le sous-titre de *Della casa del diavolo* (« De la maison du diable »), et, en fin de concert, la célèbre *Italiane* de Mendelssohn.

L'Orchestre du Conservatoire

L'Orchestre symphonique du Conservatoire de Musique de Montréal donne son troisième concert de la saison jeudi soir, 20 h, salle Maisonneuve de la Place des Arts, sous la direction de Raffi Aramian, titulaire de la Classe de direction d'orchestre au Conservatoire. Son programme: *Le Tombeau de Couperin*, de Ravel, et la septième Symphonie de Dvorak. Également: le Concerto pour hautbois de Haydn, avec Lise Beauchamp comme soliste. Entrée libre.

Une formation inhabituelle

Le lendemain soir, vendredi, 20 h également, salle Claude-Champagne, dans le cadre des concerts publics du Réseau français de Radio-Canada, on entendra une formation inhabituelle: hautbois et cor anglais, percussion et piano (respectivement: Lawrence Cherney, Russell Hartenberger et William Aide), dans des oeuvres pour différentes combinaisons instrumentales de Poulenc, Carter, Globokar, Reich, Ichimiyagi et des Canadiens Denis Boulianne et John Beckwith.

Un concert

« acousmatique » ■ Le même soir, 20 h également, à la Salle B-484 du Pavillon de la Faculté de Musique de l'Université de Montréal (200, avenue Vincent-d'Indy, porte voisine de la salle Claude-Champagne), aura lieu un concert « acousmatique » intitulé *Espaces Temps*. Le programme comprend trois oeuvres de musique électroacoustique, « projetées par un orchestre de haut-parleurs », de Christian Zanesi, Thierry Besche et Francis Dhomont, lequel assurera la direction du son. Entrée libre.

Cinéma Unis

FRANKENSTEIN
14 ANS
PARISIEN 4: 12:30, 2:30, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40
GREENFIELD 1: SEM. 6:10, 7:55, 9:40, LAVAL 2: SEM. 7:00, 9:00, VERSAILLES 1: SEM. 6:00, 7:40, 9:20
Le PARISIEN 4
80 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 1
1000 GREENFIELD PARK 671-6129 PLACE VERSAILLES 353-7880

Un Dimanche à la Campagne
MERLEUR FILM
DE L'ANNEE
par la Critique Noyseuse
ELYSEE 2
35 MILTON 842-6053
SEM. 7:30, 9:30

JOYEUSES PÂQUES
VERSAILLES 3: SEM. 7:15, 9:10, PARISIEN 2: 12:15, 2:05, 3:55, 5:50, 7:50, 9:50, GREENFIELD 2: SEM. 7:05, 9:10, LAVAL 3: SEM. 6:00, 7:50, 9:45
Le PARISIEN 2
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 2
1000 GREENFIELD PARK 671-6129 PLACE VERSAILLES 353-7880

INDIANA JONES
14 ANS
Le PARISIEN 5
470 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL
12:15, 2:30, 4:40, 7:00, 9:20

THE PERIS OF GWENDOLINE
14 ANS
PALACE 3
688 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL
1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15

MATT DILLON
POUR TOUS
The Flamingo Kid
LOEWS 3
954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
260 AVE DORVAL 631-8586
DORVAL 2: SEM. 7:30, 9:30

CLINT EASTWOOD - BURT REYNOLDS
14 ANS
CITY
12:20, 2:10, 4:00, 6:00, 7:50, 9:40
LOEWS 4
954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL

Venez voir l'homme le plus drôle en Amérique dans le film n°1.
BEVERLY HILLS COP
KENT 1: SEM. 7:00, 9:00, LAVAL 5: SEM. 7:25, 9:35, CINÉMA DU PARC 2: SEM. 7:00, 9:00, FAIRVIEW 2: SEM. 7:05, 9:05, GREENFIELD 3: SEM. 7:20, 9:25, PALACE 4: 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00, PALACE 5: 12:30, 2:30, 4:30, 6:30, 8:30, PALACE 6: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
PALACE
698 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776
KENT 1
6100 SHERBROOKE O. 489-9703 TRANS CAN 5 52 697-8095
FAIRVIEW 2
Cinéma du Parc 2
3575 AV DU PARC 844-9470 PL GREENFIELD PARK 671-6129

DUNE
14 ANS
PALACE 1: 11:30, 2:00, 4:30, 7:00, 9:35, LAVAL 1: SEM. 6:40, 9:15
PALACE 1
694 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL CENTRE LAVAL 688-7776
1:00, 3:05, 5:10, 7:15, 9:20
Falling in LOVE
LOEWS 5
954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL

JOHN HURT - RICHARD BURTON
14 ANS
LE CINÉMA
GREENIE AU NORD DE
STE-CATHERINE O. 831-2477
Vers. anglaise
SEM.
7:05, 9:10

L'AMOUR... L'AVENTURE... LA PASSION...
70MM DOLBY DIGITAL
Fort Saganne
CINÉMA DOLBY
Le PARISIEN 1
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL
12:45, 4:30, 8:15

SELECTION OFFICIELLE CANNES 84
QUILOMBO
ELYSEE 1
35 MILTON 842-6053
SEM.
7:05, 9:20

PIERRE RICHARD + PIERRE RICHARD
PARISIEN 3: 1:10, 3:15, 5:20, 7:25, 9:30
VERSAILLES 2: SEM. 7:10, 9:10
LAVAL 4: SEM. 7:10, 9:20
Le PARISIEN 3
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL
CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON
LAVAL 4
VERSAILLES 2

KENT 2
6100 SHERBROOKE O. 489-9703
PLACE VILLE-MARIE
CINÉMA 2 866-0689
Cinéma du Parc 3
(LaCité) 3575 AV DU PARC 844-9470

Le film le plus joyeux de la nouvelle année!
That's Dancin'
LOEWS 1: 1:15, 3:20, 5:25, 7:30, 9:30, DORVAL 1: SEM. 7:15, 9:15
LOEWS 1
954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
260 AVE DORVAL 631-8586

En nomination pour le « César » du meilleur film étranger.
PARIS, TEXAS
EN EXCLUSIVITE!
CAPITOL
858 EST, STE CATHERINE 849-0041 BERTI
RUE DES GOMMES DUBU
Vers. anglaise
avec sous-titres français
1:40, 4:20, 7:00, 9:40

70MM POUR TOUS
IMPERIAL SEULEMENT
Adultes: \$15.50
Adolescents (14-17 ans) \$10.00
Enfants (13 ans et moins) \$5.00
Age d'Or des Cinémas \$2.50
IMPERIAL 12:20, 2:35, 4:50, 7:05, 9:20
DORVAL 3: SEM. 7:10, 9:20
Vers. orig. anglaise
IMPERIAL
1430 BUREAU 208-7102 PEEL
260 AVE DORVAL 631-8586

GOLDIE HAWN
POUR TOUS
PROTOCOL
LOEWS 2: 1:10, 3:10, 5:10, 7:10, 9:15, FAIRVIEW 1: SEM. 7:15, 9:15
CINÉMA DU PARC 1: SEM. 5:00, 7:50, 9:40
FAIRVIEW 1
TRANS CAN 5 52 697-8095 (LaCité) 3575 AV DU PARC 844-9470

Dr Haing S. Ngor gagnant du Golden Globe d'acteur de soutien.
THE KILLING FIELDS
PALACE 2
698 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL
12:45, 3:30, 6:15, 9:00

JOAN BAEZ

Mercredi, 27 fév - 20:30 h
517 St-Cath. 12^e en vente
MARDI LE 29 JAN À MIDI

à la Place des Arts et à tous les comptoirs Ticketron
Téléphone au 423-3112 (entre 9 h et 16 h)
Ces prix n'incluent pas la taxe de 7% à la Place des Arts et les frais de service de Ticketron

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts
Guichets: 514 842 2112

RETENUE À L'AFFICHE À LA DEMANDE GÉNÉRALE!

L'offre de vidéocassettes Kodak

«UNE GRATUITE À L'ACHAT DE TROIS»

Achetez trois vidéocassettes Kodak (système Beta ou VHS) avant le 28 février 1985: vous recevrez par la poste une vidéocassette Kodak identique (durée et qualité) aux vidéocassettes Kodak achetées initialement.

Si vous achetez des vidéocassettes Kodak de durées différentes, la durée de la plus courte déterminera celle de la cassette gratuite. Toutes ces vidéocassettes Kodak sont admissibles: T-30, T-60, T-120, T-160, L-250, L-500, L-750, L-830.

Comment recevoir votre vidéocassette Kodak gratuite? Remplissez ce bulletin et postez-le accompagné de trois preuves d'achat (voir ci-dessous) à: «Une gratuite à l'achat de trois», C.P. 5094, Paris, Ontario N3L 3T2.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

PAYEEZ ☐ BETA ☐ VHS

Note: Si vous ne spécifiez pas le système, Kodak vous enverra du VHS. Chaque envoi ne peut faire l'objet que d'une seule demande de vidéocassette gratuite (trois preuves d'achat). Les enveloppes doivent être postées au plus tard le 28 février 1985 (le cachet de la poste faisant foi). Prévoir de 6 à 8 semaines pour la livraison postale.

PREUVE D'ACHAT: découpez la languette (voir illustration) du dos de tout emballage de vidéocassette Kodak, système VHS ou Beta.

LE JEU DE LA Question-piège

22,000\$ en bons d'achat chez Richelieu

Richelieu le marché gastronomique

RETENEZ-VOUS À LA QUESTION-PIÈGE

CGMS Radio 128
C.P. 1280 Succ. C
Montréal, Qc
H2L 4N7

NOM _____

ADRESSE _____

APP. _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____ TEL. _____

Je suis abonné(e) à LA PRESSE ☐

ou j'achète LA PRESSE au kiosque ☐

Les règlements disponibles à CJMS

BLONDE GODDESS
EVE
Plus 2nd
101
1216 B. D'INDY
EROTIC FILM

FOR THE LOVE OF PLEASURE
Plus 2nd
EROTIC FILM

GUY

La Rive noire, de Harlem à la Seine

■ PARIS (AFP) — Si l'écrivain blanc Ernest Hemingway a certainement été le plus célèbre des Américains de Paris, la capitale française a vraisemblablement plus marqué dans leur vie une génération d'intellectuels noirs américains des années 40, 50 et 60 venus fuir sur les bords de la Seine une patrie en proie au racisme quotidien et à la chasse aux sorcières du MacCarthyisme.

Dans *La Rive noire, de Harlem à la Seine* (Éditions Lieu commun), l'universitaire franco-américain Michel Fabre, lauréat en 1973 du prix Anisfield-Wolf pour sa biographie de Richard Wright, retrace l'itinéraire parisien de Chester Himes, Richard Wright, James Baldwin, William Gardner Smith, Melvin Van Peebles...



123 SUR IBM PC

- Cours d'introduction au Lotus 1-2-3*
- Choix de cours:
 - les 14 et 15 février
 - ou
 - les 16 et 23 février
- \$300

dBASE SUR IBM PC

- Cours intensif en dBASE II et III*
- Sur 2 jours: les 7 et 8 février
- \$300

861-6763

COURS GARANTI — INSCRIPTION LIMITÉE

Seminar Centre • 1080, Côte du Beaver Hall

Vanier College

VENTE ANNUELLE

débutant jeudi le
17 janvier

ATTENTION
MÉFIEZ-VOUS DES
IMITATEURS!

Il n'y a qu'UNE seule
Boutique Chaleur
dans la région
Métropolitaine
située au:
470 boul. Roland
Therrien
Longueuil Qué.

ESCOMPTE
ALLANT JUSQU'À

50%

COMME TOUJOURS

- CHOIX
- QUALITÉ
- SERVICE



LA BOUTIQUE
CHALEUR INC.

DU CHOIX
EN DEMON



TOUJOURS
LONGUEUIL
470, BOUL. THERRIEN
463-1870

SEUS DE
L'EXTERIEUR
Longueuil
1-800-
361-0183

MAINTENANT
DRUMMONDVILLE
4308, RUE ST-PIERRE
(819) 478-0311

MAINTENANT
SHERBROOKE
1124, RUE KING E.
(819) 566-0911

C'est en plein l'temps des REER. Ne perdez ni temps, ni argent.

11 1/4%

* Terme de 5 ans. Intérêts versés annuellement.
Sous réserve de confirmation.

Les options REER du Trust Royal peuvent vous aider à réaliser votre rêve d'autonomie financière.

Beaucoup plus qu'un simple plan d'épargne comportant des avantages fiscaux, votre REER doit constituer la pierre angulaire d'un plan de sécurité financière à long terme. Au Trust Royal, nous y travaillons.

Nous offrons le REER Compte d'épargne à taux d'intérêt élevé, ainsi que dix autres options: 1) le dépôt à terme de

30 à 364 jours; 2) le dépôt à terme (intérêts annuels simples) de 1 à 15 ans; 3) le dépôt à terme (intérêts annuels composés) de 1 à 5 ans; 4) le fonds d'obligations et de débentures; 5) le fonds hypothécaire; 6) le fonds d'actions de sociétés canadiennes; 7) le fonds d'actions de sociétés du secteur énergétique; 8) le REER autogéré; 9) le REER à gestion de portefeuille; 10) le REER obligations d'épargne.

Pensez-y. En profitant des options REER du Trust Royal, il vous suffit d'investir 1 200 \$ par an pour accumuler un

million de dollars en 40 ans à peine.

Alors, passez à la succursale du Trust Royal la plus proche et prenez notre brochure qui vous fournira de plus amples détails sur notre "REER autonomie financière".

C'est en plein l'temps de songer à votre autonomie financière. Nous vous en offrons le moyen.



TRUST ROYAL

Services financiers

C'est en plein l'temps des REER, et nous avons une succursale tout près de chez vous.

630, boul. Dorchester ouest	876-7606	2150, boul. Lapinière	465-9780	155, rue Notre Dame	581-7252
6955, rue Saint-Hubert	270-1137	Brossard		Repentigny	
7813, boul. Galeries D'Anjou	353-5882	42-D, boul. Saint-Charles	694-2014	1301, rue Canora	731-6889
1155, rue Sherbrooke ouest	288-8282	Beaconsfield		Mont-Royal	
5285, chemin Queen Mary	487-5733	280, avenue Dorval	636-4740	4945, rue Sherbrooke ouest	487-2800
4145, rue Sherbrooke ouest	876-2505	Dorval		Westmount	
Westmount		226-A, boul. D'Anjou	691-2500	195, boul. Les Promenades	653-8959
424, avenue Dollard	364-2351	Châteauguay		Saint Bruno De Montarville	
LaSalle		3035, boul. Carrefour Laval	661-8110	3131, boul. de la Concorde	661-8110
		Laval		Laval	



NORDAIR PLUS:

nous payons l'hôtel et le transport terrestre.

Maintenant, avec les forfaits Nordair Plus, pour le même prix qu'un aller-retour à tarif économique, vous obtenez un billet aller-retour, notre service personnalisé...

PLUS

l'hébergement de classe standard pour 1 nuit à un hôtel de Toronto, Montréal, Ottawa, Thunder Bay, Sault-Ste-Marie, Windsor ou Hamilton.

PLUS

2 allers simples en limousine ou en mini-bus ou une voiture de location Tilden pendant 24 heures.

PLUS

un cocktail gracieuseté de la maison.

Tout ceci est compris dans le nouveau Nordair Plus de Nordair. Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou Nordair: (514) 636-7670 ou (514) 486-3875.

Ou encore rendez-vous à notre nouveau comptoir du centre-ville au 631 Dorchester (coin Université).

Offre en vigueur du 14 janvier au 30 mars 1985.

Tous les bons d'hôtel peuvent être utilisés n'importe quand jusqu'au 30 mars 1985 et doivent être présentés avec un billet Nordair Plus lors de l'enregistrement à l'hôtel.



DRI 4522

NORDAIR PLUS

CHIBOUGAMAU • DOLBEAU • DRYDEN • FORT CHIMO • FORT LAUDERDALE • FROBISHER BAY • HALL BEACH
HAMILTON • LA GRANDE • MONTRÉAL • NANISIVIK • OTTAWA • PITTSBURGH • POSTE-DE-LA-BALEINE
RESOLUTE BAY • SAULT-STE-MARIE • THUNDER BAY • TORONTO • VAL D'OR • WINDSOR • WINNIPEG

Pour vous assurer d'obtenir une chambre, nous vous recommandons de faire une réservation.



Hôtels CN
Ottawa, Toronto,
Montréal

Valhalla
Inn,
Thunder Bay

Holiday
Inn,
S.S. Marie, Windsor,
Hamilton

Billets à moitié prix dans les Caisses populaires et Banque Nationale et d'Épargne.

NOUVEAU:

"EDGAR" ET SA BOURSE DE L'IMMOBILIER:
un choix de 20,000 propriétés

\$ALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
présentent

BOURSE
ÉPARGNE
JEUNES
RÉSIDENCES DANS LE SUD
HABITATION
ACTIONS
CONSEILS
FEMMES
PIERRES PRÉCIEUSES
HÉRITAGE

★ Investissez à la bourse
★ Régimes d'épargne-actions, épargne-retraite
★ Conseils gratuits des C.A. avocats et notaires
★ Négociez votre hypothèque
★ Conférences et ateliers

N'oubliez pas, **UNE PERSONNE AVERTIE EN VAUT DEUX!**

HALL OUEST PLACE BONAVENTURE
★ du 1^{er} au 5 février 1985 ★

Ven. Sam. Dim. } midi à 22h
Lun. Mar. } 10h à 22h

En collaboration avec **la presse CKAC 97.3**

Enfants et abus sexuels: quatre émissions à R.-C.

La télévision de Radio-Canada diffusera vers la fin de mars quatre émissions spéciales pour mettre en garde les enfants contre les abus sexuels et sollicitations.

Pierre Monette, responsable des émissions pour la jeunesse, a précisé hier que la première serait une présentation générale pour les parents et que les trois autres seraient destinées respectivement aux enfants d'âge pré-scolaire, aux élèves du primaire et finalement à ceux du secondaire et du cégep.

La semaine dernière, Mme Pierrette Bouthillier a remis au ministre de l'Éducation

une pétition de 71 628 noms réclamant que les émissions pour enfants fassent des mises en garde en vue de prévenir des enlèvements.

M. Monette a souligné que les émissions de Radio-Canada, encore à l'étape de la conception générale, seraient diffusées en début de soirée et de préférence « en rafale », c'est-à-dire en soirées consécutives. Le réalisateur sera Michel Gélinas qui signe déjà *Trabouillidon* et *Bof et Compagnie*.

Règle générale, a précisé Pierre Monette, le propos sera moins direct lorsqu'il s'adressera aux plus jeunes. Il est également prévu que la série porte sur les abus au sein de la famille.

Consciente qu'il s'agit d'un sujet délicat, Radio-Canada n'abordera pas spécialement le phénomène des enlèvements, qui ne représentent que l'aspect le plus spectaculaire du problème.

À la suite de la mort du petit Maurice Viens, l'automne dernier, de nombreux parents du Québec avaient réclamé que les émissions favorites des enfants les préviennent des dangers que peuvent représenter les inconnus dans la rue.

La production vedette du ministère de l'Éducation, *Passe-Partout*, a intégré semblables recommandations à ses derniers enregistrements.

FRANK HOFSTETTER SUR...

Canon

Parmi les meilleurs objectifs que Canon fait... il y en a qui prennent jamais de photos! Ces objectifs sont mis dans des lecteurs pour agrandir des microfilms sur des écrans.

L'appareil qui fait fureur présentement est le lecteur reproducteur PC-P70, qui fait des copies sur papier ordinaire à partir de microfiche et de microfilm, 6 à la minute, à un prix très bas.

Le CANON PC-P70 fait des copies claires et nettes, sur papier ordinaire, à un prix ordinaire. Simplement extraordinaire!

Pour en savoir plus, appelez-moi à 288-1905.

ALBACORDialement votre,

Frank

Frank J. Hofstetter

albacor

38 Notre-Dame ouest
Montréal, H2Y 1S6 (514) 288-1905
2065, boul. Charest ouest
Ste-Foy, Québec G1N 2G1 (418) 683-5995

Canon
MICROGRAPHICS

Peut-on comparer à l'Audi et à la BMW cette voiture qui coûte des milliers de dollars de moins?

Absolument.



Selon certains, vous seriez porté à croire que seuls les ingénieurs européens ont pour mission de créer des grandes routières de classe internationale. Une bonne randonnée au volant de la 626 vous prouvera que Mazda partage cette ambition. Avec la 626, les ingénieurs Mazda ont créé une machine de classe internationale.

Une machine si bien équilibrée dans tout le champ de ses performances que vous pourrez citer son nom parallèlement à ceux de la BMW 318i et de l'Audi 4000S. En fait, vous pourrez citer la 626 avant les autres, car, en dépit

de ses performances, de son statut "international", de sa qualité éprouvée et de ses nombreuses caractéristiques standard, la 626 coûte plusieurs milliers de dollars de moins que ses rivaux BMW et Audi. Tour de force qui nous permet de nous mesurer — avec une confiance absolue — à ce que l'Europe produit de meilleur.

mazda
MAZDA DÉFINIT LES NORMES

Albi Automobiles Ltée
3300 boul. Ste-Marie
Mascouche
474-2481/2

Autoron Inc.
2344 Labelle
Lafontaine
436-8211

Blondin Automobiles Ltée
3722 boul. Gouin est
324-9100

Le Domaine de L'Auto
P.A.T. Ltée
12210 Sherbrooke est
Pointe aux Trembles
645-1694

Armand Querin
Automobiles Ltée
4219 ouest, boul. Levesque,
Laval
688-4787

Ami Auto Inc.
36 boul. d'Anjou
Châteauguay
692-9600

Mont Laurier
Automobiles Jean & Claude Inc.
1465 boul. Paquette
623-4455

Automobiles
Louis Daoust Inc.
2895 rue Notre Dame, Lachine
637-1153

Charles Gareau Inc.
10175 rue Papineau
381-3987

Delisle Auto (1970) Ltée
2815 est, rue Sherbrooke
523-1122

Fort Chambly
Automobiles (1979) Inc.
830 boul. Perigny, Chambly
658-6623

Jacauto Ltée
3612 boul. St-Jean
Dollard des Ormeaux
626-8120

Fabreville Auto Inc.
4010 boul. Dagenais, Laval
622-3434

St-Hyacinthe
Boulevard Laurier Automobile Ltée
5255 boul. Laurier
774-1345

Jacauto Lavaltrie
651 rue Notre Dame, Lavaltrie
588-4141

Avo Auto Inc.
3900 Jean-Talon ouest
342-3772

Quintin Automobile Inc.
490 sud, rue Jacques Cartier
St-Jean
346-9445 658-9042

Garage Blanchette Inc.
900 ouest, rue St-Laurent
Longueuil
677-6347

St-Constant Auto Ltée
48 rue St-Pierre
St-Constant
632-0700

Les Automobiles
Daniel Blanchette Inc.
2305 rte. Marie-Victorin
Tracy, 743-1211

Val-David
Lacroix Automobile Ltée
990 Route #117
322-3937

CONFÉRENCES

■ Le Gesù présente la troisième d'une série de six leçons sur la justice sociale donnée par Gisèle Turcot, s.b.c., sur le thème «La justice envers les femmes dans l'Eglise et la société», le 29 janvier, à 19 h 30, à la salle du Gesù, 1202, rue de Bleury (métro Place des arts; stationnement rue Saint-Alexandre). Renseignements complémentaires: 866-2305 ou 871-1834.

■ Le Service d'éducation des adultes Châteauguay-Des-Moissons présente une conférence de M. Gaston Gauthier, sociologue, sur l'influence de la télévision sur l'enfant, l'adolescent et l'adulte, le 29 janvier, à 20 h, à l'auditorium de l'école Louis-Philippe Paré, 235, boulevard Brisebois, à Châteauguay. Entrée, 4 \$.

■ L'Université de Montréal présente une conférence de M. R. Brun sur le thème «Sécurité informatique, la gestion des risques informatiques», le 29 janvier, à 11 h 30, à la salle X-117, du Pavillon Principal.

■ La Société d'astronomie de Montréal présente une conférence de M. Gilbert Saint-Onge sur le thème «Réunion des observateurs», le 29 janvier, à 20 h, dans la salle de conférences de la Société, au Centre de loisirs Saint-Mathieu, 7 110, 8e Avenue. Entrée libre. Renseignements complémentaires: 728-4422, du lundi au vendredi, de 13 h à 21 h.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente une conférence de M. Germain Beauchamp, psychologue, sur le phénomène du rêve intitulée «La télévision intérieure», le 29 janvier, à 20 h, à la Maison de la culture Plateau Mont-Royal, 465 est, avenue Mont-Royal. L'entrée est gratuite; on peut se procurer des billets à la maison de la culture ou à l'une des succursales de la Banque d'Épargne du quartier; dix minutes avant le début de la manifestation, s'il reste de places, on admettra les personnes sans billets. Renseignements complémentaires: 872-2266.

■ Les étudiants du club Finec de l'Écoles des hautes études commerciales, en collaboration avec LA PRESSE, présentent dans le cadre du Salon boursier 1985, une conférence de M. Maurice Marchon, sur le thème «Conjoncture économique — marché boursier», le 29 janvier, à 18 h 30, au salon des étudiants, au 2e étage de l'École.

■ L'association Spirale invite les gens seuls, séparés ou divorcés à une conférence de Mme Nicole Trudel, psychologue, sur le thème «Vivre sainement les ruptures et les changements de vie» (2e partie), le 29 janvier, à 20 h, à l'hôtel Holiday Inn

Richelieu, 505 est, rue Sherbrooke. Renseignements complémentaires: 932-4908.

■ Le mouvement Eckankar présente la conférence «Beauté et harmonie par la lumière et le son», le 29 janvier, à 20h, au 1319 est, rue Sainte-Catherine. Entrée gratuite. (521-8518).

■ Le Dharmadhatu présente une causerie publique et gratuite sur les enseignements bouddhistes, le 29 janvier, à 19 h 30, au 5311, avenue du Parc, local 200. Renseignements complémentaires: 279-9115.

■ «Nouvelle Acropole» présente une conférence intitulée «Philosophie et spiritualité: Socrate», le 29 janvier, à 19 h 30, au 400 est, boulevard Saint-Joseph. Renseignements complémentaires: 279-6535.

RÉUNIONS

■ Dans le cadre du 12e anniversaire du Centre des femmes de Montréal, organise une rencontre de femmes immigrantes et leurs familles avec des femmes québécoises et leurs familles, le 29 janvier, de 12 h à 13 h 30. De 13 h à 15 h, il y aura un repas multi-ethnique, chacune étant invitée à apporter un plat typique de son pays; de 15 h à 17 h, il y aura des activités artistiques. À l'occasion de son anniversaire, le Centre invite les femmes à passer prendre un café et à se renseigner sur les activités du Centre. C'est au 3585, rue Saint-Urbain. Renseignements complémentaires: 842-4780 ou 842-4781.

■ Il y aura une réunion de fondation du Regroupement des usagers de l'homéopathie, le 29 janvier, à 19 h 30, au 1415 est, rue Jarry, poste 3-27. Entrée libre. Responsable, Céline Goudreau et Michel Vais. Renseignements complémentaires: Fédération québécoise du naturisme, 374-4700, poste 398.

■ L'Office de la famille de Montréal organise trois rencontres visant à aider les parents à transmettre la foi à leurs enfants, le 30 janvier, sur le thème «Foi apprise et transmise de génération en génération: notre foi culturelle», le 6 février: «Foi vécue et célébrée ensemble: l'expérience de notre foi», le 13 février: «Foi dialoguée et réfléchie avec l'enfant: notre foi intégrée et engagée». Les séances se tiendront à 19 h 45, au sous-sol de l'église Saint-Nicolas d'Ahuntsic, 10820, rue Laverdure. Animateur: M. Léopold de Reyès, directeur du service Incroyance et foi, et Mme Amanda Bréteau, animatrice du même service. Entrée libre. Renseignements complémentaires: 931-7311, poste 301 ou 381-9355.

■ Le Centre Immaculée-Conception, 4265, rue Papineau, tient une réunion d'information sur un voyage en Grèce en compagnie du père Marcel de la Sablonnière, le 29 janvier, à 19 h 30. Renseignements complémentaires: 526-9133.

SANTÉ

■ Le Département de nutrition de l'Université de Montréal propose sont «Labo-repas», le 30 janvier, à 12 h, à la salle 3200 du pavillon Lilliane-Stewart, 2375, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Il s'agit d'une application du cours «Alimentation des collectivités». Les billets sont disponibles à l'entrée du pavillon, mardi, de 12 h 30, à 16 h 30 ou au secrétariat du Département (343-6398).

■ Les étudiants des secteurs médicaux et para-médicaux de l'Université de Montréal présentent leur sixième festival de la santé sur le thème «Équilibre santé», les 29, 30 et 31 janvier, au 2e étage du 3200, rue Jean-Brillant. Le public est invité à y visiter plusieurs stands d'information sur l'éducation physique, l'ergothérapie, la nutrition, la pharmacie, la psychologie. Le 29 janvier, de 12 h 30 à 13 h 30, à la salle B-2305, M. Jacques Béliveau donnera une conférence intitulée: «Les médicaments naturels»; le 30 janvier, à la même heure et au même endroit, le Dr Carmen Plante donnera une conférence sur le suicide; le 31 janvier, le Dr Jean Robert, parlera des maladies transmises sexuellement.

■ Le CLSC Longueuil-Est, 388, rue Lamarre, à Longueuil, organise pour les personnes de 55 ans et plus une séance d'information sur l'ostéoporose, le 30 janvier, à 13 h 30. Renseignements complémentaires: 463-2850.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal tient une rencontre sur les régimes alimentaires, avec Mme Suzette Poliquin, le 29 janvier, à 19 h 30, à la maison de la culture de Notre-Dame-de-Grâce, 3755, rue Botrel. L'entrée est gratuite; on peut se procurer des billets à la maison de la culture ou à l'une des succursales de la Banque d'Épargne du quartier; dix minutes avant le début de la manifestation, s'il reste de places, on admettra les personnes sans billets. Renseignements complémentaires: 489-0842.

■ Les Diabétiques du Nord de Montréal présentent une conférence sur le thème «Les maladies de la peau: pourquoi elles gèrissent si mal dans notre cas», le 29 janvier, à 19 h 30, à l'hôpital du Sacré-Coeur, salle polyvalente, aile «J». Entrée gratuite.

■ La Polyclinique médicale Honoré-Beaugrand, 7 741 est, rue Sherbrooke, présente des conférences sur le cancer les 29 et 30 janvier. Pour inscriptions: 355-3130.

■ Une séance d'information gratuite sur l'auto-guérison, le 29 janvier, à 20 h, au Holiday Inn Riocollé (près de la station de métro Sherbrooke). Renseignements complémentaires: 849-1478 ou 653-7730.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ Le Centre sportif du collège Édouard-Montpetit de Longueuil offre des périodes d'entraînement supervisé en musculation. Renseignements complémentaires: 651-4720.

■ Le Centre d'évaluation en sport et activité physique de l'Université de Montréal offre un stage de formation en musculation s'adressant aux spécialistes en activités physiques, les 8, 9 et 10 février. Renseignements complémentaires: 343-6256.

■ Le Centre Immaculée-Conception, 4265, rue Papineau, offre des séances de badminton libre, le mercredi, de 19 h 30 à 23 h. Une clinique de joueurs aura lieu le 6 février, à 20 h. Début des cours de la 3e session de badminton, le 18 février. Renseignements complémentaires: 527-1256.

■ Le Centre Immaculée-Conception, 4265, rue Papineau, offre des cours de natation: médaille de bronze, Croix de bronze; Moniteur conjoint, Sauveteur national, commençant au début du mois de février. Renseignements complémentaires: 527-1256.

■ Le club de ski Soleil Blanc invite les gens qui sont intéressés à faire du ski de fond à se joindre à lui tous les dimanches. Un autobus part de la patinoire de Saint-Léonard, 5300, boulevard Robert, à 8 h 30 (un arrêt est prévu au métro Crémazie). Coût du transport: 10 \$. Renseignements complémentaires: 327-1766.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Le collège LaSalle invite tous les étudiants de niveau secondaire IV et V à une soirée d'information, le 29 janvier, de 18 h à 22 h, au campus Centre-Ville, 2015, rue Drummond. Le collège LaSalle offre six programmes d'enseignement collégial professionnel: dessin de mode, mise en marché de la mode, production de mode, tourisme et voyages, gestion hôtellerie-restauration, techniques de bureautique. Renseignements complémentaires: 514-281-1919.

CINÉMA

ASTRE (1): «Breaking 2 Electric Boogaloo»: 18:20, 20:10, 22:00.

ASTRE (2): «Missing in action»: 18:00, 19:50, 21:50.

ASTRE (3): «La guerre des tuques»: 18:15, 21:30. «J'ai rencontré le Père Noël»: 20:00.

ASTRE (4): «Le moment de vérité»: 21:10. «Moscou à New York»: 19:00.

BEAVER: «Upl Upl and away!»: 11:55, 14:15, 16:45, 19:05, 21:35. «Debbie does Dallas»: 11:00, 13:20, 15:50, 18:10, 20:40.

BERRI (1): «Valci l'Amérique interdite»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:20, 21:10.

BERRI (2): «La guerre des tuques»: 12:00, 13:50, 15:40, 17:20, 19:10, 21:00.

BERRI (3): «Cent jours à Palerme»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

BERRI (4): «Kaos»: 13:15, 16:00, 18:40, 21:20.

BERRI (5): «Le bal»: 12:25, 14:35, 16:45, 19:00, 21:40.

BIJOU: «Innocence impudique»: 12:05, 14:50, 17:30, 20:15. «Maison pour voyeurs»: 15:25, 16:05, 18:50, 21:35.

BONAVENTURE (1): «The River»: 13:30, 16:15, 19:00, 21:30.

BONAVENTURE (2): «Breakin II — Electric Boogaloo»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

BROSSARD (1): «Missing in action»: 19:30, 21:00.

BROSSARD (2): «La guerre des tuques»: 19:30, 21:30.

BROSSARD (3): «Breaking II — Electric Boogaloo»: 19:15, 21:15.

CAPITOL: «Paris Texas»: 13:40, 16:20, 19:00, 21:40.

CARREFOUR (1), St-Jérôme: «Échec au gang»: 19:30, «L'au-delà»: 21:15.

CARREFOUR (2): «2019 après la chute de New York»: 19:30, «Le jumeau»: 21:15.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «La maison des plaisirs»: 11:30, 14:55, 18:25, 21:55.

CARTIER-LAVAL: «S.O.S. fantômes»: 19:15, 21:40.

CHAMBLAY: «Gremlins»: «Cannonball 2». Lun., ven.: 19:00.

CHAMPLAIN (1): «S.O.S. fantômes»: 19:15, 21:40.

CHAMPLAIN (2): «Osterman Weekend»: 21:00, «Stricker»: 19:30.

CHATEAUGUAY (1): «Les pirates de l'île sauvage». Ven.: 19:00, Lun.: 19:30, Mar.: 13:00, 19:30. «Top Secret»: Ven.: 20:50, Lun.: 21:20, Mar.: 14:50, 21:20.

CHATEAUGUAY (2): «Dune». Ven.: 19:00, 21:30. Lun.: 20:00, Mar.: 13:00, 20:00.

CINÉMA V: «Nosferatu The Vampire»: 19:00. «Talking Heads: Stop making sense»: 19:15. «Dr. Strangelove: or how I learned to stop worrying and love the bomb»: 21:15. «Fritz the Cat»: 21:30.

CINÉMA CRISTAL: «Elsa Fraulin Sss... Nightmares». «La fille à tout faire».

CINÉMA DE MONTREAL (1): «Le moment de vérité»: 12:30, 17:00, 21:30. «Krull»: 14:45, 19:15.

CINÉMA DE MONTREAL (2): «Pinocchio/Le Noël de Mickey»: 12:40, 14:50, 17:00, 19:10, 21:20.

CINÉMA DE PARIS: «Missing in action»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINÉMA DU PARC (1): «Protocol»: 18:00, 19:50, 21:40.

CINÉMA DU PARC (2): «Beverly Hills Cop»: 19:00, 21:00.

CINÉMA DU PARC (3): «Johnny Dangers»: 18:00, 19:45, 21:30.

CINÉMA DU VILLAGE: «A Night at the Adonis»: 13:00, 14:40, 16:20, 18:00, 19:40, 21:20.

CINÉMA RIVE-NORD (1), Repentigny: «Gremlins»: 21:15. «Quelle affaire»: 19:30.

CINÉMA RIVE-NORD (2): «À la poursuite du diamant vert»: 21:15. «La nuit des juges»: 19:30.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: Chants et danses du monde animé (le métro). «Sacré tango». «La dame en couleurs»: 19:00.

CINEPLEX (1): «Body double»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINEPLEX (2): «Pinocchio»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINEPLEX (3): «Choose me»: 13:25, 15:25, 17:25, 19:25, 21:25.

CINEPLEX (4): «The Fourth Man»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.

CINEPLEX (5): «The River»: 14:00, 16:30, 19:00, 21:15.

CINEPLEX (6): «Gabriella»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

CINEPLEX (7): «The Terminator»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINEPLEX (8): «Crimes of passion»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.

CINEPLEX (9): «A Soldier's Story»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.

COMMODORE: «Invitations amoureuses de Rosaline». «Mariée super experte».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Histoire sans fin»: 13:00, 17:10, 21:20.

«Superman III»: 14:55, 19:05.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Mais qu'est-ce que j'ai fait au bon Dieu pour avoir une femme qui boit dans le café?»: 12:15, 15:55, 19:35. «Quartier de femmes»: 13:55, 17:35, 21:15.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Innocence impudique»: 13:30, 16:15, 19:00, 21:45.

«Maison pour voyeurs»: 12:05, 14:50, 17:35, 20:20.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «La clé»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

CRÉMAZIE: «Les Ripoux»: 19:15, 21:30.

DAUPHIN (1): «Amadeus»: 13:20, 16:10, 19:00, 21:50.

DAUPHIN (2): «Mario»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

DECARIE SQUARE (1): «Missing in action»: 19:15, 21:15.

DECARIE SQUARE (2): «Breaking 2 — Electric Boogaloo»: 19:00, 21:00.

DORVAL (1): «That's dancing»: 19:15, 21:15.

DORVAL (2): «Flamingo Kid»: 19:30, 21:30.

DORVAL (3): «2010»: 19:10, 21:20.

ELYSEE (1): «Quillombo»: 19:05, 21:20.

ELYSEE (2): «Un dimanche à la campagne»: 19:30, 21:30.

ESPACE 9: «Les dieux sont tombés sur la tête». Sam., dim.: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30. Ven., lun., mar.: 19:30.

Voici comment Mathieu Bolduc, 10 ans, a monté sa propre affaire et ouvert un compte en banque.

«J'ai tond le gazon de notre voisin tout l'été et, cet hiver, je vais pelleter la neige chez lui. Jusqu'ici, j'ai épargné \$9.00 qui me rapportent de l'intérêt.»

«Je sais pourquoi on en a besoin. Ce serait drôlement compliqué si on devait encore faire des échanges comme autrefois.»

«Moi, j'ai appris qu'il valait mieux comparer les prix. C'est ce que j'ai fait. Je voulais un nouveau vélo mais je n'avais pas assez d'argent. Quand mon père a vu que je prenais la peine de trouver le meilleur prix, il s'est dit que je méritais son aide pour payer mon vélo.»

«Maintenant, je sais remplir un formulaire de dépôt et faire un chèque. J'ai mon propre compte en banque et j'épargne! J'aurai donc de l'argent de poche quand on ira voir grand-maman en France.»

«Bravo, Mathieu. Et toi, Julie: as-tu appris quelque chose au sujet de l'argent?»

«Ça, c'est vrai. Qui d'autre a appris du nouveau? Andrée?»

«Tu as cherché à faire le bon achat, c'est très bien. Oui, Claude...»



C'est le genre de choses que vous pourriez entendre si vous participiez, dans une classe de cinquième année, à une discussion faisant suite à l'usage du matériel didactique gratuitement mis à la disposition des enseignants de l'élémentaire par l'Association des banquiers canadiens.

Divisée en six volets, la trousse a pour titre *L'argent et vous*. Elle est apparue dans nos écoles il y a maintenant quatre ans. Depuis, près d'un million d'enfants, de la quatrième à la huitième année, ont eu l'occasion d'apprendre par ses jeux et exercices pratiques.

D'après les enseignants qui ont utilisé cette trousse en classe, elle est très efficace. Elle aide l'enfant à mieux cerner la question de l'argent: pourquoi en avons-nous besoin, comment en gagner, comment le gérer, et aussi, comment tirer le meilleur parti d'un compte en banque.

Il existe maintenant un nouveau *Cahier d'apprentissage*, inspiré de *L'argent et vous*, destiné à l'usage en milieu familial. Il comprend toute une gamme de jeux et d'exercices que les enfants peuvent faire, qu'ils aient ou non participé au programme scolaire.

Si vous avez des enfants de 9 à 13 ans et souhaitez obtenir gratuitement un ou des exemplaires de ce nouveau *Cahier d'apprentissage*, remplissez et faites-nous parvenir dès aujourd'hui le bon ci-joint. Vous pouvez aussi commander par l'intermédiaire de votre banque.

Commandez votre exemplaire gratuit aujourd'hui.

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaire(s) gratuit(s) du nouveau *Cahier d'apprentissage l'argent et vous*.

☐ Français ou ☐ Anglais

Nom _____

Rue _____ App. _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Délai de livraison: quatre semaines.

Postez à: *Cahier d'apprentissage*, L'Association des banquiers canadiens, C.P. 8400, Succursale A, Montréal, Québec H3C 3N7.

Cette annonce est publiée par l'Association des banquiers canadiens représentant:

Les 72 banques à charte du Canada.

PE : «That's outrageous»: 10:00, 12:35, 16:10, 17:45, 20:20. «Every which way we can»: 11:30, 14:05, 16:40, 19:15, 24:50.
REVIEW (†) : «Protocol»: 19:15, 21:15.
FAIRVIEW (†) : «Beverly Hills Cop»: 19:05, 21:05.
GREENFIELD (†) : «Frankenstein 90»: 18:10, 19:55, 21:40.
GREENFIELD (2) : «Joyeuses Pâques»: 19:05, 21:10.
IMPERIAL : «2010»: 12:00, 14:35, 16:50, 19:05, 21:20.
JEAN-TALON : «S.O.S. fantômes»: 19:15, 21:40.
KENT (†) : «Beverly Hills Cop»: 19:00, 21:00.
KENT (2) : «Johnny dangerously»: 18:10, 19:50, 21:30.
L'AMOUR : «Inside China Lee»: 12:00, 14:40, 17:30, 20:15. «Coed fever»: 13:20, 16:05, 18:55, 21:40.
L'AUTRE CINÉMA : «L'avertement... Histoire secrète et la justice en procès: L'affaire Margentaler»: 19:00. «L'émotion dissonante»: 19:15. «Les nuits de la pleine lune»: 21:15. «La publicité, ça c'est du cinéma»: 21:30.
LAVAL (†) : «Dune»: 18:40, 21:15.
LAVAL (2) : «Frankenstein 90»: 19:00, 21:00.
LAVAL (3) : «Joyeuses Pâques»: 18:00, 19:50, 21:45.
LAVAL (4) : «Le jumeau»: 19:10, 21:20.
LAVAL (5) : «Beverly Hills Cop»: 19:25, 21:35.
LEWIS (1) : «That's dancing»: 13:15, 15:20, 17:25, 19:30, 21:30.
LEWIS (2) : «Protocol»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:15.
LEWIS (3) : «Flamingo Kid»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
LEWIS (4) : «City Heat»: 12:20, 14:10, 16:00, 18:00, 19:50, 21:40.
LEWIS (5) : «Falling in love»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.
MASCOCQUE (1) : «Le moment de vérité»: 21:35. «Moscou à New York»: 19:30.
MASCOCQUE (2) : «La guerre des tuques»: 21:00. «J'ai rencontré le Père Noël»: 19:30.
MERCIER : «Indiana Jones et le temple maudit»: 21:00. «Le feu de la danse»: 19:15.
ODEON LAVAL (1) : «Missing in action»: 19:15, 21:15.
ODEON LAVAL (2) : «Osterman Weekend»: 19:30. «Strickers»: 21:30.
OUIMETOSCOPE : «Querelle»: 19:15, 21:30. «Bienvenue, Mister Chance»: 19:00, 21:00.
OUTREMENT : «L'homme qui venait d'ailleurs»: 18:00. «Au fil du temps»: 20:30.
PALACE (1) : «Dune»: 11:30, 14:00, 16:30, 19:00, 21:35.
PALACE (2) : «The killing fields»: 12:45, 15:30, 18:15, 21:00.
PALACE (3) : «The Perils of Owendoline in the Land of the Yik Yaks»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
PALACE (4) : «Beverly Hills Cop»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
PALACE (5) : «Beverly Hills Cop»: 12:30, 14:30, 16:30, 18:30, 20:30.
PALACE (6) : «Beverly Hills Cop»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
PAPINEAU (1) : «Virginité interdite»: 12:00, 14:45, 17:20, 20:15. «Pucelles en danger»: 14:20, 16:05, 18:50, 21:35.
PAPINEAU (2) : «Boiser au soleil»: 12:00, 15:00, 18:00, 21:00. «Passions insatisfaites»: 13:40, 16:40, 19:40.
PARADIS (1) : «Gremisins»: 18:00, 21:40. «La quatrième dimension»: 19:50.
PARADIS (2) : «La guerre des tuques»: 18:15, 21:30. «J'ai rencontré le Père Noël»: 20:00.
PARADIS (3) : «Top Secret»: 18:00, 21:20. «Les pirates de l'île sauvage»: 19:35.

PARIS (1), St-Hyacinthe: «La 41ème dimension»: 19.00. «Purple Rain»: 20.55.
PARIS (2), «Quelle affaire»: 19.00. «Grenlins»: 20.55.
PARISIEN (1), «Fort Saganne»: 12.45, 16.30, 20.15.
PARISIEN (2), «Joyeuses Pâques»: 12.15, 15.55, 17.50, 19.50, 21.50.
PARISIEN (3), «Le jumeau»: 13.10, 15.15, 17.20, 19.25, 21.30.
PARISIEN (4), «Frankenstein 90»: 12.30, 14.20, 16.10, 18.00, 19.50, 21.40.
PARISIEN (5), «Indiana Jones et le temple maudit»: 12.15, 14.30, 16.40, 19.00, 21.20.
PLACE DU CANADA, «Amadeus»: 19.00, 21.50.
PLACE LONGUEUIL (1), «S.O.S. fantômes»: 19.20, 21.40.
PLACE LONGUEUIL (2), «Osterman Weekend». Ven.: 21.10. Du lun. au jeu.: 19.30. «Stricker», Ven.: 19.30. Du lun. au jeu.: 21.25.
PLACE VILLE-MARIE (1), «Micki and Maud»: 12.10, 14.35, 16.50, 19.10, 21.30.
PLACE VILLE-MARIE (2), «Johnny dangerously»: 12.15, 14.05, 15.55, 17.45, 19.35, 21.25.
PLAZA ALEXIS-NIHON (1), «A passage to India»: 12.30, 15.45, 19.00, 21.55.
PLAZA ALEXIS-NIHON (2), «The Falcon and the Snowman»: 12.05, 14.20, 16.40, 19.10, 21.35.
PLAZA ALEXIS-NIHON (3), «The Cotton Club»: 19.00, 21.20.
RIO (1), «Gourmande de plaisirs». «Les maîtresses de Monsieur Blais». «Un après-midi érotique: à compter de 13.00.
RIO (2), «L'enfer de la violence». «Harceur dans la ville»: à compter de 13.00.
SAINT-DENIS (1), «Quartier de femmes»: 14.00, 17.40, 21.20. «Faut s'les faire ces légionnaires»: 12.15, 15.55, 19.35.
SAINT-DENIS (3), «L'au-delà»: 12.05, 15.10, 18.20, 21.30. «Paradis pour femmes, enfer pour brutes»: 13.40, 16.50, 20.00.
SEVILLE, «Macbeth»: 19.00. «Last night at the Alamo»: 21.30.
THÉÂTRE FELIX-LECLERC (1450 e., Ste-Catherine) ««Californie». Du lun. au jeu.: 20.00. Ven., sam., 20.30. Dim.: 14.30, 20.00.
VERDUN: «Le moment de vérité»: 19.00. «Krull»: 21.15.
VERSAILLLES (1), «Frankenstein 90»: 19.10, 21.10.
VERSAILLLES (2), «Le jumeau»: 19.10, 21.10.
VERSAILLLES (3), «Joyeuses Pâques»: 19.15, 21.10.
VILLARY: «S.O.S. fantômes»: 19.15, 21.40.
WESTMOUNT SQUARE: 1984»: 19.05, 21.10.
YORK: «Starmon»: 12.30, 14.40, 16.50, 19.00, 21.10.

DANSE

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100 e., av. des Pins) — «Théorème 85», de Daniel Léveillé et Denis Marleau. Du mar. au sam., 20.00. Dim., 15.00.

MUSIQUE

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — Orchestre du Centre National des Arts. Dir. Franco Manrico. Maureen Forrester, contralto. Sinfonia no 4 (Boccherini), «Wendendonck Lieder» (Wagner), «In Memoriam Alberto Guerrero» (Schafer), Symphonie no 4 («Italienne») (Mendelssohn): 20.00.

THÉÂTRE PORT-ROYAL (Place des Arts)
— «Un village de fous» de Neil Simon.
Avec Hélène Loiselet, Michel Dumont, Kim
Yaroshevskaya, Roger Lebel, Gilles Pelletier,
Jean-Louis Millette, Louise Turcotte,
Jean Deschênes, Louis De Santis, Hubert
Ducharme. Mise en scène de Gilbert Lepage.
Du mar. au ven., 20.00. Sam., 17.00.
21.00.

CAFÉ DE LA PLACE (Place des Arts)
— «La Manoeuvre», de Lewis John Carlino.
Du lun. au sam., 20.30.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (4664, St-Denis)
— «Chacun sa vérité», de Luigi Pirandello.
Du mar. au ven., 20.00. Sam.,
17.00, 21.00. Dim., 15.00.

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER (4353 e, Ste-
Catherine)
— «Le tournoiement», de Victor
Lanoux. Ven., sam., 20.30.

■ **ANGOULÈME** (France) — (AFP) — Le prix « Alfred » du meilleur album de bande dessinée de langue française paru dans l'année a été décerné à Angoulême (centre-ouest de la France) au Belge François Schuiten, 41 ans, et au Français Benoit Peeters, 28 ans, pour *La fièvre d'Urbicande* paru chez Casterman.

Le prix «Alfred» du meilleur premier album paru dans l'année est allé à Baru, 19 ans, pour «Quéquettes blues».

Le jury a décidé de décerner le prix de la ville d'Angoulême pour l'ensemble de son oeuvre à Jacques Tardi, 39 ans, auteur notamment des Aventures d'Adèle Blanc-Sec et Brouillard sur le pont de Tolbiac, d'après Léo Malet.

Le prix «Alfred» du meilleur album de langue étrangère traduit en français n'a pas été attribué cette année.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100 e., av. des Pins) — «Théorème 85», de Daniel Léveillé et Denis Marleau. Du mar. au sam., 20:00. Dim., 15:00.

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier)
— Orchestre du Centre National des Arts.
Dir. Franco Mannino. Maureen Forrester,
contralto. Sinfonia no 4 (Boccherini), «We-
sendanck Lieder» (Wagner), «In Memo-
riam Alberto Guerrero» (Schafer), Sym-
phonie no 4 («Italienn» (Mendelssohn):
20.00.

Hilton. Une expérience auto-gratifiante

Séjourner chez Hilton a toujours été une expérience agréable.
Chambre de luxe. Cuisine raffinée. Service de classe.
Maintenant, l'expérience devient auto-gratifiante.
Saint John, N.-B. • Québec • Montréal (Bonaventure)
Montréal Aéroport (Dorval) • Toronto (Harbour Castle)
Toronto Aéroport • Windsor
Participez aux concours à tout hôtel Hilton International au Canada

* On trouvera les règles complètes à la chance de conduire pendant

par jour ne **3.395\$**

Exact. En vous inscrivant, vous recevez un coupon vous donnant droit à une Cadillac ou une Chevrolet de luxe semblable droit à une Cadillac ou une Chevrolet de luxe semblable droit à une Cadillac ou une Chevrolet de luxe semblable

*** La chance de conduire
une Delta Royale pendant
6 mois**

6 mois
Tous nos clients inscrits courent la chance de gagner l'utilisation d'une Oldsmobile Delta Royale au Canada pendant 6 mois. Une valeur approximative de 5 400\$ par voiture. Prenez une formule de participation au moment de vous inscrire, remplissez-la, puis déposez-la dans la boîte réservée à cet effet (dans le hall). Les participants devront répondre correctement à une question de qualification et aux exigences de la location de voitures.
Avis en ce qui a trait à la location des voitures.
Le concours se termine le 7 avril 1985.

Boni de fin de semaine

Chaque fois que vous louez une voiture de Avis et que vous vous inscrivez à un hôtel Hilton au Canada, demandez à faire estampiller votre contrat de location Avis. Quand vous aurez loué une voiture Avis et logé à un hôtel Hilton cinq fois (entre le 26 novembre 1984 et le 7 avril 1985), faites parvenir une copie de vos cinq contrats de location Avis à: Fin de semaine Avis, 2 Eva Rd, Etobicoke, Ontario, M9C 2A8. Vous recevrez un certificat bon pour un séjour gratuit (en occupation simple ou double) le vendredi et le samedi soir à n'importe quel hôtel Hilton au Canada et vous donnant droit à l'utilisation gratuite d'une voiture Avis pour la fin de semaine. L'offre est assujettie aux exigences habituelles de Avis en ce qui touche la location des voitures. *On doit profiter de son boni de fin de semaine avant le 30 juin 1985.*

Chambres
50% de rabais
23,95\$ par

à 50%
En réservant une Cadillac à votre choix
pour un jour ou une voiture de votre chambre de
au prix courant et votre chambre de
Avis AUTO • TEL au numéro
1-800-268-2310, vous profitez d'un
rabais de 50% sur le tarif courant de
nos chambres Plus. Ce rabais ne s'ap-
plique pas aux tarifs de compagnies
que ni à nos tarifs de compagnies
d'agents de voyage. De congrès,
groupes ni à aucun autre de nos
tarifs déjà réduits.

OÙ TOUT LE MONDE EST CHEZ SOI

FORFAIT NEIGE

Venez vous offrir une journée de neige comprenant: votre chambre, petit déjeuner, accès aux activités sportives du Manoir (dont notamment, le ski de fond, le patinage, la glissade en trainée ou en tube et l'air pur du Manoir) et repas du soir.

Aucuns frais d'hébergement pour les enfants de moins de 12 ans partageant la chambre des parents.

Tout ça, on vous l'offre à partir de

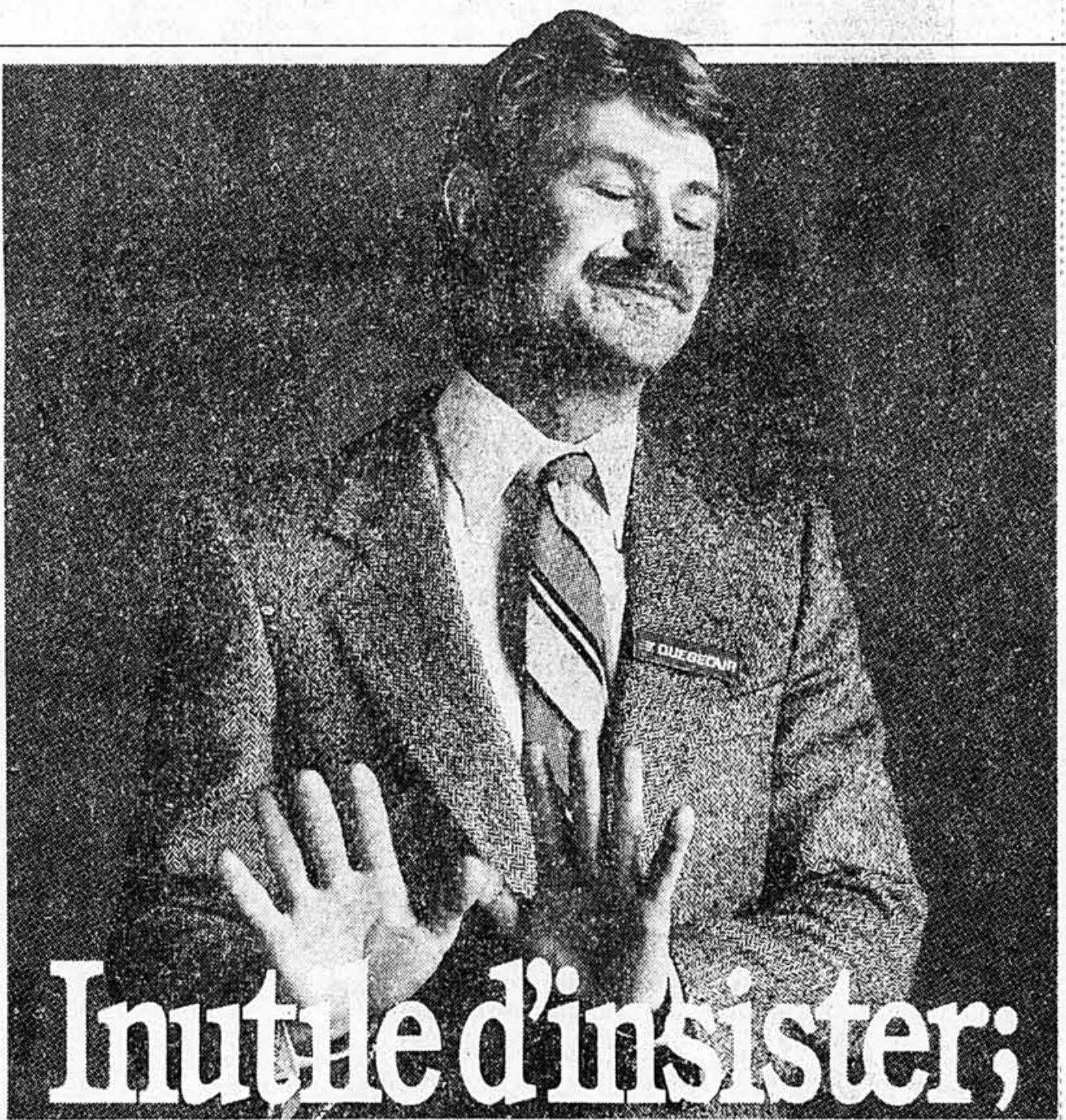
* Prix par personne par jour en occupation double.

50

Au manoir du Lac Delage, vous pouvez jouer, patiner, glisser, skier, paresser, vous régaler, et vous reposer.

LE MANOIR DU LAC DELAGE

40, avenue du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS 1-800-463-2841



Inutile d'insister;
après 9 allers-retours ensemble,
pas question de vous laisser
payer les 3 suivants!

Sur Montréal-Toronto ou Québec-Toronto, 4 envolées simples suffisent pour bénéficier d'une réduction AFFAIRES-AFFAIRES. Mais si vous préférez attendre et accumuler 18 envolées simples (ou 9 allers-

retours), vos
3 prochains
allers-retours
Montréal-Toronto
ou Québec-Toronto
seront alors gratuits,
tout à fait gratuits!

Renseignez-vous donc au sujet de notre programme **AFFAIRES-AFFAIRES.**

QUEBEC AIR